



## Troisième séance

Jeudi 10 juin 2010, 10 h 10

Présidence de M. de Robien et de M. Nakajima

### PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Le PRÉSIDENT

Nous allons commencer nos travaux par la présentation du rapport de la Présidente du Conseil d'administration pour l'année 2009-10. Ce rapport est publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 1.

Après la présentation de M<sup>me</sup> la Présidente, je donnerai la parole aux représentants des groupes des employeurs et des travailleurs, et nous ouvrirons la discussion générale sur les rapports du Directeur général et de la Présidente du Conseil d'administration.

*Original anglais: M<sup>me</sup> FARANI AZEVÉDO (Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)*

Avant de commencer mon discours je ne sais pas si nous avons des représentants de l'Afrique du Sud dans la salle mais j'aimerais vous rappeler que c'est demain que doit s'ouvrir la toute première Coupe du monde de football sur le continent africain.

Je tiens à vous dire à quel point nous sommes fiers qu'une manifestation de cette ampleur ait lieu en Afrique. Cela montre bien que l'Afrique a la capacité d'organiser une manifestation majeure de classe mondiale. C'est également le signal d'un monde plus inclusif et démocratique auquel nous pouvons tous participer.

Voilà pourquoi la Coupe du monde revêt une importance si particulière. C'est également la raison pour laquelle nous sommes heureux pour l'Afrique du Sud. La Coupe du monde, ce sont les principes et les valeurs qui nous guident à l'OIT. Voilà arriver une époque faste pour l'Afrique du Sud.

J'en reviens à des considérations officielles. C'est un grand honneur pour moi de vous présenter les faits marquants de mon rapport en tant que Présidente du Conseil d'administration du BIT pour la période 2009-10.

Le rapport à proprement parler a été mis à votre disposition en tant que document de la Conférence. La 99<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail marque le premier anniversaire du Pacte mondial pour l'emploi et le deuxième anniversaire de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Ces deux instruments ainsi que l'Agenda du travail décent fournissent un cadre solide de ressources qui doit nous aider à surmonter les effets de la crise économique et sociale. Ce sont des textes profondément humains qui placent les gens au cœur de la

reprise économique et l'emploi au cœur des politiques de relance.

Le Conseil d'administration, pendant l'année écoulée au cours de laquelle j'ai eu l'honneur de diriger ses travaux, a consacré beaucoup de réflexion, déployé des efforts vigoureux et fait montre d'un engagement inébranlable pour aider le Bureau à promouvoir et à mettre en œuvre la Déclaration sur la justice sociale et le Pacte mondial pour l'emploi.

En juin 2009, le Pacte a été inscrit à l'ordre du jour de tous les programmes et fonds des Nations Unies ainsi qu'à celui des institutions financières internationales. Grâce au soutien de plus de 160 pays, le Conseil économique et social des Nations Unies a adopté la résolution intitulée *Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi*.

Si l'emploi et la protection sociale doivent être les moteurs et les objectifs ultimes de la reprise, le Pacte devait être intégré dans le système multilatéral.

Ce qui en est ressorti, c'est un portefeuille de mesures concrètes qui doivent devenir des références internationales. Il fallait que cela devienne une source d'inspiration pour parvenir à une économie mondiale plus durable et à un ordre international plus légitime et démocratique. Comme l'a dit en novembre dernier le ministre Celso Amorim du Brésil, lors de la réunion du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, une gouvernance mondiale nouvelle et plus inclusive est nécessaire si on veut protéger les membres les plus vulnérables de la société. Nous avons entendu des messages semblables de M. Comptom Bourne, président de la Banque de développement des Caraïbes et de M<sup>me</sup> Helen Clark, administratrice du PNUD, lors de la même réunion du groupe de travail en mars. Ces développements ainsi que l'adoption, par le Conseil d'administration du PNUD, d'une décision sur le Pacte mondial pour l'emploi ont contribué à promouvoir l'emploi en tant que paramètre clé d'une riposte cohérente offerte par le système multilatéral.

En dépit des efforts déployés sur le front multilatéral, la mise en œuvre du Pacte au niveau national demeure une priorité. En novembre dernier et en mars 2010, le Conseil d'administration et bon nombre de ses commissions ont examiné des sujets liés à la crise, y compris l'élaboration de partenariats avec des gouvernements nationaux et locaux et l'intégration du Pacte dans les activités des programmes par pays de promotion du travail décent. Le Conseil d'administration a pu prendre plusieurs

décisions pour guider le Bureau sur ces questions. Ces décisions vont très certainement contribuer à une reprise fondée sur l'emploi et qui profite aux pauvres, ceux justement qui portent le fardeau le plus lourd de la récession.

L'Institut international d'études du travail, avec le soutien du Brésil et de la France, en la personne de notre Président, M. Gilles de Robien, a convoqué un séminaire en mars dernier sur les efforts nationaux déployés pour surmonter la crise. Cette manifestation a permis un riche échange d'expériences concrètes, de politiques et de pratiques qui ont fait que le Pacte est devenu une réalité sur le terrain. Nos discussions aux sessions de novembre et de mars du Conseil d'administration ont défini une ligne d'action claire pour les travaux du Bureau. Au cours de l'année écoulée, le Pacte mondial pour l'emploi a été mis à l'épreuve par une reprise économique trompeuse avec un impact limité sur l'emploi. Il a également été mis à l'épreuve par une nouvelle crise de la dette souveraine qui ne peut cacher nos priorités. Voilà qui renforce l'importance actuelle du Pacte et qui confirme la solidité des dispositions qui le composent. Le Pacte mondial pour l'emploi est tout aussi fondamental aujourd'hui qu'il l'était il y a un an.

L'égalité hommes-femmes a également mérité l'attention du Conseil d'administration. Nous avons étudié avec grand soin le suivi donné à la résolution sur l'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent. Nous avons analysé le Plan d'action pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015 déjà mis en œuvre et nous en avons débattu. Nous avons également chargé le Bureau d'introduire un langage non sexiste dans la Constitution de l'OIT.

Les normes internationales du travail sont une des pierres angulaires de notre Organisation. Le Conseil d'administration a tout fait pour renforcer ce pilier, y compris par le biais de l'analyse de différents cas précis méritant son attention. Par exemple, nous avons étudié des rapports concernant le respect par le gouvernement du Myanmar de la convention sur le travail forcé tant aux sessions de novembre que de mars du Conseil d'administration. Ayant entendu les membres du Conseil d'administration et le chargé de liaison de l'OIT ainsi que le personnel sur le terrain, les membres du bureau et moi-même avons rédigé des conclusions objectives reflétant les discussions tenues en plénière. Nous espérons que ces conclusions contribueront à promouvoir de manière constructive, transparente et axée sur les résultats, les valeurs de l'OIT concernant l'éradication du travail forcé.

Il est essentiel que l'OIT soit mieux équipée et mieux à même de réagir aux problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Conseil d'administration a reconnu qu'il était nécessaire de s'adapter à un monde en mutation. Pendant l'année écoulée, le Conseil d'administration a pu faire avancer l'amélioration de ses propres mécanismes. Il a également posé les bases des discussions sur le fonctionnement de la Conférence. Un groupe de travail a précisément été créé dans l'idée de rendre le fonctionnement et les structures plus efficaces, plus efficaces et plus proches des réalités sociales.

Les travaux de ce groupe de travail sont en cours mais ils sont d'ores et déjà fructueux. Ils ont incité les gouvernements à renforcer leur coordination et donc à renforcer le tripartisme. Cela a également permis d'établir un mécanisme plus efficace et transparent d'établissement de l'ordre du jour qui

permet à notre programme de travail de tirer directement parti des contributions de nos mandants tripartites.

Mon pays a fait partie des membres fondateurs de l'Organisation internationale du Travail créée en 1919. Mon pays a soutenu l'OIT tout au long de sa longue histoire. Lors du discours qu'il a prononcé au Sommet mondial pour l'emploi l'an dernier, le Président Lula a rappelé, comme je le fais à présent, son soutien à l'OIT. Cette crise n'est en aucun cas derrière nous. Nous vivons des temps difficiles pour les travailleurs dans le monde. Comme l'a dit le Président Lula ici même, à l'OIT: «Au moment où tant de paradigmes volent en éclats, l'OIT représente un havre politique mais également un havre éthique et moral.»

De 2009 à 2010, le Conseil d'administration a travaillé pour que l'OIT continue à jouer ce rôle. Cela a été un honneur pour moi de présider ses discussions mais surtout une grande responsabilité. Je remercie le Directeur général pour son soutien. Je remercie également les membres du bureau, Sir Roy Trotman et M. Daniel Funes de Rioja de leur collaboration, de leur expérience et de leur sagesse. Je dis toute ma reconnaissance à cette Organisation, à ses membres et à son personnel. Je suis particulièrement sensible à ses valeurs et à ses principes et je vous remercie de votre patience.

---

#### Le PRÉSIDENT

---

Je vous remercie beaucoup, Madame la Présidente, je crois pouvoir exprimer en tout cas l'avis des membres du Conseil d'administration qui ont eu, à la fois, beaucoup de plaisir et d'honneur, à travailler sous votre aimable autorité parce que de l'autorité vous en avez, mais toujours avec le sourire et toujours dans un souci d'efficacité. Pour cette année passée sous votre présidence, à nous de vous saluer et de vous dire un très grand merci.

---

#### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION

---

*Original anglais: M. FUNES DE RIOJA (employeur, Argentine, s'exprimant au nom du groupe des employeurs)*

En tant que vice-président exécutif de l'OIE, Vice-président employeur du Conseil d'administration et président du groupe des employeurs de cette Conférence, j'ai le plaisir de répondre à propos du rapport du Directeur général pour cette session de la Conférence internationale du Travail.

Alors que nous passons de la crise à la reprise, le rôle clé du secteur privé en tant que créateur d'emplois doit être renforcé dans les travaux de l'OIT.

Sans secteur privé doté d'un cadre réglementaire approprié, sans confiance pour investir, il n'y aura pas de reprise économique pour l'emploi productif. Relever le défi de l'emploi et retrouver la croissance est aujourd'hui la principale priorité. C'est aussi un défi partagé. Il faut des cadres macroéconomiques stables, des cadres réglementaires compétitifs, des législations du travail équilibrées et des conditions favorables à l'esprit d'entreprise.

Les cadres politiques doivent prévoir ces conditions fondamentales: accès au crédit, Etat de droit, respect des droits de propriété. Cela doit être étayé par des programmes d'éducation et de formation professionnelle. Il faut aussi répondre aux besoins en matière d'emploi des entreprises, en particulier

des PME. L'entrepreneuriat doit être encouragé. Les PME sont souvent vues comme *la* source de création d'emplois mais, pour cela, il faut que davantage d'entrepreneurs se sentent en confiance pour investir et innover afin que des emplois productifs, des emplois décents soient créés. L'OIT dispose de certains de ces outils. Nous disposons du Pacte mondial pour l'emploi qui a été adopté l'année dernière. Des discussions sur les entreprises durables sont menées. Ces outils, associés à un dialogue plus étroit avec les employeurs sur leurs besoins réels, permettront de créer un environnement propice. Le Bureau doit donc cibler son action et être cohérent. L'aide aux employeurs dans les programmes de l'OIT fournie par ACT/EMP fait partie intégrante de la coopération technique et de l'élaboration et de la promotion des mesures nécessaires pour aider les employeurs à créer des emplois.

Tout cela est reflété dans l'idée que le groupe des employeurs se fait de l'OIT dans un document qu'il a adopté et qui a été diffusé au Bureau.

J'attire l'attention du Bureau sur notre déclaration à la réunion des ministres du Travail du G20 à Washington, en mai dernier, dans laquelle on trouve les contributions qui font état des besoins des entreprises et que l'OIT doit prendre en compte. C'est en suivant cet appel que l'on pourra parvenir à une croissance riche en emplois et progresser. A l'avenir, cette création d'emplois est nécessaire au vu de nouveaux défis comme l'évolution démographique et le changement climatique.

Nous aimerions que la politique de l'OIT reconnaisse directement les besoins des entrepreneurs. L'Organisation doit donner les orientations et l'appui nécessaires pour relever le défi de l'emploi. Elle doit prendre en compte les besoins des travailleurs, mais aussi ceux des entreprises.

Comme le souligne la Déclaration de 2008 sur la justice sociale, cet effort doit être étayé au plan interne par un Bureau disposant des connaissances nécessaires pour répondre aux besoins, et par la coopération technique.

Comme je l'ai dit d'emblée, nous avons notre propre vision. Nous l'avons fait connaître et nous continuerons à œuvrer pour qu'elle se réalise dans les travaux de cette maison. Cependant, j'aimerais dire deux choses. J'aimerais rappeler les préoccupations du groupe des employeurs qui ont été exprimées par notre porte-parole dans ses commentaires liminaires à la Commission de l'application des normes: il a dit en particulier que la gouvernance tripartite devait être restaurée en ce qui concerne l'application des normes. Je souhaite confirmer ici que notre groupe continuera à œuvrer pour répondre à ces préoccupations lors de la prochaine session du Conseil d'administration en novembre.

Deuxièmement, un mot sur le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Ce rapport continue de dépeindre une situation sombre. Je rappelle que l'OIT a un rôle important à jouer. Elle doit mettre l'accent sur la création d'entreprises et sur le Pacte mondial pour l'emploi. De plus, il faut contribuer davantage à la formation de ceux qui sont actuellement incapables de trouver un emploi. Voilà qui contribuerait réellement au processus de paix, assorti du développement économique et de la justice sociale.

*(L'orateur poursuit en espagnol.)*

L'OIT est tripartite. Nous savons que, au cours de cette Conférence, dans certaines des commissions, il y a eu et il y a une participation active d'organisations non gouvernementales. Les voix de la société doivent être écoutées. Mais elles ne peuvent se substituer au rôle institutionnel que nous avons en tant qu'organisation tripartite et qui est reconnu dans toute son histoire. C'est sur cette base que se fonde la légitimité de l'Organisation. Il nous incombe, en tant que mandants tripartites, d'écouter ces voix et d'en rendre compte, mais elles ne peuvent se substituer au rôle institutionnel de l'Organisation.

Par conséquent, rendons à César ce qui est à César. Je demande à nouveau l'aide et la coopération du bureau de la Conférence pour qu'il en soit ainsi. Cette Organisation est à la fois ancienne et nouvelle: ancienne parce qu'elle a une longue histoire, et nouvelle parce qu'elle est dotée d'un mandat renouvelé; la Déclaration de 2008 et le Pacte mondial sont l'essence de nos nouveaux défis, comme l'a rappelé la Présidente du Conseil d'administration en considérant l'avenir.

A la session de 2009 de la Conférence, l'OIT a démontré qu'elle pouvait réagir en temps réel à la crise. Nous tentons d'adapter le Conseil d'administration aux nouveaux besoins de gouvernance et de politique. L'OIT a demandé expressément au Bureau d'améliorer les services aux mandants, et a souligné le rôle qui nous incombe en ce qui concerne la création de partenariats publics et privés.

Nous soulignons le rôle que joue le dialogue social. Nous sommes de fervents admirateurs du dialogue social que nous pratiquons avec dévotion. Nous respectons les gouvernements et les travailleurs avec qui nous voulons bâtir l'avenir. Voilà quelle est notre aspiration, mais c'est également notre responsabilité.

---

Le PRÉSIDENT

Merci beaucoup M. Funes de Rioja. En ce qui concerne votre remarque sur le dialogue social et la qualité du dialogue social, j'y étais, vous le savez, sensible dès le début de cette Conférence. Nous avons essayé d'agir de concert pour qu'à la fois le règlement de la Conférence soit parfaitement respecté dans toutes les commissions, et très progressivement, et très rapidement d'ailleurs les choses ont pu revenir telles que vous les souhaitez, c'est-à-dire dans le cadre d'un dialogue social de qualité. Donc je remercie chacune et chacun des efforts que vous avez pu faire dans telle ou telle commission pour que ce dialogue social soit de qualité.

---

*Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs)*

Mes collègues du groupe des travailleurs et moi-même pensions que cette Conférence allait nous fournir divers exemples encourageants sur la manière d'œuvrer de concert à l'avènement d'un monde meilleur. Le monde de la finance a joué et perdu, entraînant dans sa chute l'économie mondiale et semant le malheur sur toute la planète. Mais nous avons un plan: l'OIT est venue à la rescousse, et a pu proposer le Pacte mondial pour l'emploi, qui a su capter l'attention du G20 et d'organismes internationaux et multilatéraux qui, jusque-là, voyaient dans le fonctionnement du marché l'accomplissement de la volonté divine et prêchaient la déréglementation à tout va, les licenci-

ments à volonté, les réductions de salaire, la croissance économique comme but en soi et non pas pour le bénéfice de l'être humain.

Nous espérons tous que le Pacte mondial pour l'emploi trouverait un écho dans chacun. Nous n'avons toujours pas perdu espoir et nous sommes reconnaissants aux organisations d'employeurs et de travailleurs et aux gouvernements qui poursuivent leurs efforts pour appliquer le Pacte mondial pour l'emploi.

Nous regrettons toutefois que de nombreux pays n'aient fait aucune démarche en ce sens. Certains d'entre eux semblent avoir négligé cette nécessité d'appliquer des mesures nouvelles lorsque l'on a vu les banques reprendre leurs activités.

Ce qui nous afflige tout particulièrement est de constater que l'élan en faveur de la solidarité semble avoir fait long feu et que l'on soit revenu au vieux dogme de la survie du plus fort. Il se peut dès lors que la voix de notre groupe se noie dans un désert d'indifférence; pour autant, nous tenons à répéter que si un grand nombre d'économies sont aujourd'hui en crise, c'est bel et bien à cause de l'exploitation, des pratiques commerciales déloyales, de la marginalisation politique et de formes diverses de discrimination ou de négligence.

Mais un deuxième coup dur a été porté à nos espoirs le 31 mai dernier. En juin dernier, comme il y a deux ans, nous avons mené des discussions très positives qui en appelaient à la coexistence pacifique entre les citoyens d'Israël et ceux de l'Etat indépendant de Palestine. On avait sollicité notre assistance, notamment technique, afin de permettre aux travailleurs de se déplacer et de travailler, aux étudiants de poursuivre leurs études. Nous espérons pouvoir parler des efforts entrepris pour améliorer et renforcer les relations et promouvoir le progrès social et économique. Notre groupe n'a hélas pu que condamner le meurtre par les forces de défense israéliennes de quelque neuf civils qui se trouvaient à bord d'un navire qui apportait des secours à la population de Gaza.

Nous ne souhaitons pas nous attarder sur cet horrible événement. Nous pensons cependant qu'un sentiment élémentaire de compassion, de respect de la justice et des droits de l'homme exige que nous appuyions tous l'appel à une enquête indépendante sur les circonstances de cette agression et de ces meurtres afin que les responsables soient traduits devant la justice. Notre Conférence doit impérativement condamner fermement ces actes. Nous ne pouvons pas faire moins. Il faut également rappeler que la marginalisation et la paupérisation d'une partie de la population palestinienne ne permettront pas de conduire à la paix et à la sécurité, ni au développement dans la région. Il faut aider les Palestiniens et les Israéliens à redoubler d'efforts pour renoncer à la violence et négocier la paix. Le blocus doit cesser, et il faut renforcer l'aide financière et technique apportée à la population palestinienne.

Notre groupe ne souhaite pas donner l'impression de céder à un pessimisme morose. Nous tenons à relever les exemples positifs d'actions exemplaires dont nous estimons qu'elles pourraient déboucher sur les initiatives réciproques que nous appelons de nos vœux. Nous nous félicitons, par exemple, des initiatives prises conjointement par la France et par le Brésil pour partager leur expérience, eu égard notamment aux mesures adoptées pour faire face à la crise financière internationale. Nous considérons que le Bureau international du Travail doit pour-

sivre ses efforts pour définir une réponse sociale à la demande de reprise. Nous avons le sentiment que les pays qui ont eu le courage de rejeter l'orthodoxie des marchés méritent de voir leur expérience étudiée de façon plus approfondie car il y a là sans doute une source possible de solutions. C'est pourquoi nous sommes particulièrement reconnaissants au Brésil et à la France.

Il importe également que cette période difficile ne soit pas utilisée comme un prétexte pour plaider pour sa propre paroisse. On ne peut à cet égard que rendre hommage au gouvernement des Pays-Bas, qui vient de lancer un projet qui, s'il réussit, permettrait d'éliminer le travail des enfants d'ici à 2016. Notre groupe est heureux de soutenir toute initiative en faveur des droits et des principes fondamentaux au travail. Nous sommes convaincus qu'il faut éliminer non seulement les pires formes de travail des enfants, mais toutes les formes de ce fléau. Nous espérons que le gouvernement des Pays-Bas choisira de travailler en partenariat avec l'Organisation et ses nombreux mandats pour la réalisation de cette noble tâche.

Peut-être un autre défenseur, ou un groupe de défenseurs, des principes et droits fondamentaux au travail va-t-il se présenter et nous montrer comment aller de l'avant pour défendre le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective. Peut-être est-il dans cette pièce.

Tous ceux qui reconnaissent le droit à la liberté syndicale doivent aussi reconnaître le droit à la négociation collective. Ne pas le faire reviendrait à dénier aux travailleurs leurs droits fondamentaux.

Les choses pourraient changer radicalement si les grands pays, et notamment les plus influents, pouvaient montrer l'exemple et promouvoir activement la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et annoncer publiquement, pendant cette Conférence, la date de leur ratification. Le groupe des travailleurs conserve toute sa confiance à la commission d'experts et au travail qu'elle accomplit pour s'assurer que les normes, une fois adoptées, font l'objet d'un contrôle et d'un suivi rigoureux. Ces instruments devraient être respectés dans le monde entier, et c'est sans doute le cas, mais certains se jugent peut-être trop grands ou trop puissants pour se plier aux règles de notre système.

Notre groupe reste convaincu – c'est un point sur lequel nous tenons à insister – que les besoins et les objectifs initiaux qui ont amené la création de l'OIT n'ont fondamentalement pas changé. Il s'agit de définir et de préserver les règles qui, en garantissant la justice, l'égalité, l'équité et la démocratie, constituent le fondement de la paix et du développement social. Ces règles s'appliquent à tous, individus ou groupes, et doivent être respectées par chacun.

Je tiens pour terminer à signaler un très bel exemple de ce que peut permettre d'atteindre le travail des experts, ce que peut réaliser le système de contrôle de l'OIT. Après des années de controverses avec le Zimbabwe, nous constatons qu'une commission d'enquête a pu faire son travail, présenter un rapport au Conseil d'administration et qu'un débat sérieux a pu être engagé, au cours duquel toutes les parties sont convenues qu'en travaillant de concert, assistance technique à l'appui, il était possible de réaliser les objectifs du Bureau, auxquels nous sommes tous attachés. Nous souhaitons que d'autres gouvernements s'inspirent de l'exemple du Zim-

babwe et que nous pourrons ainsi construire une Organisation internationale du Travail plus efficace et plus forte.

---

#### Le PRÉSIDENT

---

Je tiens à faire une déclaration au nom du bureau de la Conférence, afin de vous rappeler les principes qui régiront nos discussions.

Ces principes ont été définis par le Groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT et après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, ils ont été communiqués à la Conférence en 1967. Ils figurent aux paragraphes 54 à 58 du rapport du groupe de travail et sont rappelés dans le guide de la Conférence dont vous devriez avoir tous une copie.

Le bureau de la Conférence attire l'attention des délégations sur le contenu du paragraphe 58 qui indique que, pour défendre les valeurs de liberté et de dignité de l'homme proclamés dans la Constitution de l'OIT, dans des périodes de tension politique aiguë, la Conférence doit s'efforcer d'assurer le degré le plus élevé possible de collaboration dans la poursuite de ses objectifs. Chaque délégué a donc l'obligation de garder ces considérations constamment présentes à l'esprit et le Président de la Conférence a l'obligation de veiller à ce que la Conférence ne les perde pas de vue.

Il convient de rappeler que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas empiéter sur les discussions propres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, auxquels la Charte des Nations Unies confie certaines responsabilités des décisions politiques.

Je demande donc à tous les délégués de respecter ces principes; le bureau de la Conférence est, pour sa part, déterminé à les faire respecter.

J'ajoute que je compte beaucoup sur vous tous pour que nos discussions se déroulent dans un esprit d'ouverture et dans la dignité qui sied à l'organe suprême au niveau international dans le domaine des questions sociales et des questions relatives au travail.

La liberté d'expression est la vie même de l'Organisation internationale du Travail. Toutefois, pour que ce droit soit exercé dans le respect mutuel, il est extrêmement important que tous les délégués emploient un langage parlementaire, respectent la procédure d'usage, s'en tiennent aux points en discussion et évitent de soulever des questions étrangères aux débats. Nous devons accepter une certaine discipline si nous voulons que nos travaux soient couronnés de succès.

Chaque délégué pourra exercer son droit de réponse s'il estime que son gouvernement a été mis en cause. Dans ce cas, avant la fin de la séance, le délégué concerné doit informer le Président de la séance qu'il souhaite exercer ce droit. Il doit, pour cela, venir à la tribune présenter sa demande à la Greffière qui la transmettra au Président, lequel indiquera à la délégation concernée le moment auquel l'intéressé exercera son droit de réponse.

La réponse ne doit porter que sur le point en discussion. Elle ne doit pas dépasser deux minutes, doit être formulée dans un langage correct et parlementaire. Enfin, il n'est pas d'usage dans notre Organisation d'accorder un droit de réponse concernant une réponse antérieure.

Je me permets également de faire observer que la durée des interventions est fixée par le Règlement de la Conférence à cinq minutes. Notre programme

étant extrêmement chargé, je ne doute pas que tous les délégués et les ministres qui participent à la Conférence tiendront compte de cette limite de cinq minutes lorsqu'ils prépareront leur discours et lorsqu'ils le prononceront. Au-delà de ce temps limite, le Président sera obligé de faire un rappel à l'ordre, voire de retirer la parole aux orateurs avant la fin de leur intervention.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que ces dispositions rencontrent l'agrément de la Conférence?

*(Il en est ainsi décidé.)*

---

*Original arabe: M. AMOSH (ministre du Travail, Jordanie)*

---

J'exprime mes remerciements et mon estime au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour la bonne préparation des travaux de cette Conférence.

Nous apprécions le souci du Directeur général du Bureau international du Travail de sauvegarder la stabilité et le succès de l'Organisation au service des pays Membres et des partenaires sociaux.

L'économie mondiale ressent les effets négatifs engendrés par la crise financière et est confrontée à la récession, au chômage et à des niveaux de licenciements que n'ont pas connus les décennies précédentes. D'où la multiplication des mouvements de protestations ouvrières. Les questions posées par le Directeur général reflètent ainsi des préoccupations sur des sujets graves en rapport avec les conditions de travail et qui concernent un grand nombre de travailleurs marginalisés. Celles-ci sont conformes à la vision de l'Organisation et à ses objectifs stratégiques exprimés dans la Déclaration sur la justice sociale. Toutes ces questions exigent un examen minutieux au plus haut niveau afin de faire face aux défis posés par le développement, l'emploi et les conditions du travail décent.

Le travail des enfants est interdit en Jordanie et nous ne pouvons pas le tolérer. C'est ce qui est exprimé par sa Majesté le Roi Abdallah II. Le gouvernement de mon pays poursuit ses efforts pour mettre fin à ce travail. C'est ainsi que le Code du travail a été modifié et que des peines plus sévères en cas de travail des enfants ont été prévues; la liste des travaux dangereux et pénibles interdits aux enfants a été réexaminée et modernisée; une stratégie nationale destinée à éliminer le travail des enfants a été élaborée en collaboration avec les organismes concernés; le premier centre destiné au soutien social des enfants qui travaillent et de leurs familles a été mis en place. Un programme de formation a été élaboré pour préparer les enfants ayant abandonné l'école à accéder au marché du travail.

La Jordanie a fait beaucoup de progrès en matière de réforme législative en collaboration avec les institutions de la société civile et les centres des droits de l'homme. De nouvelles réglementations et instructions ont été élaborées, et le projet de modification du Code du Travail, prévoyant des congés maladie, des congés annuels et des indemnités de fin de service, a été élaboré conformément aux normes internationales du travail. Un règlement relatif aux travailleurs domestiques a également été adopté, de même que les modalités de délivrance des licences aux bureaux chargés du recrutement à l'étranger des travailleurs domestiques.

Un règlement relatif à la commission tripartite regroupant les trois partenaires sociaux a été édicté. Celle-ci est chargée d'assurer des relations de travail équilibrées entre les trois partenaires.

Une stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains a été établie par le comité national constitué en vertu de la loi sur l'interdiction de la traite des êtres humains.

Dans le cadre d'une coopération de longue date entre l'Organisation et la Jordanie, permettez-moi d'exprimer nos remerciements au BIT pour les programmes de coopération mis en œuvre au sujet notamment du travail forcé, de la traite des êtres humains, du dialogue social, et de l'égalité entre hommes et femmes. Nous souhaitons la poursuite de cet appui technique et notamment en ce qui concerne l'inspection du travail relative aux travailleurs domestiques, au travail des enfants, aux travailleurs agricoles, etc.

Tout observateur de la situation en Cisjordanie et à Gaza ne peut que constater la dégradation de la situation économique, humanitaire et sociale, et ceci à cause des sanctions collectives, des incursions militaires et du mur de séparation.

La dégradation de l'économie se manifeste par le chômage et un taux de pauvreté croissant. Les travailleurs palestiniens sont les principales victimes de cette dégradation.

Nous apprécions le rôle important que jouent l'Organisation et le Directeur général du BIT, M. Somavia, pour soutenir les travailleurs et les employeurs.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> MERINO (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Chili)*

---

Je suis très heureuse en tant que ministre d'Etat que ma première mission à l'étranger soit de participer à cette Conférence internationale du Travail. C'est un événement très heureux qui est l'occasion pour le gouvernement du Président Sebastián Piñera et pour la société chilienne de renouveler l'engagement permanent de notre pays envers les principes et valeurs de l'OIT qui constituent la base des normes en matière de protection sociale dans un monde de plus en plus interdépendant.

Nous voulons féliciter l'OIT pour l'élan nouveau qu'il donne en tant qu'acteur de premier plan et interlocuteur privilégié des organisations multilatérales. La communauté internationale reconnaît à sa juste valeur son appui technique et le soutien qu'il apporte en ce qui concerne la définition tripartite des politiques sociales.

L'Agenda du travail décent et les propositions concrètes visant à générer des emplois de qualité figurent dans les recommandations des ministres du travail au Sommet du G20 d'avril dernier.

Nous souscrivons à l'avis général selon lequel il ne peut y avoir de reprise durable sans reprise de l'emploi. Ceci exige une meilleure coordination entre politiques macroéconomiques et politiques liées à l'emploi, et formation professionnelle et protection sociale.

Notre gouvernement poursuit l'action qui était déjà préconisée par son prédécesseur et a lancé un programme relatif à l'emploi et à la protection sociale axé sur six points:

Premièrement, l'appui au plan de reconstruction du Chili, sévèrement touché par un tremblement de terre qui s'est produit en février dernier, en introduisant des mesures visant à créer 70 000 nouveaux postes de travail dans les zones dévastées et nous avons mis en place également d'autres avantages pour certains secteurs. A cet égard, je tiens à souligner que l'OIT nous a considérablement aidés en effectuant une étude de terrain dans les zones frap-

pées par les tremblements de terre, ce qui nous a permis de disposer des critères nécessaires pour concentrer nos efforts et sur les besoins réels.

Deuxièmement, la création d'un million de nouveaux emplois de qualité pour les cinq années à venir en stimulant la croissance économique et en améliorant le marché du travail. Grâce à ces nouveaux emplois, nous comptons favoriser l'intégration de la femme et des jeunes dans le monde du travail.

Troisièmement, améliorer la qualité et la couverture de la formation professionnelle, qui est un élément essentiel pour le développement global de la force de travail dans notre pays. Nous voulons mettre en place un système de formation de qualité qui améliore l'adaptation des travailleurs au monde du travail et qui bénéficie à tous, en particulier, aux travailleurs les moins qualifiés travaillant aussi bien dans les petites que dans les grandes entreprises.

Quatrièmement, respecter et faire respecter les droits des travailleurs par l'amélioration du système d'inspection, ainsi que par la promotion des bonnes pratiques professionnelles.

Cinquièmement, continuer d'améliorer notre système de sécurité sociale, en augmentant sa couverture et ses avantages sociaux.

Le Chili, grâce au développement d'un système de pensions par capitalisation individuelle, complété par un pilier de solidarité, a réussi à faire face à la transition vers une population de plus en plus âgée garantissant à tous ses citoyens appartenant au groupe des 60 pour cent des plus pauvres, une pension de base non imposable ou une contribution financière permettant d'améliorer leur pension.

Sixièmement, améliorer le dialogue social pour générer une relation constructive et participative dans le monde du travail grâce à des rencontres tripartites sectorielles entre syndicats, employeurs et gouvernements, et en renforçant le rôle des négociateurs des syndicats.

Notre gouvernement a des objectifs très ambitieux, qui exigent de pouvoir compter sur un Etat moderne et efficace, attaché à l'amélioration de la situation sociale et à l'avenir du pays capable de s'adapter aux nouveaux besoins. Dans cette tâche, le travail des fonctionnaires est absolument essentiel. C'est pourquoi, dans ses relations du travail, le gouvernement sera guidé par des critères d'excellence, de respect, et de dialogue ouvert avec les représentants des divers secteurs.

Le Chili tient, en outre, à souligner le grand effort qui a été mené par l'OIT et par son Directeur général M. Juan Somavia, pour poursuivre la lutte pour l'abolition du travail des enfants. Je crois que cet engagement doit continuer d'être et de s'affermir en particulier dans le contexte de la crise mondiale car ce sont là des valeurs essentielles de la société que nous tenons à consolider.

Enfin, le gouvernement du Chili réaffirme son engagement indéfectible au tripartisme qui constitue la base même d'un dialogue démocratique, est essentiel pour construire une société offrant de meilleures chances et de meilleures perspectives d'avenir.

Je voudrais, de cette tribune, saluer chaleureusement tous les travailleurs de mon pays et réaffirmer que nous honorerons l'engagement du Président Sebastián Piñera de créer plus d'emplois, de meilleurs emplois. Pour cela, nous avons besoin d'espaces de confiance et de dialogue pour avancer vers notre bicentenaire.

Bien sûr, il y aura toujours des difficultés, mais il est essentiel que tous les acteurs sociaux aient la volonté de participer, en dépit de leurs différences légitimes, à l'entreprise qui consiste à relever ce grand défi: construire un monde meilleur et plus juste.

L'OIT est et restera un espace de coopération essentiel et le Chili continuera à la seconder.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> SUNDNES (travailleuse, Norvège)*

---

Le rapport complet et visionnaire présenté à la Conférence de cette année nous donne un bon aperçu de la crise et de la mise en place du programme pour cette période. Cela nous montre également quelles sont les mesures prises dans les pays grâce à la coopération de l'OIT.

Vingt-cinq pays ont adopté de nouvelles lois, ont révisé leur législation pour éliminer ou empêcher le travail des enfants. Cela s'est fait grâce à la contribution de l'OIT et d'autres institutions internationales. J'aimerais dire qu'après un certain nombre d'années, on a vu un recul du travail des enfants. On estime qu'il y a aujourd'hui à peu près 218 millions d'enfants qui travaillent dans le monde, et cela malgré les mesures visant à mettre en œuvre de nouvelles dispositions législatives ou des législations révisées.

Malgré les ratifications des conventions, les progrès atteints ne sont pas suffisants; il faut faire davantage. Le travail des enfants aggrave la pauvreté; les enfants ne suivent pas une scolarité normale et la société dans laquelle la population n'est pas éduquée n'accèdera pas au développement économique et au bien-être et, puisque les enfants sont payés moins, ils sont souvent employés à la place des adultes. Cela a pour effet un chômage plus élevé parmi les adultes, mais cela est également synonyme de dumping des salaires et d'aggravation de la pauvreté de leurs parents et des autres adultes.

La meilleure façon de lutter contre le travail des enfants, c'est l'éducation. L'éducation doit relever de la responsabilité des gouvernements; elle doit être gratuite et offerte à tous les enfants. Il est également extrêmement important de poser la question suivante: à quoi ressemble l'avenir pour des jeunes une fois qu'ils ont fini leur scolarité?

Le résultat de la crise est le suivant: très souvent, ces enfants n'obtiennent pas de travail, ne tirent pas profit de leur scolarité. Nous avons donc l'obligation d'œuvrer en faveur du développement économique, ce qui donne la possibilité de créer de nouveaux emplois et non pas d'avoir un développement économique qui donne davantage de profit aux entreprises et aux détenteurs du capital.

J'aimerais maintenant commenter la situation en Israël. Nous appuyons l'initiative de mon gouvernement demandant au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de mener une enquête indépendante sur l'arraisonnement du convoi de Gaza. Au cœur du conflit, on trouve l'occupation par Israël des territoires occupés, ce qui a causé un chômage record et une pauvreté parmi le peuple palestinien. Le mouvement syndical fonctionne dans des conditions extrêmement difficiles. LO continuera d'apporter son appui aux syndicats palestiniens. Nous défendons les droits des Israéliens et des Palestiniens de vivre en paix et en sécurité.

Les Nations Unies doivent jouer un rôle de chef de file concernant les questions de paix et de diplomatie dans la région; elles doivent assumer la responsabilité de la reconstruction de Gaza et veiller à

ce que l'on puisse reconstruire Gaza et, si la piste Nations Unies échoue, le gouvernement norvégien devra prendre les devants dans une campagne internationale contre l'occupation. Un appel, un boycott international devrait être envisagé. La Confédération norvégienne du travail a adopté une déclaration demandant à ce que les frontières de 1967 soient respectées, que les installations de colons israéliens soient arrêtées et enfin, nous pensons que l'ONU devrait nommer une commission chargée d'enquêter sur les violations éventuelles des lois et conventions internationales.

---

*Original anglais: M. MASEMENE (ministre du Travail et de l'Emploi, Lesotho)*

---

Le rapport de M. Juan Somavia doit être salué car il émane d'un dirigeant visionnaire et novateur, dont le rapport donne en quelque sorte le ton à cette Conférence. Il y propose des solutions aux problèmes socio-économiques liés à la crise financière mondiale qui peuvent être surmontés.

Dans la plupart des pays du monde, les répercussions négatives de la crise se font toujours sentir, et il faudra beaucoup de temps à ces pays pour se remettre des ravages de la crise financière. Le Lesotho souffre de cette crise en ce qu'il a perdu de très nombreux emplois et qu'on assiste à une montée du chômage, même pour les femmes. Nous espérons pouvoir compter sur un appui de la communauté internationale.

Ma délégation a le privilège de participer à l'action normative de l'OIT en étant appelée à discuter de questions importantes pour la promotion du travail décent et la justice sociale.

Je tiens à souligner que le VIH/sida reste un problème majeur en Afrique australe malgré tous les efforts entrepris pour éradiquer cette maladie. La main-d'œuvre de la région est décimée. Les autorités du Lesotho sont déterminées à améliorer la gestion de ce problème sur le lieu de travail. Pour ce faire, elles ont fait traduire le récent amendement de la législation du travail sur le VIH/sida dans la langue principale du pays pour que tous les travailleurs, tous les employeurs puissent parfaitement comprendre ces dispositions et les appliquer.

Concernant la question des travailleurs domestiques, il est fondamental que la Conférence tienne compte de considérations concrètes et adopte un instrument prévoyant une certaine marge de manœuvre, une certaine flexibilité, pour que ce texte puisse être très largement adopté et appliqué.

Au niveau stratégique, j'ai le plaisir d'annoncer que nous sommes convenus de mener des campagnes pour le dialogue social, pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi à l'échelon régional.

Au Lesotho, nous ressentons le besoin de renforcer les institutions du dialogue social pour que tous les problèmes d'emploi puissent être traités. Un comité s'occupera de la politique de l'emploi en relation avec la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, ce qui sera utile pour traiter le chômage et la dimension stratégique de la politique de l'emploi.

Quand l'Arrangement multifibres a pris fin, le Lesotho a perdu un grand nombre d'emplois. C'est pourquoi les autorités, dans un effort pour sauver des emplois et attirer des investissements étrangers directs de qualité, ont lancé le «Better Work Programme», qui vise à améliorer la gestion des déchets industriels, les relations professionnelles et la

productivité, et aussi à favoriser l'application des normes du travail. Nous remercions le ministère du Travail des Etats-Unis ainsi que l'OIT qui nous aident, le premier financièrement et la seconde en fournissant un appui technique dans la mise en œuvre de ce programme, lequel montre une volonté politique de la part du gouvernement et des partenaires sociaux d'avancer sur ces questions.

---

*Original arabe: M<sup>me</sup> ABDEL HADY (ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations, Egypte)*

---

J'aimerais apporter ma contribution à la discussion de cette Conférence sur l'emploi.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour dire toute ma reconnaissance et mes remerciements à l'Organisation et au Directeur général pour son rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, où l'on trouve une analyse et une étude de l'emploi et des défis qui y sont liés ainsi qu'à la reprise de l'emploi.

Premièrement, nous sommes d'accord avec le rapport pour dire que nous n'avons pas encore surmonté la crise de 2008. Nous pensons que la crise est un défi bien réel qui touche toutes les parties de la communauté internationale (les Etats, les établissements industriels, les travailleurs, les consommateurs, les jeunes et les femmes). A cet égard, nous aimerions souligner conformément à ce qui est indiqué dans le rapport, l'augmentation du chômage en 2009, considérée comme une des plus mauvaises au niveau international.

Deuxièmement, le rapport fait également référence à l'importance des déséquilibres structurels qui ont entraîné la crise. En effet, nous devons nous y attaquer si nous voulons vraiment la surmonter et éviter qu'elle ne se répète. Il s'agit donc maintenant de réenvisager la réforme des institutions financières et tout le système financier international. Il est évident que les mesures de relance mettent souvent l'accent sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de ces institutions sans s'intéresser aux problèmes de l'économie réelle, des établissements de production et des travailleurs.

Nous pensons que l'absence d'un consensus international sur les mesures à prendre à ce sujet affaiblit toute politique adoptée à l'échelle nationale, étant donné les liens entre le processus de réforme d'un côté et le mouvement des capitaux et de flux d'investissements étrangers d'autre part. Nous nous félicitons à ce propos du contenu du rapport au sujet des politiques proposées pour promouvoir le financement des processus de production.

Troisièmement, nous nous référons avec préoccupation au passage du rapport concernant le déficit budgétaire occasionné par le financement des plans de relance appliqués dans les différents pays. Cette crise financière et économique mondiale représente un danger à court et moyen terme.

Un des scénarios qui nous a été suggéré reconnaît qu'il faut faire face au problème de la dette publique en gardant une vision à long terme. Deux ans après la crise financière mondiale, nous devons faire face à bien des problèmes qui ont des répercussions dans la durée sur les pays et sur les sociétés.

Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Organisation qui fournit une assistance aux pays. Cela dit, nous aimerions qu'une optique plus régionale soit adoptée concernant cette crise.

L'annexe du rapport du Directeur général traite de la situation des travailleurs des territoires arabes

occupés. C'est une violation flagrante des valeurs humaines et des normes internationales du travail.

J'aimerais du haut de cette tribune lancer un appel à l'OIT et à toute la communauté internationale pour qu'un terme soit mis au blocus de Gaza, pour que l'on donne une aide financière et également une aide technique à l'Autorité palestinienne pour qu'elle puisse établir un Etat palestinien indépendant.

---

*Original anglais: M. ABDELLA (ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie)*

---

C'est un très grand plaisir pour moi de prendre la parole à la 99<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail à la veille de la célébration des quatrièmes élections générales en Ethiopie. Ces élections sont un enjeu majeur et se tiennent dans un climat tranquille et démocratique, ce qui représente une étape historique. Ces élections voient participer tous les pans de notre société, en particulier les partenaires sociaux.

Dans son excellent rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, le Directeur général attire l'attention sur les grandes questions sociales et les grands défis qui touchent la communauté internationale. Il est absolument essentiel que dans tous nos pays nous réaffirmions nos engagements dans les questions qui sont à très juste titre abordées dans le rapport du Directeur général, et qui sont vues comme une série de mesures efficaces et bien ciblées.

L'Ethiopie considère l'intégration sociale, l'augmentation de l'investissement et la création d'emplois comme des éléments indispensables au bon développement économique, éléments qui doivent être en cohésion avec les objectifs de développement social du pays. Le gouvernement a fait preuve de diligence dans la mise en œuvre de politiques et stratégies visant à mettre un point final à la pauvreté par le biais de l'accélération et de la durabilité de la croissance économique. Cet effort régulier de participation a permis d'aboutir à de bons résultats, en particulier dans l'élargissement de l'éducation, des systèmes de santé, des infrastructures, de la promotion et la diversification de l'exportation. Cela a permis un renforcement des institutions et des capacités.

La décentralisation des structures de prise de décision, dont la stratégie est basée sur le développement humain, la sécurité alimentaire, le développement rural, fait partie du renforcement des capacités. Le plan de développement du pays donne la priorité au secteur agricole, puisque 85 pour cent de la population vit en zone rurale. Ce secteur a recours à de nombreuses technologies à forte intensité de main-d'œuvre. L'accent a été mis sur la santé des travailleurs agricoles, en leur fournissant des méthodes adaptées et modernes et par le biais de l'application de vastes programmes pour l'extension de l'agriculture, afin qu'elle produise davantage, mais soit aussi durable.

Le secteur agricole est dominé par les PME. C'est l'outil numéro un pour créer des opportunités de travail et pour arriver à un développement socio-économique plus rapide et durable. Notre gouvernement a pris des mesures tout à fait concrètes pour renforcer le rôle du secteur privé dans la création d'emplois et au nom du développement général du pays. Notre gouvernement profite de cette occasion pour redire combien profonde est sa détermination à tirer des enseignements et à pousser plus loin les



victoires remportées dans la mise en œuvre des normes internationales du travail dans notre pays. Voici quelques-unes de nos mesures concrètes: une politique nationale du travail et de la santé, de la sécurité au travail pour essayer d'améliorer la situation par l'adoption de normes conformes à celles de l'OIT.

Une politique de l'emploi nationale a été préparée et soumise à l'autorité compétente pour approbation. Cette politique se propose de lutter contre la pauvreté par la création d'emplois, en particulier, grâce à la formation professionnelle adaptée et à davantage de coordination entre le secteur du travail et les secteurs responsables des politiques socio-économiques de l'Éthiopie. Dans le cadre de la protection sociale, nous avons établi des mécanismes visant à améliorer la situation des travailleurs, en particulier des politiques en matière de VIH et de sida, des bonnes pratiques et d'autres programmes.

Nous avons aussi créé une politique et un plan national d'action pour l'élimination des pires formes du travail des enfants dans le cadre de la convention n° 182 de l'OIT. Nous prenons toutes ces mesures visant à bien faire ressortir la dimension très importante d'un dialogue social approfondi et intense.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement l'OIT pour l'assistance technique qu'elle nous a apportée dans nos initiatives nationales. Notre pays est très satisfait du choix des thèmes de cette Conférence, en particulier les questions relatives à la création de normes de travail décent et celles relatives au VIH/sida dans le monde du travail, ainsi que la discussion concernant l'objectif stratégique de l'emploi. C'est une bonne chose que de s'intéresser au travail décent pour les travailleurs domestiques. Nous devons absolument saisir cette occasion pour nous mettre d'accord sur les normes qui permettront une bonne réglementation sur le plan national.

---

*Original arabe: M. HAMADEH (employeur, Liban)*

Au nom des employeurs du Liban en général, et des membres du Conseil d'administration de l'Association des industriels libanais en particulier, je voudrais remercier le BIT de nous avoir donné à nouveau l'occasion de participer à l'examen des principes et droits fondamentaux au travail et de la protection sociale, en vue de réaliser la justice, l'égalité et la sécurité sociale et économique.

Nous avons examiné le rapport. Tout en se félicitant des efforts déployés, et du travail constant accompli pour réaliser les objectifs pour un meilleur avenir au service de l'humanité, permettez-nous de faire quelques remarques au sujet des objectifs visés dans le rapport.

Nous soutenons l'idée selon laquelle une croissance mondiale forte, durable et équilibrée, accompagnée d'une solide création d'emplois, est la seule manière intelligente d'aller de l'avant. Il est indispensable, dans les limites de la situation financière, d'accorder la priorité à des programmes gouvernementaux en faveur de l'emploi et de la protection sociale plutôt qu'à des programmes peu productifs et moins favorables à l'emploi. Nous devons exiger des mesures productives et bien ciblées qui stimulent l'investissement et une croissance tirée par les revenus tout en contribuant à redresser les recettes publiques et à élargir la marge de manœuvre budgétaire. A noter qu'une hausse de la fiscalité représente un lourd fardeau pour les personnes à revenu

limité, celles-ci devant être exonérées de toute charge supplémentaire.

L'investissement dans les infrastructures telles que l'eau, le tout-à-l'égout, le logement, et dans les secteurs économiques tels que les routes et les ports, posent les bases d'un développement à long terme, contribuant ainsi à augmenter la productivité et les perspectives de croissance. Cette croissance doit s'accompagner d'un soutien aux petites et moyennes entreprises à forte valeur ajoutée et à propension élevée d'emplois et de productivité.

En fait, dans la plupart des systèmes économiques, même ceux dirigés par l'État, le secteur privé joue un rôle fondamental dans la croissance et la productivité et reste la source principale d'emplois, permettant un renouvellement constant de l'activité économique. De son côté, l'État doit se charger d'assurer le cadre pratique et législatif adéquat aux sociétés d'investissement du secteur privé. L'aide de l'État peut non seulement comporter une aide matérielle directe mais également des incitations et des facilités.

Le rapport prévoit que les gouvernements doivent prendre de manière collective les mesures nécessaires pour réorganiser le système financier international afin de garantir l'épargne et de financer l'économie réelle. Nous soutenons ces affirmations et nous estimons que les gouvernements qui prennent des mesures de façon isolée pour faire face à un effondrement du marché des devises et un accroissement des taux d'intérêt aggravent la récession mondiale.

En ce qui concerne le programme d'action sur un cadre favorisant l'emploi, le rapport indique que les stratégies de consolidation budgétaire progressive mettent l'accent sur certains objectifs de nature à créer un environnement favorable à l'innovation et à l'investissement, à construire un socle de protection pour les plus vulnérables, à améliorer le soutien accordé à la petite économie.

En outre, les stratégies budgétaires à moyen terme ont besoin de création d'emplois; par conséquent, nous devons créer des emplois en développant les petites et moyennes entreprises. Nous devons tenir compte du fait que la reprise de la consommation des familles et l'accroissement de l'investissement des sociétés sont de nature à garantir la pérennité des entreprises, à créer de nouveaux emplois et à réaliser la croissance économique.

Enfin, compte tenu du principe de justice et d'égalité, et du droit de tous au travail et à une vie digne, nous vous lançons un appel, à vous qui représentez la conscience mondiale, en vous disant que ce qui se passe sur la terre de Palestine constitue une honte pour l'humanité entière. Permettez-moi de vous dire ici, du haut de cette tribune: non au racisme, non à l'agression, non à l'occupation; oui à une paix juste et globale en vue du travail décent.

---

*M. DIAW (ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles, Sénégal)*

Au nom de la délégation sénégalaise et en mon nom personnel, il m'est très agréable d'adresser au Président, ainsi qu'à ses collègues du bureau, nos vives félicitations. Nos félicitations vont également à notre excellent Directeur général, M. Juan Somavia, à qui je rends un hommage appuyé pour le dévouement, le courage et l'intelligence avec lesquels il assume son mandat, toutes qualités qui contri-

buent à permettre à l'OIT de continuer à assurer malgré la crise la promotion des idéaux et valeurs qui sont à l'origine de sa création.

Toutes les problématiques sociales inscrites à l'ordre du jour de cette session, notamment celles qui touchent à l'emploi, au VIH/sida, aux normes internationales du travail et au travail domestique, revêtent un intérêt particulier pour le gouvernement du Sénégal. En effet, soucieux que nous sommes de relever les défis sociaux et de répondre à la demande sociale, nous consacrons d'énormes efforts à leur prise en charge et à leur résolution.

C'est dans le même esprit que nous nous investissons dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial pour l'emploi que notre Conférence a adopté en juin 2009 et qui constitue la riposte la plus appropriée à la crise. Ainsi, eu égard aux enjeux importants qui s'attachent à ce document, son Excellence le Président de la République du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, a pris une part active au sommet tenu à Ouagadougou les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009 pour sa mise en œuvre.

Dans le même sillage de l'exécution de l'Agenda du travail décent et du respect des normes du travail, je voudrais saluer l'heureuse initiative qu'a prise le gouvernement des Pays-Bas en organisant à La Haye les 10 et 11 mai 2010, en partenariat avec le BIT, l'UNICEF et la Banque mondiale, le Sommet mondial sur le travail des enfants.

Je réaffirme la totale adhésion du Sénégal à l'objectif de cette rencontre, à savoir le renforcement du mouvement planétaire en faveur de la ratification universelle, d'ici à 2016, des conventions de l'OIT (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

En se fixant de tels objectifs, la communauté internationale a confirmé s'il en était besoin qu'elle est consciente que le travail des enfants constitue un obstacle au respect intégral des droits de l'homme et à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Elle a également voulu redire à l'évidence qu'il s'agit d'un fléau qui contribue à l'aggravation de la crise économique et à l'injustice.

C'est le lieu pour moi d'insister, au nom du Sénégal, sur la nécessité de veiller à ce que les actions en faveur de la promotion des droits de l'enfant s'intègrent dans une politique globale et cohérente de réduction de la pauvreté, d'accélération de la croissance et de promotion de l'emploi.

Voilà pourquoi nous marquons notre adhésion à la mise en œuvre par le BIT du programme pour un travail décent qui constitue le cadre privilégié de coopération avec le BIT, en vue d'asseoir une politique de développement fondée sur la justice sociale. Dans ce cadre, nous avons pris d'importantes mesures pour la consolidation et la création d'emplois décents, notamment avec l'adoption d'une politique nationale de l'emploi et d'une stratégie nationale de la protection sociale. Ces instruments seront mis en œuvre dans le cadre d'un dialogue social qui a toujours caractérisé les rapports entre l'Etat et ses partenaires sociaux.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement du Sénégal à continuer de s'investir pleinement aux côtés de tous les Membres de l'OIT dans la résolution de la crise économique et sociale pour que soit préservée la dignité humaine et réaliser la paix universelle. En le faisant, j'ai naturellement une pensée spéciale pour le peuple palestinien et tous ses tra-

vailleurs injustement privés de la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux.

*(M. Nakajima prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original espagnol: M. MARTÍNEZ (travailleur, Chili)*

---

La crise qui a provoqué tant de dégâts dans les économies à l'échelle mondiale donne également l'occasion de corriger les erreurs commises par le passé et de construire un avenir meilleur. Il est nécessaire d'avoir une vision plus ample et de trouver le moyen de construire un monde de développement et de bien-être pour tous, en s'appuyant sur des économies plus justes, plus durables et marquées par une démocratie plus participative.

Les grandes inégalités sociales causées par les politiques d'accumulation des grandes sociétés et du secteur financier, inégalités exacerbées par la crise, ont mis la population dans le besoin. Elles ne sont pas compatibles avec la condition humaine et nous éloignent du travail décent.

Les emplois de mauvaise qualité, les formes atypiques d'embauche, le travail informel ont contribué à augmenter les inégalités, et le recours massif à l'externalisation par le biais de la sous-traitance a creusé peu à peu les inégalités sociales.

Faire face à la détérioration de l'économie en rendant l'emploi flexible et précaire n'est pas une solution acceptable. Dans certains pays, comme le Chili, les relations professionnelles ne peuvent pas être plus flexibles qu'elles ne le sont. Or la croissance s'est arrêtée et le Chili est le premier dans le classement mondial de l'inégalité sociale.

Le drame social que constitue le chômage est utilisé pour diminuer les salaires et la couverture sociale. L'emploi poubelle a été institutionnalisé, alors que les entreprises font de gros bénéfices et s'enrichissent tout en semant l'incertitude et le désespoir.

Certains gouvernements, dans leurs campagnes électorales, promettent d'éliminer le chômage et font ensuite le contraire. Du haut de cette tribune tripartite internationale, je dénonce la vague de licenciements de fonctionnaires menée par le gouvernement qui vient de prendre ses fonctions au Chili. Je veux ici dénoncer cette pratique qui contredit ce qui avait été promis. La Centrale unitaire des travailleurs du Chili est favorable aux politiques d'un Etat moderne de réglementation, qui fixe des règles et qui soit efficace. Mais cela n'a rien à voir avec le fait de diminuer le nombre des postes de travail. Les Etats ne font pas bien leur travail lorsque les fonctionnaires travaillent dans la crainte et sous la menace du licenciement. Nous avons déposé officiellement plainte afin que le Conseil d'administration du BIT prenne note de l'instabilité dans l'emploi des fonctionnaires chiliens.

Il faut urgemment des politiques sociales n'excluant personne qui assurent aux chômeurs des services de santé, l'éducation de leurs enfants, ainsi qu'une assurance chômage qui leur permette d'accéder à des conditions de vie dignes. Toute politique de relance économique doit se fonder sur la productivité, sur des salaires justes et sur un travail décent, dans le cadre d'une économie équilibrée et durable. Voilà la base d'une stratégie de développement solide et équitable.

Cela s'applique aussi au travail domestique. Travail domestique qui n'a jusqu'à présent pas été reconnu. Les travailleuses domestiques sont reléguées

au bas de l'échelle sociale. Leurs horaires de travail sont interminables, leur droit à des jours de repos n'est pas reconnu et, très souvent, elles sont traitées de manière indigne.

Elaborer une norme sur le travail domestique est un impératif éthique qui doit chercher à réparer l'injustice sociale commise dans ce secteur, où doit être reconnu le droit à des conditions de travail justes et équitables. Etablir une convention accompagnée d'une recommandation pour les travailleurs domestiques est un pas nécessaire dans le sens de la justice, afin de mettre un terme à la discrimination dans ce secteur.

---

*Original anglais: M. SUNMONU (représentant, Organisation de l'Unité syndicale africaine)*

---

Voici trente-deux ans que j'assiste régulièrement à la Conférence internationale du Travail et je suis fier et heureux, au nom de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine, de constater que l'OIT fait entendre sa voix haut et fort au sein du système des Nations Unies, auprès du G8 et du G20, en plaidant pour une mondialisation équitable, pour le travail décent, pour la justice sociale et économique. L'OIT a ainsi acquis l'autorité morale qui fait défaut à certaines autres institutions internationales, qui n'ont cessé de plaider pour les politiques financières et économiques néolibérales qui sont à l'origine de la crise mondiale financière et économique que nous connaissons aujourd'hui. Je tiens également à signaler les divers programmes de renforcement des capacités que l'OIT mène au profit de ses mandants tripartites pour leur permettre de surmonter la crise. Notre Organisation, ainsi que les travailleurs dans toute l'Afrique, ont également pu bénéficier de certains de ces programmes de renforcement des capacités grâce à l'appui financier et technique fourni par le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, ainsi que le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV). Le dernier de ces ateliers de renforcement des capacités a été organisé à l'intention de plus de 80 dirigeants syndicaux africains de haut niveau sur le thème du dialogue social en Afrique et de l'expérience algérienne. La réunion s'est tenue les 12 et 13 mai 2010 à Alger. Ce type de réunion permet aux syndicats africains et aux dirigeants syndicaux de participer au processus de développement socio-économique à l'échelon national, régional et continental.

Nos membres jouent un rôle de premier plan au sein du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine, ainsi que dans les diverses autres structures de la Commission de l'Union africaine. Notre objectif pour la période biennale est, en coopération avec l'OIT, de renforcer les organisations syndicales sous-régionales de notre continent pour leur permettre d'être plus actives au sein des communautés économiques régionales, et notamment de faciliter la création dans ces dernières de structures tripartites, de promouvoir la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent, des programmes régionaux et autres programmes pertinents, de participer activement à l'ensemble des processus d'intégration économique régionale et de défendre les droits syndicaux et les autres droits de l'homme.

Notre organisation va continuer de solliciter l'appui de l'OIT en vue de renforcer les capacités de ses membres dans divers domaines – création d'emplois, mise en œuvre des programmes de la Commission de l'égalité hommes-femmes de

l'Organisation de l'Unité africaine, élaboration de politiques macroéconomiques, mise en place de nouveaux instruments pour lutter contre le VIH/sida, renforcement du dialogue social, renforcement des capacités des représentants des travailleurs dans les conseils d'entreprise, etc.

En ce qui concerne la crise financière et économique actuelle, je souhaiterais proposer quelques conseils aux gouvernements, sur la base de l'expérience acquise par les pays africains dans le cadre de la mise en œuvre, entre 1980 et 2000, des programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale, et rappeler notamment les principaux éléments de ces programmes: des licenciements massifs dans la fonction publique, la suppression des subventions au logement, aux transports, à l'éducation et autres services publics; des taux d'intérêt élevés (entre 20 et 40 pour cent), la déréglementation financière et la libéralisation commerciale. Le résultat a été désastreux pour les pays africains et leurs populations: destruction de la plupart des industries qui ont vu le jour après l'indépendance, ce qui a entraîné une véritable désindustrialisation de l'Afrique, pour reprendre les termes mêmes des spécialistes du développement; endettement considérable (avec un service de la dette en conséquence), augmentation massive de la pauvreté; instabilité politique et économique (la suppression des subventions au secteur rizicole par le gouvernement démocratiquement élu du Libéria a entraîné des troubles qui ont abouti au renversement du gouvernement par Samuel Doe; ce coup d'Etat devait entraîner quinze années de guerre civile); le dépérissement des services publics; une poussée massive de la corruption; la destruction des infrastructures de l'éducation et de la santé dans la plupart des pays africains.

Je tiens à alerter les gouvernements qui, pour répondre à la crise financière et économique, viennent d'adopter des programmes d'ajustement structurel inspirés par le FMI et la Banque mondiale, afin qu'ils n'aient pas à subir eux aussi le triste sort qu'a connu l'Afrique entre 1980 et 2000. De quel côté êtes-vous? Si vous n'êtes pas du côté de votre peuple, vous en viendrez à le regretter.

---

*Original espagnol: M. YAGUAL YAGUAL (travailleur, Equateur)*

---

A l'heure actuelle, les travailleurs équatoriens traversent une situation difficile, car il n'existe pas de véritables relations professionnelles, étant donné les changements mis en place au moyen de plusieurs normes qui flexibilisent les droits et les acquis de la classe ouvrière du pays.

Les travailleurs équatoriens évoquent les dispositions de la Constitution et du Code du travail et exigent que soient respectés leurs droits fondamentaux, à savoir l'article 11, alinéa 3, l'article 33, l'article 66, alinéas 16 et 17, et les articles 325 et 326 qui portent sur les droits des travailleurs que doit garantir l'Etat équatorien, et qui ne sont pas respectés en raison d'une série de projets de loi organique qui nient les acquis des travailleurs obtenus au moyen de conventions collectives.

Les travailleurs, par le biais des centrales syndicales reconnues par l'Etat équatorien, exigent du gouvernement que soient respectées les dispositions du Code du travail relatives à la convention collective (article 220), aux révisions des conventions collectives (article 248), et au respect de la liberté d'association (article 440). Ils demandent aussi que soit respecté le chapitre 2 qui traite des différends

collectifs dont est saisie l'inspection du travail pour non-respect et violation des conventions collectives dans les secteurs public et privé.

La classe ouvrière équatorienne a demandé à l'Etat de respecter la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Les travailleurs exigent l'application de ces conventions pour une véritable liberté syndicale et une véritable négociation collective, dont l'Etat doit respecter l'exercice, conformément à l'article 424 de la Constitution de la République de l'Equateur. Cet article protège la partie la plus faible, c'est-à-dire les travailleurs. Le Code du travail au fil des années a servi à réglementer les relations ouvriers-patrons, tant dans les entreprises privées que publiques, en accord avec les dispositions constitutionnelles et avec les conventions internationales dûment reconnues par l'Etat.

Une nouvelle flexibilisation du Code du travail reviendrait à modifier les règles qui garantissent les droits au travail dans le pays. Les travailleurs du secteur de l'électricité et du pétrole ont été licenciés, alors que pendant de nombreuses années ils avaient bénéficié de la stabilité dans l'emploi, et les conventions collectives n'ont pas été respectées. Les travailleurs en sous-traitance n'ont pas bénéficié de la stabilité dans l'emploi que prévoit l'ordonnance constitutionnelle n° 8. Au contraire, la majorité d'entre eux ont été licenciés par les entreprises publiques et privées, aggravant ainsi le chômage dans le pays.

Voici quelles sont les observations qu'en tant que représentant des travailleurs équatoriens je souhaitais formuler. J'espère qu'elles seront prises en compte et examinées, pour le bien des relations professionnelles dans mon pays.

---

*Original espagnol: M. MORANTES (travailleur, Colombie)*

Je tiens ici à me référer au rapport du Directeur général. J'insiste sur l'importance de sa démarche, tant pour ce qui est de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, que de l'intensification de la lutte contre le travail des enfants et de la campagne en faveur du travail décent qui me semble absolument essentielle en période de crise. Je me réfère également à la stratégie adoptée en vue de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi présenté par la Présidente du Conseil d'administration.

Dans certains pays, on annonce que la crise économique est terminée et que les entreprises commencent à retrouver des marges de bénéfice. Ce qui est très préoccupant, c'est que l'on n'a pas rendu leur emploi à ceux qui ont été mis à pied lors de la crise, ce qui veut dire que les effets de la crise sont latents, et que ce sont les travailleurs qui ont été les victimes de la crise, des millions de personnes se trouvant en situation de pauvreté.

Je pense que la liberté syndicale est indispensable pour qu'existe le travail décent. Il est donc extrêmement préoccupant de voir qu'en Colombie on fait obstacle à la liberté syndicale; c'est ainsi que les travailleurs qui décident de fonder un syndicat ou de s'y affilier sont immédiatement licenciés.

On continue d'assassiner des syndicalistes et on compte déjà 29 victimes cette année. La Colombie est le pays le plus dangereux au monde si l'on est syndicaliste: 64 pour cent des assassinats de syndicalistes perpétrés dans le monde au cours des dix dernières années se sont produits en Colombie. Les

syndicalistes sont en plus victimes de bien d'autres actes de violence: enlèvements, menaces, attaques de sièges des syndicats, notamment.

En Colombie, le syndicalisme a été la cible d'actes de violence commis par l'Etat lui-même. Je pense en particulier à ce qu'on appelle les «faux positifs» ou aux exécutions extrajudiciaires de civils par les forces publiques. Dans le cas du DAS (Département administratif de sécurité) par exemple, la justice a établi que cet organisme a fomenté et exécuté une série d'activités contre le syndicalisme. On a fourni des listes de dirigeants à éliminer, ce qui a été fait, et on a intercepté des messages adressés à des dirigeants syndicaux, des magistrats de la Haute Cour et des hommes politiques de l'opposition.

Les chefs d'entreprise et l'Etat ont recours à des formes multiples d'intermédiation, ce qui fait ressortir la prolifération de pseudo-coopératives (dénommées CTA-coopératives de travail associé) qui ont dénaturé le véritable esprit coopératif, trahissant ainsi la relation de travail, les droits syndicaux et les droits du travail.

Le système de santé publique s'est effondré. Le gouvernement a dû déclarer l'état d'urgence sociale, l'origine de la crise étant le modèle néolibéral qui a transformé le droit à la santé en un commerce privé, inaccessible pour des millions de citoyens.

En 2006, nous avons passé un accord tripartite concernant le droit d'organisation et la démocratie, dont l'application a été très difficile, l'objectif central n'ayant pu être atteint. Le dialogue social n'a pas fonctionné et le taux d'impunité des crimes commis contre les syndicalistes se situe encore autour de 97 pour cent.

Malgré ce tableau, la Colombie a été exclue de la liste des cas à étudier au sein de la Commission de l'application des normes, et cela à cause de l'inconséquence des employeurs qui, en menaçant le système de contrôle normatif de l'OIT, ne font qu'aggraver la violation des droits de l'homme et détruire le mouvement syndical.

Le gouvernement de la Colombie a accepté une mission tripartite de très haut niveau de l'OIT qui, nous l'espérons, permettra d'obtenir des informations objectives sur la situation des droits de l'homme et des droits syndicaux en Colombie, et de mettre en œuvre les recommandations de l'OIT qui jusqu'à présent sont restées lettre morte.

Nous demandons que l'on désigne un représentant de l'OIT en Colombie et qu'il ait un profil et un mandat qui lui permettent de relever le défi de cette problématique complexe du travail et des syndicats, et de contribuer à la résoudre. Nous voudrions aussi que l'on renforce la coopération technique.

Les travailleurs et les travailleuses de Colombie espèrent que la communauté internationale qui est ici présente entendra le cri lancé par le peuple colombien au nom de la justice sociale.

---

*Original arabe: M. SAYED SALMAN (travailleur, Bahreïn)*

Je représente la Fédération des syndicats de Bahreïn et j'aimerais parler des questions qui préoccupent le plus notre mouvement.

Nous arrivons très prochainement à la 100<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui se déroulera en 2011. C'est un motif de fierté pour tous ceux qui luttent pour les droits syndicaux, la justice sociale et la dignité humaine quel que soit le groupe auquel ils appartiennent.

L'histoire de cette Organisation est remplie d'événements dans lesquels les normes internatio-

nales du travail ont réussi à être renforcées. Ces normes sont arrivées dans des régions où les travailleurs non seulement ne pouvaient pas bénéficier des droits fondamentaux au travail mais ne disposaient pas non plus des mécanismes nécessaires pour revendiquer de tels droits. Cependant, aujourd'hui et grâce aux efforts continus et à l'action unique en son genre de notre Organisation, de telles revendications sont possibles et disposent de moyens solides pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, de la marginalisation et du chômage. Comme l'a déclaré le Directeur général lors de son discours d'ouverture de la Conférence, l'Organisation a pu assurer, tout au long des années, le respect des normes de la part de ses Membres.

L'OIT a ainsi soutenu notre lutte dans la période qui a précédé la reconnaissance des libertés syndicales que réclamaient nos travailleurs. Nous avons maintenant un mouvement syndical qui est respecté au niveau international et régional, malgré les dimensions limitées de notre pays et de notre classe ouvrière. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien technique et logistique de l'Organisation, pour lequel je la remercie du haut de cette tribune.

Je me dois d'ajouter que je ne pense pas que la lutte pour la justice sociale soit maintenant terminée; elle ne fait que commencer et ce, à tous les niveaux. C'est ce dont nous avons tenu compte, en tant que mouvement syndical, dès la promulgation de la législation sur la liberté syndicale dans le Royaume de Bahreïn. Nous avons compris que nous étions passés de l'étape de la revendication du droit syndical à celle de la revendication de l'exercice effectif de ce droit, notre combat se déroulant actuellement à deux niveaux, le niveau législatif et le niveau de l'application pratique.

Sur le plan pratique, nos travailleurs sont aujourd'hui victimes de licenciements arbitraires, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, à cause de leurs activités syndicales ou de leurs opinions politiques, en dépit de la ratification par le royaume de la convention (n° 111), qui interdit toute discrimination fondée sur l'opinion politique, ou sur fond de crise économique qui touche les entreprises et dont les travailleurs supportent la plus grande charge. Il n'est pas juste que les travailleurs supportent les conséquences d'une crise qui a été déclenchée du fait des erreurs et de la mauvaise gestion des institutions financières. Nous estimons que l'inscription des discussions sur l'emploi à l'ordre du jour de la Conférence reflète toute l'importance que vous accordez à la question de l'emploi dans le contexte de la crise financière. Nous avons toujours demandé, en tant que syndicat, une intervention de l'Etat dans l'économie, pour permettre aux entreprises touchées par la crise de remédier aux effets de cette crise, de manière à maintenir et même à relever les niveaux d'emploi. Mais nous pensons que la réponse du gouvernement n'a pas été à la mesure des répercussions de la crise, lesquelles ont été à l'origine de licenciements dans les banques et dans les grandes entreprises.

Sur le plan législatif, permettez-moi de citer le Directeur général qui décrit la Commission de l'application des normes comme étant l'organe vital de cette Conférence qui crée la législation internationale du travail. Je voudrais signaler à ce propos que nous avons été confrontés à Bahreïn à des défis importants sur le plan législatif.

*(La séance est levée à 12 h 10.)*

## Quatrième séance

Jeudi 10 juin 2010, 14 h 30

Présidence de M<sup>me</sup> Powell et de M. de Robien

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

La PRÉSIDENTE (M<sup>me</sup> POWELL)

---

Nous allons poursuivre la discussion générale sur les rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.

---

M. NAPOLEON (*travailleur, Haïti*)

---

Cette Conférence internationale constitue pour le secteur syndical haïtien le moment le plus attendu pour lancer un cri d'alarme aux oreilles des dirigeants du Bureau international du Travail, mais aussi à celles des investisseurs étrangers dans le but de nous aider à promouvoir des emplois stables et décents, lesquels permettront aux travailleurs et travailleuses haïtiens de retrouver leur dignité en tant qu'être humain nécessaire à tout vrai développement.

Il faut nous croire, le secteur syndical haïtien est déjà l'un des principaux acteurs de la reconstruction d'Haïti.

Le séisme du 12 janvier 2010 a non seulement ravagé le pays mais il a détruit de façon inexplicable les structures économique et environnementale de la société haïtienne, et la première et principale victime de cette monstrueuse catastrophe a été la classe travailleuse haïtienne.

Il n'est un secret pour personne que les travailleurs et les travailleuses haïtiens sont livrés à eux-mêmes. Ils attendent le secours des partenaires internationaux. Ils attendent en toute dignité une aide internationale mais celle-ci doit passer concrètement par la création d'emplois. C'est notre attente et notre détermination.

Mis à part des dégâts matériels, socio-économiques, environnementaux et autres engendrés par le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier dernier, qui a coûté la vie à plus de 300 000 êtres humains, d'une part, et qui a causé un effondrement économique sans issue, d'autre part, personne n'a été épargné. Actuellement, tous les secteurs vitaux de l'économie haïtienne en souffrent. Dans tous les cas, les travailleurs et travailleuses haïtiens deviennent de plus en plus vulnérables. Aujourd'hui, tout le monde constate que le problème des travailleurs et travailleuses haïtiens est visible à l'œil nu. Ils vivent dans des lieux inappropriés, sous des hangars de misère et personne ne sait quand se terminera cette traversée du désert. Pas de volonté pour mettre un terme à ce Golgotha.

Toutefois, ils marchent sur les épines. Il existe néanmoins dans les usines de sous-traitance des emplois qui ne sont pas garantis. Les conditions de travail sont dures et à longueur de journée on licencie les ouvriers et les ouvrières. En un mot, on assiste à des révocations illégales et accélérées. A cet effet, l'Inspection du travail du ministère des Affaires sociales et du Travail ne dit pas un mot.

En Haïti, la classe travailleuse reste et demeure l'épicentre de l'économie mais elle est toujours méprisée et abandonnée. Vivant dans les abris de fortune en ce moment même où nous parlons, les travailleurs et les travailleuses haïtiens ne sont pas à l'abri des intempéries, du VIH/sida et d'autres maladies; même les enfants ne sont pas épargnés et le travail infantile marche à très grand pas parce que bon nombre de familles n'ont pas d'emplois pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants. Le secteur syndical veut faire face à tous les problèmes. Il faut les freiner, sinon l'avenir est déjà hypothéqué. C'est pourquoi les travailleurs d'Haïti demandent au BIT, aux organisations syndicales internationales, leur solidarité à l'endroit des enfants pour l'éradication du travail des enfants en Haïti.

Face à ce spectacle terrifiant, le secteur syndical haïtien se sert de cette tribune de la 99<sup>e</sup> session de la Conférence de l'Organisation internationale du Travail pour lancer un appel de solidarité aux dirigeants du BIT en vue de jouer un rôle agissant en faveur des ouvrières et des ouvriers démunis d'Haïti.

Nous pensons que le BIT, dans son travail, qui est de combattre le chômage et la misère lors de la reconstruction du pays, doit s'atteler aux côtés du secteur syndical haïtien en vue d'élargir à tous les horizons sociaux professionnels sa sphère de formation, de manière à participer à l'éducation et à la formation professionnelle des jeunes travailleurs, condition pouvant leur permettre de répondre et de faire face aux exigences de la reconstruction du pays.

Je crois en effet que le BIT, à l'heure actuelle, doit faire sentir son accompagnement aux côtés des travailleurs et des employeurs du monde syndical qui s'avère d'une importance magistrale. Nous en avons grandement besoin et nous faisons confiance aux dirigeants et surtout à l'honorable Directeur de cette magnifique institution internationale, lesquels ne vont pas marchander leur concours pour apporter leur collaboration et leur aide au secteur syndical haïtien et une fois de plus, travailler et apporter leur contribution à la construction sociale et économique, sanitaire et environnementale d'Haïti.

Il est nécessaire de faire quelque chose. Le pays est dévasté, englouti, méconnaissable et désappointé. Il n'y a pas d'emplois et il faut les créer sinon personne ne pourra arrêter la vague des haïtiens et haïtiennes qui vont immigrer en terre étrangère, à la recherche d'un mieux être; et parmi eux aussi, l'on assiste à une fuite des cerveaux.

Face à tous ces paramètres, nous pouvons dire que la pauvreté absolue engendrée par la perte d'emplois et par le chômage, nous presse. Accompagnez-nous alors par votre solidarité en vue de nous permettre en tant que secteur syndical de poser aussi socialement et économiquement notre pierre à la reconstruction de notre bien-aimée Haïti.

---

*Original anglais: M. MUNYES (ministre du Travail, Kenya)*

Le Kenya est heureux de participer au débat sur le rapport du Directeur général de cette année, intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, et remercie le Bureau de sa participation. Ce rapport fait une excellente analyse de la crise économique et financière mondiale et il nous indique de quelle manière nous pouvons concevoir ensemble un pacte mondial pour l'emploi pour faire face à la crise de l'emploi. Ce rapport est donc une excellente base qui nous permet de réfléchir en temps de crise à une stratégie sur la marche à suivre.

Le Kenya estime que la reprise est encore fragile. J'en veux pour preuve le recul marqué de la production et l'augmentation considérable du chômage. Bien qu'il y ait des signes de reprise, il est évident que ces signes sont encore faibles puisque de nombreux pays en développement dans le monde luttent encore pour s'en sortir.

Bien qu'il y ait des signes de croissance des emplois, le chômage dans le monde affiche toujours des taux record, en particulier dans les pays en développement. Le marché du travail se caractérise par une évolution des modes de travail, notamment le travail à temps partiel, le travail temporaire subi, l'emploi informel, les réductions de salaire et des prestations sociales pour ne mentionner que quelques exemples.

Nous reconnaissons que la reprise associée à une stabilité sociale progressive ne peut voir le jour que s'il y a une croissance de l'emploi durable et équilibrée. Pour l'Afrique, nous devons veiller à ce que le travail de qualité soit au cœur de la reprise inspirée par la feuille de route de Ouagadougou qui a ouvert la voie à la reprise.

L'un des grands enseignements de la crise est que les différents volets de la stabilité, à savoir l'aspect politique, social et financier, sont indissociables. J'en veux pour preuve les solutions à la crise proposées par les dirigeants mondiaux qui se sont réunis ici en juin dernier, réunion à l'issue de laquelle le Pacte mondial pour l'emploi a été adopté.

Nous préconisons donc une coopération renforcée, une responsabilité collective pour l'application de politiques stimulant la productivité, la dignité et les droits au travail, ainsi que des programmes de protection sociale contribuant à appuyer les familles et la cohésion nationale.

Au Kenya, la crise s'est traduite par une baisse des recettes d'exportation, et des prix des produits de base, une réduction des envois de fonds, un recul de l'aide au développement et des investissements étrangers, phénomènes encore aggravés par les effets de la crise alimentaire et pétrolière qui a précédé.

L'objectif de réduction de la pauvreté n'a pas été atteint. Les populations qui en ont souffert le plus sont les populations rurales, les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables.

Pour assurer la reprise, nous avons proposé en juillet 2009 un train de mesures d'incitation économique pour stimuler la croissance et l'emploi, qui comprend entre autres, l'accroissement des fonds de développement pour les femmes et pour les jeunes afin de promouvoir le travail indépendant et de consolider l'esprit d'entreprise, l'établissement d'un fonds consolidé de protection sociale pour le versement d'allocations aux orphelins et aux enfants vulnérables et aux personnes handicapées, des investissements supplémentaires dans les projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre et des études sur l'incidence de ces mesures.

Nous avons demandé à l'OIT de nous aider. Nous remercions l'OIT de l'aide qu'elle a récemment accepté de nous accorder pour élaborer des politiques de protection sociale et de création d'emplois et nous pensons qu'elles renforceront ces initiatives.

Le Kenya est inquiet de la nouvelle tournure prise par la crise financière car nous voyons les dettes nationales s'aggraver, les déficits budgétaires augmenter, ce qui laisse planer un doute sur la stabilité des systèmes financiers et monétaires internationaux. Cela risque de compromettre les perspectives de croissance, notamment pour les pays en développement. Nous appuyons donc la proposition faite par le Directeur général tendant à ce que la création d'emplois soit au cœur des mesures de reprise. Nous sommes également favorables à la restructuration des bureaux extérieurs, en particulier les bureaux de correspondance qui répondront aux besoins des pays. Nous espérons que ces projets de restructuration seront mis en œuvre avec effet immédiat.

Nous invitons instamment l'OIT à rester inébranlable dans sa stratégie qui vise à aider les mandants à utiliser le Pacte grâce à l'appui technique, au partage des connaissances et au dialogue politique international.

Nous demandons également au Bureau de veiller à ce que les mesures prises en faveur de la reprise soient adaptées aux besoins nationaux des mandants, s'inscrivent dans le long terme et soient capables d'offrir des options politiques résistant à l'épreuve du temps.

Enfin, j'aimerais féliciter le Directeur général pour les efforts qu'il a déployés afin que le Pacte soit universellement adopté.

---

*M. NKILI (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cameroun)*

Il m'est particulièrement agréable de prendre part à la discussion générale du rapport consacré cette année à l'intensification de la lutte contre le travail des enfants. Ce phénomène inhumain et destructeur de l'avenir de près de 215 millions d'enfants dans le monde est de nature à freiner le combat que les Etats Membres mènent en vue de lutter contre les vulnérabilités.

Les enfants constituent les adultes de demain et pour qu'ils entrent dans le monde du travail avec des armes équivalentes leur permettant d'accéder à un travail décent, ils doivent être maintenus à l'école en vue d'obtenir une éducation et une formation professionnelle pour accéder à l'emploi.

Pour ce qui est de l'emploi, le Cameroun fait de la période 2010-2019 la décennie de l'emploi. En ef-

fet, la lutte contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté ont toujours été une préoccupation réelle du gouvernement. Pour faire face à ce fléau, le gouvernement a entrepris de réviser le document de stratégie de réduction de la pauvreté de 2003. La nouvelle stratégie, c'est-à-dire le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi a été validée en août 2009. Il est la première phase pour l'accomplissement de la vision de développement à l'horizon 2035.

Par ailleurs, le Cameroun réaffirme son engagement à s'appropriier les orientations du Pacte mondial pour l'emploi. Cet engagement a été exprimé en septembre 2009 lors de la septième session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine à Addis Abeba. Il l'a davantage été en décembre de la même année lors du premier colloque africain sur le travail décent en Afrique tenu à Ouagadougou.

Dans cet ordre d'idées, notre pays organisera, au mois de juillet 2010, un forum sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi. Cette rencontre regroupera le gouvernement, les employeurs, les travailleurs, les collectivités territoriales décentralisées et la société civile pour une appropriation concertée d'un pacte national pour l'emploi. La création, en 2004, d'un ministère en charge de l'éducation de base, couronnée par la gratuité des enseignements, a été l'une des premières mesures pour lutter contre le travail des enfants: le recrutement de plus de 16 000 enseignants pour combler un déficit de près de 40 000; la construction de centaines d'écoles et de milliers de salles de classe dans les coins les plus reculés du territoire national, ceci pour rapprocher l'école des élèves et les maintenir en milieu scolaire; la réalisation en 2008 d'une étude sur le travail des enfants au Cameroun, étude qui a révélé d'une part que le travail des enfants à abolir est une réalité en milieu rural, plus particulièrement dans l'agriculture, la pêche, la sylviculture et la chasse; d'autre part que les enfants qui vivent dans des ménages pauvres sont plus astreints aux travaux à abolir que les autres. Ces enfants sont généralement des aides familiaux non rémunérés; l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi de décembre 2005 sur la traite des enfants visant à combattre ce phénomène ignoble; le concours du BIT à travers les projets WACAP et LUTRENA, grâce auxquels 5 000 enfants victimes de la traite ont été identifiés dans trois régions à haute intensité agricole. Plus de 2 000 ont pu être réinsérés dans le système scolaire pour ceux des enfants qui en avaient encore l'âge.

Dans ce contexte, les enfants ont été formés en mécanique automobile, en plomberie, en électricité, en coiffure féminine, en informatique. Une fois sortis de ces centres, ces enfants ont reçu du gouvernement des kits d'installation qui leur ont permis d'avoir des sources de revenus et de devenir autonomes.

Cependant, 3 000 enfants identifiés dans ces trois régions sont dans l'expectative et si rien n'est fait, ils courent le risque de retourner dans les circuits d'exploitation où leur situation sera plus difficile.

Le Cameroun lance donc un vibrant appel aux partenaires au développement pour solliciter leur appui multiforme en vue de poursuivre l'opération dans les sept autres régions du pays. Protégeons ensemble nos enfants en détresse comme le fait donc le gouvernement camerounais.

Enfin, signalons que le Cameroun est effectivement résolu à relever le défi du développement durable pour tous. C'est dans ce sens qu'il faut situer la Conférence internationale de Yaoundé de mai 2010, organisée sous l'impulsion du chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya. La déclaration issue de cette rencontre est un pas de plus vers la quête de solutions durables pour une mondialisation juste et équilibrée.

Le Cameroun compte sur l'appui de la communauté internationale.

---

*Original anglais: M. SAJINARAYANAN (travailleur, Inde)*

---

Je suis très heureux de participer à cette Conférence internationale du Travail alors que l'OIT vient de fêter son 90<sup>e</sup> anniversaire. Les efforts sans relâche de l'OIT ont amené des changements radicaux dans le monde du travail. Une fois de plus, elle a prouvé qu'elle est en avance avec l'adoption, l'année dernière du Pacte mondial pour l'Emploi sur fond de crise financière mondiale.

Alors que nous célébrons les 90 ans de l'OIT, nous n'oublions pas que l'OIT a toujours joué un rôle actif dans l'établissement des droits des travailleurs et en créant des normes ayant trait à ces droits.

C'est pourquoi je propose de considérer que les dix prochaines années seront cruciales pour atteindre les régions sombres du monde du travail. Au lieu de toujours se tourner vers ceux qui ont tout, il faut mener à bien notre mission et tendre la main aux laissés-pour-compte.

Dans beaucoup de pays, les travailleurs sont privés de négociation collective et donc exploités. Il s'agit notamment des secteurs et des catégories vulnérables suivantes: secteur informel, femmes, enfants, travailleurs migrants, victimes du travail forcé, de la servitude pour dettes ou de traite, travailleurs peu rémunérés, travailleurs occasionnels, en sous-traitance, populations autochtones, travailleurs pauvres, travailleurs qui ont faim, travailleurs vulnérables.

La justice socio-économique n'est qu'un rêve lointain pour la plupart d'entre eux et c'est une tâche gigantesque qu'ils attendent de l'OIT. Dans de nouveaux secteurs tels que les technologies de l'information ou les zones économiques spéciales, la protection sociale, le dialogue social et la négociation collective sont absents.

Les mandants tripartites de l'OIT ont donc une tâche très importante pour les dix prochaines années, sans laquelle nous ne serons peut-être pas en mesure de toucher ne serait-ce que la partie émergée de l'iceberg. L'OIT doit mettre en place un plan d'action et l'imposer aux gouvernements nationaux et autres partenaires sociaux. Les gouvernements devraient inscrire leur action dans l'ordre du jour national de développement.

Partout dans le monde, les gouvernements devraient se rendre compte qu'une société est évaluée selon la façon dont elle traite les secteurs vulnérables. L'OIT doit constituer une entité de suivi tripartite à cette fin. «Transformons le monde du travail», voilà quel devrait être notre nouveau mot d'ordre.

Faisons place à une véritable renaissance. L'OIT doit atteindre les zones du monde du travail qui ne l'ont pas encore été afin de ne pas laisser les gens seuls dans leur quête de justice économique.

L'OIT devrait relever le défi, remplir le vide, organiser l'action nécessaire pour atteindre l'objectif du travail décent pour tous.



Voilà sa tâche historique pour les dix prochaines années.

La recommandation sur l'emploi soumise cette année serait un jalon en ces temps de crise. Il faut venir en aide aux travailleurs victimes du sida. L'assassinat de syndicalistes est une infamie. L'observation rigoureuse des normes dignifierait l'esprit d'union mondiale en ce qui concerne le dialogue social. Faisons du monde un meilleur endroit où vivre.

Je dois féliciter le Directeur général pour avoir fait cette année du travail domestique le thème principal des discussions de la Conférence. Cela fait longtemps que nous appelons de nos vœux une convention sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, pour soulager la souffrance des millions de ces travailleurs dans le monde. Les femmes en constituent d'ailleurs la majeure partie. Les problèmes qui se posent pour ces travailleurs sont les formes extrêmes d'exploitation et le fait qu'ils n'ont pas des conditions de travail et des salaires décentes. Leurs problèmes diffèrent d'un pays à l'autre, selon qu'il s'agit de pays développés, peu développés ou en développement. Le sort des travailleurs domestiques migrants est tragique dès le moment où ils émigrent et qu'ils sont d'abord exploités par les recruteurs. En grande partie, ils sont opprimés, sans défense et constituent la face oubliée du travail forcé. Tous ces travailleurs à domicile, ces enfants, ces populations autochtones, ces travailleurs migrants sont les plus vulnérables des travailleurs domestiques et sont soumis à des formes extrêmes de travail forcé. Ils ont besoin de toute l'attention des législateurs et des entités chargées de faire appliquer la loi. Les sociétés civilisées devraient avoir honte lorsqu'on entend ces histoires cauchemardesques de travailleurs domestiques exploités, malheureux, vulnérables. Parmi eux, il y a des migrants indiens qui travaillent à l'étranger. Ils commencent à voir enfin le bout du tunnel, après cinquante ans. Faisons tous les efforts nécessaires pour que cette convention soit adoptée et mette fin au destin tragique d'une catégorie de travailleurs jusqu'ici négligée.

---

*Original anglais: M. GAMINI KULAWANSA LOKUGE (ministre des Relations professionnelles et de la Productivité, Sri Lanka)*

Nous nous retrouvons une année après l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi, grâce auquel le système multilatéral, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs disposent désormais d'un cadre et d'un éventail de mesures pratiques pour répondre à la crise. Je pense que le moment est venu de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce Pacte. Je tiens à cet égard à féliciter le Directeur général pour son rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*. J'ai eu le plaisir de constater qu'il met en lumière les domaines qu'il convient de privilégier dans la riposte à la crise et dégage la voie à suivre pour promouvoir un développement plus dynamique, plus durable et plus équitable.

Par comparaison avec la plupart des pays, Sri Lanka a été relativement peu touchée par la crise. Le rapport du Directeur général place Sri Lanka dans la catégorie des pays ayant connu une légère croissance du PIB et, sur le front de l'emploi, une augmentation légère ou modérée du taux de chômage durant la crise financière. Malgré une guerre civile de pratiquement 30 ans, malgré le tsunami de 2004 et malgré la récente crise financière, Sri Lanka a enregistré ces quatre dernières années une crois-

sance économique annuelle d'environ 5 pour cent. Cette réussite est due aux politiques adoptées par le gouvernement de son Excellence Mahinda Rajapaksa, Président de Sri Lanka. La stratégie nationale de développement, qui couvre une dizaine d'années, comporte les multiples objectifs que le gouvernement s'est engagé à atteindre – croissance économique rapide, création d'emplois, réduction de la pauvreté, conjuguée avec une justice redistributive, développement équilibré au niveau régional et viabilité écologique.

Le rapport du PNUD sur le développement humain de 2009 montre que Sri Lanka a accompli des progrès considérables en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, attestée notamment par une baisse importante (de 23 à 15 pour cent) au cours des cinq dernières années. Les données les plus récentes relatives aux OMD montrent que le pays est en bonne voie pour atteindre le but visé, à savoir l'éradication de l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

Avec le rétablissement de la confiance des milieux d'affaires internationaux, le redémarrage de l'activité économique dans les provinces du nord et de l'est, touchées par trente ans de guerre civile, et la mise en place de politiques macroéconomiques axées sur une faible inflation et des taux d'intérêts peu élevés, l'économie du Sri Lanka a devant elle des perspectives très prometteuses.

Nous savons qu'une crise économique mondiale, ou toute autre catastrophe, risque fort de pénaliser gravement les plus pauvres si l'on ne fait pas le nécessaire pour réformer le secteur de la protection sociale. La mise sur pied d'un système d'indemnisation du chômage, le renforcement des systèmes de sécurité sociale existants, l'extension de la couverture à certaines catégories de travailleurs et le renforcement de l'efficacité des dispositifs de protection en place, font partie des importantes mesures à prendre tant pour faire face à la crise que pour promouvoir le travail décent dans le pays. J'ai d'ailleurs l'intention de mettre en place un régime de retraite en faveur des membres de la caisse de prévoyance des employés et d'affecter une partie de leurs contributions à la constitution d'une réserve permettant de garantir la perception d'un revenu régulier en cas de chômage.

Malgré les efforts déployés et les succès obtenus dans le domaine du développement social et économique, Sri Lanka ne peut s'enorgueillir des résultats obtenus dans le domaine du développement durable. Nous savons que nos réussites sont largement dues au soutien et à l'appui des partenaires sociaux. Le rôle joué par ces derniers pendant la crise financière confirme l'affirmation du Directeur général, qui rappelle dans son rapport que le dialogue social est essentiel pour une reprise durable.

Je tiens pour conclure à confirmer que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable peut utilement orienter les politiques et les actions des pays Membres et l'action de l'Organisation. Nous estimons à cet égard que l'OIT devrait renforcer ses capacités et se montrer plus innovante.

---

*M. KONE (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Burkina Faso)*

Je réitère le soutien du Président du Burkina Faso, Son Excellence M. Blaise Compaore, à M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, pour le leadership qu'il

exerce à la tête de notre Organisation et son engagement à relever, avec l'appui des mandants tripartites, les défis de la crise économique en vue de garantir, partout dans le monde, la justice sociale.

Je salue l'adjonction à l'ordre du jour de la présente Conférence des thèmes forts pertinents du fait de l'actualité des problèmes évoqués et de l'urgence des solutions à y apporter. Il s'agit notamment des discussions relatives à l'élaboration d'une norme concernant le VIH/sida dans le monde du travail, au travail décent pour les travailleurs domestiques, et à l'application des conventions et recommandations de l'OIT. Je considère que ces débats tripartites aboutiront à des solutions consensuelles conformes aux exigences du travail décent.

Par ailleurs, l'organisation du débat de haut niveau sur le Pacte mondial pour l'emploi, les politiques macroéconomiques et le rôle de l'emploi productif et de la protection sociale participe certainement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce débat renforcera nos convictions communes et, surtout au niveau africain, dans la poursuite des stratégies adoptées dans la feuille de route du premier colloque africain sur le travail décent de Ouagadougou.

Je voudrais saisir cette opportunité pour adresser, au nom du gouvernement du Burkina Faso, mes vifs remerciements au Bureau international du Travail pour la confiance placée en mon pays pour l'organisation de ce colloque et pour l'appui multiforme qui a contribué au succès de cette rencontre historique.

L'adoption du Pacte mondial pour l'emploi, sous l'impulsion du Bureau international du Travail, est un acte majeur qui trace des voies inexplorées en vue de prévenir et d'atténuer les conséquences sociales des différentes crises.

Le Burkina Faso se réjouit de l'acceptation de ce Pacte par les institutions financières internationales et le système des Nations Unies, ainsi que de sa conformité logique avec les conclusions pertinentes du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur l'emploi et la pauvreté, tenu à Ouagadougou en septembre 2004.

Mon pays a pleinement conscience que la problématique de l'éradication de la pauvreté passe par la création d'emplois décents pour tous. C'est dans cette dynamique qu'il vient de ratifier les conventions relatives à la politique de l'emploi, à la santé et la sécurité au travail, à la protection de la maternité, à la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture, au cadre promotionnel pour la sécurité et santé au travail, et à l'instrument relatif à l'amendement constitutionnel.

Afin de traduire dans la réalité la mise en œuvre de ces différents instruments, le gouvernement du Burkina Faso a engagé un processus visant à intégrer ces normes dans le corpus juridique national à travers l'adoption d'une loi portant Code du travail et de celle très prochaine du document de politique nationale du travail et son plan d'action opérationnel, en conformité avec le référentiel national des politiques de développement.

Dans cette dynamique, des actions sont en chantier en vue, d'une part, de renforcer la visibilité du marché du travail et le dialogue social et, d'autre part, d'assurer une meilleure protection sociale de tous les travailleurs du Burkina Faso. Il s'agit notamment de la poursuite de la vulgarisation des textes de réforme des secteurs du travail et de la sécurité sociale, susceptibles de favoriser le climat

des affaires et la création d'emplois décents pour tous; du début d'opérationnalisation de la stratégie sectorielle de lutte contre le VIH/sida dans le milieu de travail; de la mise en place du système national d'assurance-maladie universelle dont l'étude de faisabilité est presque à terme.

J'exprime ici toute la satisfaction de mon pays pour l'exemplarité de la coopération avec l'Organisation internationale du Travail à travers son bureau et pour dire toute notre disponibilité à poursuivre cette riche et dynamique expérience au bénéfice des partenaires sociaux dans leur ensemble, conformément aux idéaux de notre Organisation.

Dans cette perspective, le Burkina Faso entend toujours poursuivre son rôle de catalyseur dans le processus de mobilisation des mandants tripartites sur les questions d'emploi et de travail, à travers les orientations de son programme par pays pour le travail décent, gage de création d'emplois et de revenus équitables pour tous.

Sous la clairvoyante direction du Président et fort de l'expertise de l'OIT et de son bureau, je suis convaincu que la détermination des délégués présents à cette rencontre permettra à la 99<sup>e</sup> session de tenir toutes ses promesses. A travers des discussions et des propositions se dégageront des solutions consensuelles à la mesure des difficultés et menaces qui pèsent sur les acteurs de l'entreprise et du monde du travail dans leur globalité; dans un monde en crise certes, mais un monde fort heureusement solidaire.

---

*Original anglais: M. ATWOLI (travailleur, Kenya)*

---

Dans son rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, le Directeur général donne un aperçu, une première analyse, de ce que les Etats Membres et les mandants ont obtenu en mettant en œuvre les mesures de relance de l'économie prévues dans le Pacte mondial pour l'emploi adopté au Sommet l'an dernier.

Le bilan reste mitigé, même si les résultats sont prometteurs dans les Etats Membres de l'OIT – à condition toutefois que l'élan demeure. Les signes de la croissance économique sont bel et bien là, toutefois la reprise de l'emploi, qui est la pierre angulaire des mesures de relance, pourrait rester un mirage si nous persistons avec un taux de croissance économique bas. Menacés par une crise d'endettement au sein de leur pays, les Etats membres risquent de céder aux pressions du marché et de tenir pour responsables de l'immobilisation de l'effondrement financier les mesures de relance afin d'éviter tout défaut de paiement des obligations de la dette et de faire exploser les déficits budgétaires. En ma qualité de représentant des travailleurs, j'abonde dans le sens du Directeur général qui précise dans son rapport que ces mesures seraient prématurées et contre-productives puisque le secteur privé, dans de nombreuses économies, ne peut toujours pas implanter ces mesures de relance de façon indépendante, et c'est pourquoi le rôle du secteur public et du gouvernement demeure essentiel.

Nous ne pouvons pas nous permettre de retomber dans la récession. Nous, les mandants de l'OIT, devons retrouver la voie de la reprise et de la prospérité partagée.

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est le cadre dans lequel nous devons appliquer ce Pacte mondial pour l'emploi.

Nous avons des instruments universellement acceptés. Nous avons eu l'aval des dirigeants du G20 au Sommet de Pittsburgh et la réunion de suivi des ministres du Travail et de l'Emploi à Washington. Il nous faut donc compter sur le Pacte pour l'emploi et le mettre en œuvre, c'est la clé d'une reprise rapide et durable.

Le Kenya, à l'instar d'autres Etats Membres, a enregistré une croissance économique modeste de 2,6 pour cent en 2009, alors qu'elle était de 1,6 pour cent en 2008, mais ce n'est pas suffisant par rapport à la main-d'œuvre annuelle, qui représente 750 000 personnes.

Le secteur formel, qui est censé produire des emplois décents, a enregistré 55 500 nouveaux emplois en 2009 alors qu'il en comptait 34 000 en 2008, tandis qu'il avait été proposé de créer 10,4 millions d'emplois en 2009. Il est donc clair que certains de ces emplois ne sont pas des emplois décents, ce qui est de fort mauvais augure pour la reprise de l'économie. Le programme Kazi Kwa Vijana, qui a pour but de promouvoir l'emploi chez les jeunes, était censé relancer l'emploi et protéger les revenus, mais ce programme n'a pas atteint ses objectifs, à cause de défauts de conception et de mise en œuvre. Le manque d'engagement des partenaires sociaux et du ministère du Travail est en partie responsable de cela. Ce projet politique manquait de vision sur le long terme et excluait les partenaires tripartites.

Nous avons promulgué un texte sur le droit du travail via le tripartisme et le dialogue social, mais les indemnités que nous avons obtenues pour les travailleurs ont été violemment reprises par une ordonnance obtenue par des avocats qui étaient de mêche avec certains employeurs qui ont dépouillé les travailleurs de cette indemnité, qui avait pourtant été obtenue sous la common Law. Nous savons que nos partenaires employeurs n'ont pas entièrement soutenu nos initiatives pour réinstaurer les dispositions légales qui avaient été supprimées. C'est pourquoi nous réitérons notre appel afin qu'ils coopèrent. Nous reprochons également à certains employeurs de ne pas nous aider dans la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi.

Avant d'en terminer, je signale que nous sommes reconnaissants aux dirigeants du pays qui ont permis d'inclure le droit de grève des travailleurs dans le projet de Constitution nationale qui fera l'objet d'un référendum au mois d'août 2010. Voilà qui témoigne du respect que mon pays a pour les travailleurs, qui peuvent négocier sur un pied d'égalité avec leur employeur et voient ainsi le dialogue social respecté. La voix des travailleurs est désormais entendue sur les lieux de travail, comme cela avait été préconisé par l'OIT.

---

*Original espagnol: M. PUIG (ministre du Travail, République dominicaine)*

---

Notre Conférence a lieu dans des temps difficiles puisque l'incertitude pèse toujours sur les processus de reprise économique; à la suite de la crise financière mondiale et qu'il y a encore des millions de personnes qui n'ont pas pu retrouver un emploi.

La crise a entraîné des changements importants de paradigmes. Il convient d'abandonner les idées fixes que nous avions sur le développement.

L'action de l'Etat est essentielle aujourd'hui pour accélérer le processus de reprise économique et pour commencer à définir de nouveaux modèles de développement économique et social qui placent l'être humain au centre du développement.

L'Organisation internationale du Travail a apporté des contributions importantes à ce processus, parmi lesquelles il faut souligner l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi.

Ce pacte basé sur la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a été bien accueilli par la communauté internationale et a joué un rôle essentiel dans la définition de politiques intégrales et cohérentes pour faire face à la crise économique mondiale.

Le gouvernement de la République dominicaine félicite l'OIT pour cette contribution et l'appelle en même temps à redoubler d'efforts pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par le Pacte mondial pour l'emploi.

La coordination du travail de l'OIT avec celui d'institutions et d'organismes de coopération multilatérale est essentielle pour rechercher des réponses créatives et novatrices afin de redéfinir une nouvelle architecture des relations économiques internationales fondées sur une vision plus juste et plus équilibrée du développement.

En ce qui concerne la République dominicaine, il convient de souligner que le rythme de croissance de l'économie nationale a été affecté par la crise financière mondiale.

Néanmoins, grâce à un vaste processus de dialogue social et à l'adoption de mesures opportunes sur les plans économique et social, notre pays a réussi à réaliser un taux de croissance de 3 pour cent du PIB en 2009 et l'on prévoit qu'il atteindra 5,5 pour cent en 2010.

En même temps, nous avons renforcé le système dominicain de sécurité sociale en augmentant tant le nombre de bénéficiaires que le nombre de prestations.

On a également élargi la portée des différents services d'assistance sociale pour qu'ils bénéficient aux secteurs les plus pauvres de la société.

Le gouvernement dominicain a adopté le Pacte mondial pour l'emploi et le ministre du Travail a fait du travail décent l'objectif stratégique principal du plan stratégique 2009-2012, en articulant de manière cohérente et intégrée les objectifs de mise en œuvre des normes du travail, le renforcement du système de sécurité sociale et l'égalité des chances et la non-discrimination au travail et tout ceci grâce à un large dialogue social.

De même, le gouvernement a préparé une proposition de stratégies nationales de développement pour les vingt prochaines années dans laquelle l'un des objectifs stratégiques est le travail décent pour tous. Dans le droit fil de ces objectifs, nous avons renforcé les organes tripartites de dialogue social que sont le Conseil consultatif du travail d'une part et la Commission nationale de l'emploi d'autre part. Dans le cadre des débats de cette commission, on a commencé à se pencher sur l'élaboration de politiques et de plans nationaux, régionaux et sectoriels visant à faire de l'emploi formel une priorité sur l'ensemble du territoire national.

D'autre part, nous avons continué à renforcer la culture de la mise en œuvre des normes du travail, en progressant dans la modernisation et la professionnalisation du système d'inspection du travail. Nous avons élaboré un système intégral d'enregistrement des travailleurs et on a créé la division pour les actions en justice dans le domaine du travail, afin de simplifier les démarches et de garantir un niveau d'efficacité et de qualité plus élevé du système.

En 2009, 31 nouveaux syndicats se sont enregistrés et 35 nouvelles conventions collectives ont été signées. Nous avons également mené à bien 59 médiations.

D'autre part, nous nous efforçons de promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'emploi. C'est pourquoi nous appuyons l'adoption de la recommandation distincte sur le VIH/sida et le monde du travail que la Conférence internationale est en train d'examiner.

De même, nous sommes en faveur de l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur le travail domestique, afin de réglementer les conditions de travail dans ce secteur économique et social très important.

Nous aimerions saisir cette occasion pour appeler l'attention des participants sur la situation difficile que connaît aujourd'hui le peuple haïtien, peuple frère du peuple dominicain, à la suite du terrible tremblement de terre qui l'a frappé le 12 janvier de cette année. La semaine dernière, avec la participation de représentants de 54 pays et des principaux organismes multilatéraux, un plan ambitieux de reconstruction de la République d'Haïti a été adopté.

Nous lançons un appel ardent à l'OIT pour qu'elle participe activement à ce processus de reconstruction afin de faire en sorte que, grâce à l'expérience institutionnelle accumulée, il soit possible de jouer un rôle important dans la construction d'un modèle de développement qui soit prospère sur le plan économique, juste sur le plan social et durable sur le plan de l'environnement, toujours sous la conduite et le leadership des hommes et des femmes haïtiens.

---

*Original anglais: M. AUNG (vice-ministre du Travail, Myanmar)*

C'est un grand honneur pour moi que d'intervenir devant cette auguste assemblée. J'aimerais remercier le Directeur général et son équipe pour le rapport intitulé: *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*.

L'analyse que fait le BIT de la crise financière, des enseignements et des politiques devant permettre de faire face à l'impact de la crise et à la reprise sera un outil très utile dans notre recherche d'un monde du travail meilleur. Ce rapport indique également que l'OIT a un rôle important à jouer dans la reprise.

Nous pensons, comme il est souligné dans les enseignements à tirer de la crise, que les dépenses publiques dans l'infrastructure représentent au Myanmar l'un des éléments moteurs de la création d'emplois. Beaucoup de projets d'infrastructure, tels que la construction d'autoroutes, de ponts importants ou de taille moyenne, de barrages et de réservoirs pour l'irrigation et la production d'électricité sont actuellement réalisés avec la participation du secteur privé. Ces projets se traduisent par la création immédiate d'emplois pour la population locale, notamment pour le secteur le plus vulnérable. Ils susciteront également un développement à long terme du pays.

Nous avons entendu le point de vue du Directeur général sur la nécessité de renforcer les capacités de l'OIT pour relever les nouveaux défis. Ce point de vue mérite l'attention de tous et il nous faudra plus de temps pour l'examiner de plus près. Nous pensons, à ce stade, que la plupart des opinions et des mesures exposées dans le rapport peuvent permettre de renforcer la capacité de l'OIT à relever les défis de notre époque. Cependant, n'oublions pas que

l'implication financière est un facteur important dans notre examen.

J'aimerais également formuler des observations sur le rapport I(B) intitulé: *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*. Dans ce rapport, il est question en détail des conditions du travail des enfants dans le monde, des efforts déployés par l'OIT et de la coopération entre tous les pays en vue de faire reculer le travail des enfants, des progrès importants à l'horizon 2016, des moyens de transformer les contraintes en atouts et des mesures à prendre pour éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. J'aimerais aussi sincèrement féliciter le Directeur général pour ses vues ambitieuses sur l'élimination du travail des enfants.

Saisissant cette occasion, j'aimerais mettre en évidence les efforts que nous accomplissons pour réaliser cet objectif. L'Union du Myanmar a adhéré en 1991 à la Convention relative aux droits de l'enfant. Conformément à cette convention, une loi concernant les enfants a été adoptée en 1993 et des règles y relatives ont été promulguées en 2001. En outre, la Commission nationale des droits de l'enfant et sa commission de travail ont été constituées en vertu de la loi concernant les enfants en vue d'assurer la mise en œuvre des dispositions de cette loi.

Le Myanmar œuvre en faveur de l'élimination du travail forcé avec une volonté politique ferme et avec la coopération de l'OIT. En outre, des ateliers de sensibilisation à la convention n° 29 ont été organisés dans plusieurs Etats et districts du Myanmar. La convention a été traduite dans les différentes langues du Myanmar et mise à disposition du public. Parallèlement, une brochure rédigée en termes simples à l'intention du public a été approuvée, et elle est en cours de distribution. Nous espérons donc qu'un terme sera mis au travail forcé dans un avenir immédiat.

Les droits des travailleurs se concrétiseront après les élections qui auront lieu cette année. Les lois nécessaires pour les élections à venir sont déjà en place et les partis politiques s'inscrivent conformément à ces lois. Après les élections, la nouvelle Constitution entrera en vigueur. Dans le cadre de cette Constitution approuvée par 92,48 pour cent des voix, les droits des citoyens, y compris ceux des travailleurs, à s'exprimer, à se rassembler et à former des associations et des organisations, sont inscrits au chapitre VIII sur les citoyens, les droits fondamentaux et les droits des citoyens.

En conclusion, j'aimerais rappeler que le Myanmar reste attaché à la coopération avec l'OIT afin d'éliminer le travail forcé dans le pays.

---

*Original anglais: M. VARELA (employeur, Philippines)*

La pire récession qu'ait connue la communauté mondiale depuis la Grande dépression nous montre à quel point les économies et les sociétés sont liées. Le jeu de ces interdépendances fait que les pays ont le plus grand mal à surmonter cette tempête économique.

Vu l'ampleur du problème et l'urgence qu'il y avait à y faire face, la réaction collective s'est articulée autour de la riposte à la crise. Une telle orientation ne peut toutefois être que temporaire. Il est nécessaire d'envisager une reprise à long terme. La question qui se pose est donc de savoir comment passer de la riposte à la crise à un véritable programme de reprise. La transition est de toute évidence complexe et ardue, les obstacles énormes.

L'endettement et le déficit publics, phénomènes qui touchent surtout l'Europe, constituent pour nombreux pays un véritable fardeau qui ajoute à la complexité de la tâche. Le Directeur général a raison de nous rappeler que c'est sans doute là que réside le plus grand risque, et qu'il convient donc de se préparer et de rester vigilant. Elaborer un programme de reprise en des termes purement économiques, c'est négliger les liens étroits entre les dimensions sociale et politique de la vie économique. A l'évidence, c'est une approche holistique qui s'impose.

Souvenons-nous que la reprise ne doit pas reposer uniquement sur le rétablissement de la confiance dans le système financier, et qu'il est essentiel de remettre à flot les entreprises et de faire en sorte que l'emploi, le travail décent et productif constituent l'objectif prioritaire. A cet égard, le rapport du Directeur général pour cette session de la Conférence est un guide précieux, qui arrive à point nommé pour nous indiquer la voie d'une reprise durable et équilibrée.

Nous ne pouvons pour l'instant qu'évoquer la voie qui mène à la reprise, car cette dernière est encore loin d'être assurée pour l'économie mondiale. La crise financière se poursuit encore dans de nombreux pays. Pour les millions de travailleurs à qui la récession a coûté leur emploi, la reprise ne correspond à aucune réalité.

Au moment où nous nous dirigeons vers la reprise, il importe que la Conférence internationale du Travail use de son ascendant et de son prestige pour plaider avec plus de vigueur que jamais en faveur de l'Agenda du travail décent. Il faut que les responsables des politiques, aux niveaux international, national ou régional, fassent de la création d'emplois leur grande priorité. Les principes universels de la justice sociale doivent jouer un rôle décisif dans la fixation des orientations économiques. Vouloir remédier aux dysfonctionnements de l'économie mondiale sans tenir compte de leur impact social est purement et simplement contre-productif.

Le groupe des employeurs philippins approuve sans réserve l'appel lancé par le Directeur général en faveur d'un programme de reprise durable et équitable qui profite à l'ensemble des parties prenantes, et en particulier aux éléments les plus vulnérables face à une récession économique. Nous pensons qu'un programme de reprise à portée véritablement universelle doit nécessairement englober la création d'emplois. Comme l'a dit le Directeur général, il ne peut y avoir de reprise durable sans reprise de l'emploi. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la création d'emplois dans tout programme de relance. La création d'emplois, indispensable au fonctionnement de l'économie et politiquement rationnelle, est également une véritable nécessité sociale.

Les Philippines viennent d'élire un nouveau dirigeant. Des politiques novatrices vont devoir être mises en place, dans un contexte de crise. Nous allons devoir modifier notre trajectoire de croissance, essayer de résoudre les problèmes de compétitivité auxquels nous sommes confrontés dans divers domaines stratégiques et faire le nécessaire pour assurer l'essor des entreprises privées. Le moment est également venu pour nous de promouvoir des mesures et des politiques de reprise qui ne visent pas seulement à assurer notre compétitivité mais aussi à intégrer les principes de travail décent, notamment

le dialogue social et la participation de toutes les parties prenantes.

Le climat politique et social de notre pays se prête particulièrement bien à ce que les mesures adoptées en faveur de la croissance et de la relance aillent dans le sens du travail décent et productif. L'occasion est idéale pour nous de tirer parti de l'optimisme dont fait preuve la nouvelle administration, et du rétablissement de la confiance du monde des affaires et des investisseurs dans notre pays.

Notre tâche est pour autant loin d'être achevée. Nous n'avons pour l'instant que réuni les éléments propres à assurer la vigueur de notre économie et à lui assurer une forte croissance. Nous devons continuer de travailler en choisissant les moyens les plus adaptés, notamment en adoptant un instrument international sur le travail décent et en faisant le nécessaire pour assurer des avantages mutuels aux employeurs et aux travailleurs.

---

*Original anglais: M. FOLLO (travailleur, Ethiopie)*

---

La Confédération des syndicats éthiopiens (CETU) est l'un des partenaires tripartites de l'OIT en Ethiopie. En qualité de seul syndicat d'avant-garde et de seul syndicat créé au plan national pour contribuer au bien-être des travailleurs éthiopiens, nous œuvrons en faveur de la ratification et de l'application des conventions et normes de l'OIT par l'Ethiopie. A cet égard, l'Ethiopie a ratifié 21 conventions de l'OIT.

La CETU a tenu son 14<sup>e</sup> congrès, le 9 mars 2010. Par souci de transparence, les travailleurs ont, lors de ce congrès, élu leur leader de manière démocratique. Nous sommes également engagés dans le processus de démocratisation de notre pays. Cette année, la CETU, d'entente avec 12 organisations professionnelles et de la société civile, a constitué une coalition pour observer les quatrièmes élections générales en Ethiopie. La coalition a déployé plus de 40 000 observateurs de par le pays, et les élections se sont tenues de manière libre, juste, démocratique et pacifique. Je suis convaincu que ce type d'activité contribue à intéresser les travailleurs et le grand public au développement d'une culture de la démocratie dans notre pays.

Le monde essaie de se relever de la crise financière et économique. La crise a frappé le système financier mondial et les entreprises qui emploient de nombreux travailleurs. J'admire les efforts déployés par les dirigeants des pays industrialisés, les institutions financières et les organisations internationales pour atténuer les effets de cette crise. Toutefois, j'exhorte la communauté internationale, les institutions financières et les organisations internationales à porter une attention particulière aux pays en développement et aux travailleurs de ces pays.

Je souhaite également aborder le problème du VIH/sida. L'Ethiopie est au nombre des pays touchés par ce fléau. Les recherches prouvent que l'épidémie affecte surtout les personnes âgées de 15 à 49 ans. Voilà qui montre bien que les forces vives du pays sont menacées, tout comme notre programme de développement. C'est pourquoi la CETU, en tant que représentante des travailleurs, participe à la protection contre le VIH/sida et à sa prévention sur le lieu de travail avec le gouvernement, la Fédération des employeurs, l'OIT et des organisations gouvernementales et non gouvernementales. La CETU, en collaboration avec le ministère du Travail et des Affaires sociales, ainsi qu'avec la Fédération des employeurs, a produit une

politique nationale sur la protection contre le VIH/sida et sa prévention sur le lieu de travail. Les membres de la CETU prennent part aux programmes de prévention, de soins, d'aide et de traitement avec le concours de diverses organisations. La CETU s'intéresse tout particulièrement au projet de recommandation sur le VIH/sida et le monde du travail. Nous soutenons, par conséquent, l'adoption de cette recommandation.

En conclusion, je souhaite souligner que l'OIT doit prendre l'initiative de coordonner les efforts déployés pour venir en aide aux travailleurs des pays en développement qui sont confrontés à la crise économique. Je remercie les bureaux sous-régionaux et le siège de l'OIT du soutien qu'ils nous apportent. J'invite l'OIT à renforcer son appui financier et technique.

---

*Original espagnol: M. HUMERES (employeur, Chili)*

La crise internationale de 2008 et 2009 et l'amélioration de l'employabilité sont à l'ordre du jour de la Conférence depuis l'an dernier.

Le Chili, d'ailleurs avec succès, faisait face à ces problèmes mais, en février de cette année, notre pays a été frappé par un tremblement de terre, le cinquième en importance jamais enregistré dans le monde. Le nombre de pertes humaines est une catastrophe que jamais nous ne pourrions oublier.

Les dommages matériels sont nombreux, très graves, avec la destruction de logements, de routes, d'écoles, d'hôpitaux, d'entreprises et d'autres lieux d'activités productives.

Malgré cette catastrophe qui a été une dure épreuve pour le monde de l'entreprise, nous avons redoublé d'efforts pour reconstruire notre pays et nous espérons retrouver le plus vite possible la capacité productive perdue ou endommagée.

Nous estimons nécessaire que notre pays retrouve une croissance économique durable dès que possible, mais pour cela il faut des politiques publiques qui encouragent la compétitivité et l'innovation, afin de stimuler l'activité économique et de faciliter ainsi la création d'entreprises plus nombreuses et de meilleure qualité, et permettant d'absorber le chômage et de créer de nouveaux postes de travail.

C'est pourquoi nous, employeurs chiliens, nous accordons de la valeur et notre soutien aux politiques mises en œuvre par l'Etat pour aider les régions touchées par le tremblement de terre, aux régimes spéciaux du travail qui ont assoupli l'accès à l'assurance-chômage, et à l'établissement de permis de reconstruction qui permettent aux travailleurs et aux employeurs de convenir de la suspension de la relation de travail.

En ce qui concerne la création d'emplois, il est fondamental que les entreprises bénéficient de conditions appropriées pour pouvoir embaucher davantage.

Le gouvernement, les travailleurs et les employeurs doivent faire preuve de créativité et chercher de nouvelles formes de travail, au rythme des progrès de la technologie, ainsi que de nouvelles modalités d'organisation des entreprises, ce qui permettra d'améliorer la formation et de procéder à une reconversion permanente des travailleurs. Mais il faudra prendre davantage de mesures pour améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle. Il faudra aussi homologuer davantage de compétences professionnelles et renforcer l'efficacité du système de médiation dans les rela-

tions professionnelles, afin d'améliorer l'employabilité.

Pour terminer, je voudrais dire que nous tous, acteurs du monde du travail, tout en préservant le tripartisme de l'OIT, comme l'a dit M. Funes de Rioja, nous devons continuer d'œuvrer à un dialogue social fructueux qui permette d'établir les bases et les conditions permettant la durabilité des entreprises. Nous pourrions y parvenir grâce à des accords qui nous permettront de surmonter la rigidité des relations professionnelles, laquelle nuit à l'employabilité des groupes les plus vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants. Des rigidités qui, en outre, entravent les possibilités de développement des petites et moyennes entreprises, lesquelles sont à la base de l'employabilité et d'un développement socio-économique équilibré et harmonieux dans notre pays.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> VICENS BELLO (employeuse, République dominicaine)*

La délégation des employeurs de la République dominicaine souligne la nécessité de créer une dynamique qui favorise la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Pour cela, il faut une nouvelle architecture de coopération au sein du système des Nations Unies et des principales institutions multilatérales sur les plans commercial, social, économique et de la durabilité environnementale.

Ces deux dernières années, nos économies ont été frappées par le plus grand choc externe jamais enregistré. Cela a amené d'importants changements dans le cadre juridique. Ils tendent à renforcer les réglementations après les conséquences graves qu'ont eues la déréglementation ou la faiblesse des contrôles dans beaucoup de nations. Ces changements ont eu lieu aussi sur les marchés des capitaux et dans les modalités institutionnelles d'organisation et de fonctionnement de ces marchés.

Ces changements ont lieu alors que s'accroissent entre autres l'économie informelle, le chômage, les taux d'intérêt, les prix du pétrole et de ses dérivés, et les prix des aliments. Tout cela accroît l'incertitude et l'exclusion sociale, en raison de l'échec des organismes de réglementation qui ont permis d'importantes spéculations et de grandes marges pour les intermédiaires, mais qui ont aussi abouti à une hausse du chômage.

Les sombres perspectives quant à d'éventuels changements pour remédier aux causes de la crise nous amènent à conclure que ce système a fait son temps et que nous devons unir nos efforts pour construire un nouveau modèle de création de richesses qui soit plus inclusif, dans lequel l'être humain sera au cœur du développement et dans lequel la création et la distribution des richesses à l'intérieur de chaque société seront plus importantes et de meilleure qualité. Tout cela doit être inspiré par de nouveaux modèles qui garantissent qu'un nouvel ordre économique mondial plus efficace verra le jour.

Il est pour cela indispensable de créer un modèle d'accumulation des richesses basé sur un développement technologique, économique, socio-institutionnel et environnemental.

Le développement technologique permettra d'encourager la recherche, l'éducation, la création de nouvelles entreprises et de nouveaux débouchés pour le commerce, et d'appliquer les résultats de la recherche et du développement technologiques à la

production de biens et de services. Pour ce qui est du développement économique, il est nécessaire, pour créer et mieux distribuer les richesses, de revoir l'ordre institutionnel qui a vu le jour en 1944 à Bretton Woods et qui se fondait sur des accords qui ont défini l'ordre économique international. Il faut adapter l'architecture financière et commerciale mondiale de cette époque aux temps nouveaux.

Ainsi, il faudra mettre fin aux déséquilibres sociaux dans les pays, grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources. La reconfiguration des règles du jeu et celle des institutions internationales telles que la Banque mondiale, le FMI et d'autres permettront de créer des investissements, d'augmenter la consommation, de créer de nouveaux postes de travail et donc de réduire la pauvreté. Le développement social doit reposer sur une amélioration de l'éducation afin que la population accède au marché du travail et à de meilleurs débouchés, ce qui permettra d'augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises. Il faut pour cela assouplir et moderniser les règles du travail afin que celles-ci favorisent la création d'emplois et le maintien des emplois existants au lieu de corseter le développement du marché du travail.

Pour cela, il est indispensable de créer des entreprises durables, plus nombreuses et de meilleure qualité. Un pays ne peut pas se développer, se perpétuer, sur la base de normes sorties de leur contexte, rigides ou déséquilibrées, qui ne tiennent pas compte de l'évolution de l'époque. Nous ne voulons pas que cette proposition soit comprise comme la négation de droits.

Il s'agit au contraire de garantir l'accès à un emploi formel et durable pour la plupart des travailleurs, par des dispositions permettant de promouvoir et de soutenir l'investissement, la création d'emplois et le maintien des emplois existants. Parce que cette réalité a été niée, il y a eu une augmentation sans précédent du nombre d'emplois informels dans des pays tels que la République dominicaine.

L'histoire nous a montré que, lorsque l'on ne met pas en place des mesures en temps voulu, cela peut être très préjudiciable. Il ne faut pas que nous soyons contraints par des textes qui ne concordent pas avec la réalité. Nous devons avancer comme les temps l'exigent. Nous ne devons pas voir cela comme un recul mais au contraire comme un progrès. Ainsi, une grande proportion de chômeurs, ou de personnes qui ne peuvent trouver un emploi que dans l'économie informelle, pourront accéder à l'économie formelle. Pour ce qui est du développement environnemental, nous pensons qu'il doit y avoir un équilibre entre les activités productives et l'environnement afin que l'être humain, et son action, puissent s'inscrire dans la durée, cela dans des conditions de qualité.

Nous concluons en rappelant que nous sommes convaincus que les défis et les tendances actuels font que nous devons adopter des mesures visant à créer un nouveau modèle international de création de richesses et d'action des organismes internationaux, et à réglementer plus efficacement les marchés, afin d'éviter les situations de crise auxquelles l'ordre actuel nous a conduit.

En particulier pour ce qui est des normes du travail, la crise économique mondiale a montré crûment l'urgente nécessité de mettre à jour de nombreuses législations, comme c'est le cas en République dominicaine, dans un cadre de participation

et de concertation tripartite. C'est nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire, sur les plans économique et social, et il faut promouvoir une société plus juste et plus inclusive, société que nous appelons tous de nos vœux.

---

*Original anglais: Mgr TOMASI (Nonce apostolique, Saint-Siège)*

---

Les effets de la crise financière et économique ont nui de manière générale au bien-être des familles et des individus. Indépendamment des signes timides, inégaux et incertains de la reprise, l'impact de la récession a freiné le progrès vers la réduction de la pauvreté et aggravé le chômage dans les pays développés, et tous les foyers ont subi des revers dans les pays à faibles revenus. En 2015, 20 millions de personnes de plus en Afrique sub-saharienne et 53 millions de personnes de plus à l'échelle mondiale seront confrontées à une extrême pauvreté.

De manière générale, on s'accorde sur le besoin de réformes structurelles mais les droits acquis ne doivent pas faire reposer le plus lourd fardeau sur les salariés, les populations rurales et les groupes déjà marginalisés de la société. Des mécanismes économiques dépourvus de critères éthiques ne donneront pas de solution constructive. La crise peut ouvrir une nouvelle perspective concernant le rôle des marchés et le rôle de l'Etat.

La crise alimentaire de 2008 a montré que les pays manquant de produits alimentaires de base ne pouvaient se fier uniquement aux forces du marché pour nourrir leurs populations. On en a donc conclu logiquement qu'il fallait un certain degré d'autosuffisance et une meilleure réglementation des marchés des produits de base. La crise financière de 2009 a montré que les marchés financiers ne s'autorégulent pas. La cupidité a empêché l'interruption d'un processus dont les risques systémiques avaient été prévus par beaucoup. Les mesures financières et l'assurance fournie par les Etats et les banques centrales ont permis de sauver le système bancaire et d'éviter un effondrement financier, mais n'ont pas pu éviter la crise économique grave qui a suivi et qui a eu pour résultat une augmentation significative du chômage et de la précarité, et qui a touché les personnes et les pays plus vulnérables.

Autre conséquence, le montant énorme de la dette publique que cela a engendré, en particulier dans les grandes économies avancées. Les budgets publics et la croissance seront touchés, les impôts vont augmenter, le pouvoir d'achat baisser et le chômage augmenter. Par ailleurs, la reprise économique étant très faible, elle risque d'être mise en péril. La situation est donc très délicate pour les grandes économies avancées, étant donné que le processus d'assainissement des finances publiques va freiner la croissance économique. L'expérience récente montre que le coefficient d'ajustement c'est le niveau d'emploi, le pouvoir d'achat des populations et leur capacité à se nourrir, à s'éduquer et à s'occuper d'elles-mêmes. La justice exige que la souffrance des gens ne soit pas le simple coefficient d'ajustement du système économique. S'il convient de reconnaître l'utilité du marché libre pour la création de richesses, une action supplémentaire et coordonnée à l'échelle internationale semble nécessaire, de même que l'élaboration de certains moyens de gouvernance commune. Nous devons nous rappeler que le travail c'est bien plus qu'un salaire.

C'est le moyen de s'épanouir et de réaliser son projet de vie.

La délégation du Saint-Siège soutient pleinement l'objectif de l'OIT visant à donner la priorité aux êtres humains et à leur travail dans la quête de politiques dynamiques et innovantes pour ôter les obstacles structurels à la relance de l'économie. L'attention accordée aux travailleurs domestiques et le vote positif enregistré en vue d'un nouvel instrument contraignant pour leur protection convergent avec la préoccupation de l'Église, qui accorde une préférence aux membres les plus vulnérables de la société. Les travailleurs domestiques courent un risque double: tout d'abord, ils proviennent des couches les plus désavantagées de la société et disposent de ressources très limitées pour leur protection. Deuxièmement, le contexte de leur emploi est soumis à l'exploitation. L'opportunité et la nécessité d'un nouvel outil contraignant, d'une convention sur les travailleurs domestiques, nous paraît indéniable. Cela permettra de promouvoir une législation nationale pour assurer leur protection et de soutenir leur droit d'association, de négociation collective et de représentation syndicale. Une campagne d'information devra être lancée pour que les travailleurs domestiques et les employeurs connaissent leurs droits et leurs devoirs. Cet horizon qui s'élargit dans le monde du travail présente un défi et de nouvelles possibilités, comme le reconnaît l'encyclique sociale du Pape Benoît XVI, *Caritas in veritate* qui dispose que: «les organisations syndicales qui ont toujours été encouragées et soutenues par l'Église, dépassant les limites propres des syndicats catégoriels, sont appelées à affronter les nouveaux problèmes de nos sociétés».

Dans le cadre de l'élargissement des perspectives de lutte pour la promotion du travail décent à l'échelle mondiale, l'attention devrait porter plus particulièrement sur d'autres catégories de travailleurs ayant besoin de protection: la masse des travailleurs non encore syndiqués, les travailleurs ruraux et les jeunes chômeurs. Les travailleurs ruraux en particulier sont souvent laissés-pour-compte.

La crise économique peut devenir une occasion qu'il faut saisir. La complexité de la situation fait qu'il est difficile de prendre les décisions appropriées. Mais si cette relance est étendue et englobe tous les travailleurs, si elle permet de renouveler le dialogue tripartite, ce qui figure au cœur de la mission de l'OIT, alors la communauté internationale aura franchi un pas en avant en vue d'instaurer la justice.

---

*Original anglais: M. SYED MOHAMUD (travailleur, Malaisie)*

---

Je suis fier de représenter les travailleurs de Malaisie à l'OIT, en tant que représentant du Congrès des syndicats de Malaisie, alors que l'ordre du jour de cette année prévoit l'examen d'une convention contraignante qui mettra fin, une bonne fois pour toutes, à l'esclavage des temps modernes pratiqué sous les dehors du travail domestique.

A quelques exceptions près, dans la plupart des pays, les travailleurs domestiques ne sont pas couverts par la législation du travail, ce qui autorise donc les employeurs à les exploiter en toute impunité. Ces travailleurs, des femmes pour la plupart, doivent travailler de longues heures pour un maigre salaire et dans des conditions déplorables.

Nous sommes déçus et surpris que des pays, tels que l'Indonésie, l'Inde et le Bangladesh, qui retirent tant d'avantages économiques des fonds envoyés

par leurs ressortissants installés à l'étranger, n'aient pas soutenu cette semaine la proposition d'adopter une convention contraignante. Des millions de leurs ressortissants s'échinent dans des conditions extrêmes partout dans le monde. Nous considérons que la convention garantira protection, respect et conditions de travail décentes aux travailleurs domestiques. Il est particulièrement choquant qu'un gouvernement se désintéresse ainsi du sort de ses concitoyens.

Les discussions de cette semaine ont permis de jeter les bases d'un instrument qui fera date dans l'histoire. Nous lançons un appel à tous les délégués pour qu'ils appuient cet effort noble et mémorable. Rejetons avec force et fermeté l'esclavage sous toutes ses formes.

J'appelle les gouvernements à appuyer l'Agenda du travail décent et j'appelle le gouvernement de Malaisie à soutenir activement cette convention, et même à prendre l'initiative d'en assurer la promotion dans la région de l'ASEAN. Nous devons reconnaître la contribution qu'apportent les travailleurs domestiques à leur famille, aux autres travailleurs et à nos économies nationales.

Les travailleurs de la région de l'ASEAN espèrent maintenant que les gouvernements prendront cet engagement au sérieux pour garantir un travail décent à tous. Nous croyons que la prospérité, le développement et le plein respect de la dignité des travailleurs dépendent de l'observation de cet engagement.

Nous voulons veiller à ce que la législation du travail dans notre région respecte pleinement les droits des travailleurs. Nous espérons que, les législations qui ne répondent pas aux normes voulues pour les travailleurs domestiques reconnaîtront et intégreront, dans l'esprit de la Charte de l'ASEAN, les droits fondamentaux de l'homme et notamment les normes fondamentales du travail.

Nous faisons nôtre cet appel qui a été lancé: oui à un travail décent pour tous.

---

*Original espagnol: M. ECHAVARRÍA (employeur, Colombie)*

---

A propos du rapport du Directeur général, j'aimerais souligner le programme orienté vers l'emploi, qui fixe 10 objectifs stratégiques, dont l'un vise uniquement les employeurs et qui propose la création de conditions favorables à l'innovation et à l'investissement dans les entreprises durables. Ceci est très important mais cela ne couvre pas l'ensemble des mesures qui devraient être prises et qui ont été définies à la récente réunion des ministres du Travail du G20 pour renforcer la reprise économique et la croissance de l'emploi.

Je ne ferai mention que de certaines décisions que le rapport ne mentionne pas. Les employeurs colombiens considèrent qu'il est important de les appliquer.

En matière économique par exemple, nous, employeurs, avons besoin que les gouvernements prennent des mesures pour stabiliser les indicateurs macroéconomiques essentiels, retrouver la confiance, dynamiser l'activité économique et donc créer des emplois.

Les travailleurs, de leur côté, ont besoin de marchés du travail plus efficaces et d'une formation permanente pour accéder à de nouvelles compétences plus flexibles et assortis de systèmes de protection sociale plus équilibrés et plus viables.

Cela ne signifie pas qu'il faut diminuer la réglementation. Au contraire, il faut mettre en œuvre des



réformes pour améliorer la productivité et donner aux petites entreprises des facilités fiscales afin qu'elles passent à l'économie formelle et soient durables.

Par ailleurs, en ces temps de crise financière, les nouvelles modalités d'embauche permettent d'accroître l'emploi. Par conséquent, les gouvernements doivent les promouvoir.

Nous, employeurs, sommes favorables à une stratégie mondiale de formalisation et à l'adaptation des marchés du travail, dans une perspective sur le long terme.

Cette stratégie comprend l'accès universel à l'éducation, l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail, l'employabilité et la flexibilité tout au long de la vie professionnelle, par un processus d'une amélioration permanente.

Le BIT doit reconnaître dans ses rapports ces réalités pour qu'on la considère comme l'institution du système des Nations Unies qui contribue à la reprise économique et, en particulier, à celle de l'emploi.

Sans cela, ce sont d'autres institutions qui vont occuper cette fonction politique. Par conséquent, l'OIT, au lieu de parler du système bancaire et des réformes du système financier, devrait exprimer uniquement son avis sur les questions sociales et du travail, domaine dans lequel elle est respectée et reconnue.

J'aimerais parler de ce qu'a fait le BIT en Colombie et que l'on retrouve dans les rapports de la directrice du Département des normes lors de son récent séjour dans notre pays, et dans les rapports de la commission d'experts qui évoquent les activités mises en œuvre dans notre pays avec le soutien du gouvernement et des partenaires sociaux, à la suite de l'Accord tripartite pour le droit d'association et la démocratie.

Les employeurs remercient le BIT pour ces activités qui ont été mises en œuvre grâce à sa collaboration constante, qui a permis de mettre en œuvre des programmes d'orientation et de formation des employeurs dans divers domaines du travail, au moyen de séminaires et d'ateliers dans plusieurs villes du pays.

Nous nous félicitons aussi du programme de dialogue social conduit par l'OIT, ainsi que des études et propositions de programmes pour améliorer le fonctionnement des commissions de concertation tripartite, tant au niveau national que régional.

L'OIT nous a également apporté son assistance pour les modifications apportées récemment à la législation du travail par le Congrès et le gouvernement, afin de l'aligner sur les conventions.

Cette assistance s'est aussi traduite dans la jurisprudence des tribunaux supérieurs. Grâce à des cours de formation, les juges et les procureurs connaissent mieux les normes internationales du travail.

Enfin, le suivi par la sous-unité des droits de l'homme des enquêtes sur les crimes perpétrés contre des syndicalistes et des juges spécialisés chargés d'examiner ces délits ont donné des résultats très positifs par rapport aux années précédentes et abouti à l'accord tripartite susmentionné.

A ce sujet, l'OIT dispose d'informations détaillées. Je n'en dirai donc pas plus.

Dans une communication récente adressée au Directeur général, le président de l'Association nationale des entrepreneurs a exprimé son énorme satisfaction pour les avancées remarquables qui ont été enregistrées ces dix dernières années, puisqu'il y a

de plus en plus de travailleurs syndiqués et de syndicats enregistrés dans notre pays. La plupart d'ailleurs se trouve dans le secteur privé colombien. Les employeurs réaffirment ici leur volonté indéfectible d'accompagner les processus de coopération avec l'OIT en Colombie.

En Colombie, plusieurs progrès ont été réalisés, mais c'est dans le domaine social et du travail, qui relève de ses compétences, que l'OIT a beaucoup œuvré, ce dont elle peut être fière.

---

*Original arabe: M. MAJDALANI (ministre du Travail, Autorité palestinienne)*

---

Nous avons pris connaissance du rapport de la mission internationale présenté par le Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés dont la méthodologie, les analyses et les conclusions sont remarquables. Tout en appréciant les efforts consentis pour élaborer ce rapport, nous voudrions vous assurer que nous tenons à renforcer notre coopération avec vous afin d'améliorer le respect par la Palestine des normes du travail.

Les mesures israéliennes ainsi que les politiques d'occupation et de colonisation ont poussé l'économie palestinienne au bord du précipice, notamment au cours de la dernière décennie. En effet, cela a abouti à l'augmentation du chômage et de la pauvreté. Compte tenu de ces faits et des violations graves en matière de colonisation, l'Autorité palestinienne, désireuse de s'acquitter de ses responsabilités et de ses engagements envers la communauté internationale et son peuple qui aspire à la paix, a pris un ensemble de mesures dans le cadre d'une campagne nationale de lutte contre les biens produits dans les colonies. Cette campagne est axée sur trois axes principaux: la résistance populaire pacifique pour lutter contre le mur de l'apartheid ainsi que la judaïsation, la démolition des maisons et le retrait des cartes d'identité; la poursuite des activités diplomatiques et politiques à partir des forums internationaux pour faire aboutir les efforts de paix. Je lance un appel, du haut de cette tribune, pour que les actes de piraterie contre les civils de la flotte de la liberté soient condamnés et pour qu'une commission d'enquête internationale soit créée à ce propos, et que le blocus de Gaza soit levé; la poursuite du renforcement de nos capacités institutionnelles et le boycott de tous les produits des colonies sur les marchés palestiniens.

Le président a également pris une décision concernant le boycott de tous les produits manufacturés dans les colonies illégales de Cisjordanie.

En outre, nous avons lancé le programme de la dignité nationale.

L'Autorité nationale palestinienne, en dépit de ses moyens limités, des fardeaux lourds qui lui sont imposés et des extrémistes israéliens, n'ignore pas ses engagements et cherche à combler l'écart entre les riches et les pauvres et à créer des emplois grâce à des mesures législatives et autres et à des programmes ambitieux.

Notre peuple, qui a déjà énormément souffert, a besoin de votre soutien afin d'imposer la volonté de la communauté internationale au gouvernement israélien. Notre peuple est résolu à poursuivre sa lutte en faveur d'une paix juste et équitable et jusqu'à ce qu'il obtienne tous ses droits garantis par la légalité internationale, et notamment l'instauration d'un Etat indépendant, le retour des réfugiés, la libération de tous les prisonniers qui croupissent dans les geôles israéliennes.

Je voudrais faire quelques observations sur le rapport du Directeur général intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*. Je mettrai l'accent en particulier sur les thèmes du VIH/sida, du chômage des jeunes, de l'Agenda du travail décent, de la protection sociale et du dialogue social.

L'Afrique demeure la région la plus durement touchée par le chômage, en particulier le chômage des jeunes. L'Afrique est également la région la plus durement touchée par le VIH/sida, le travail des enfants, une forte croissance démographique, et le fardeau écrasant de la dette publique. Je suis donc ravi que cette 99<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail se penche sur quelques-uns de ces problèmes.

Ma délégation et moi-même félicitons le Directeur général pour son rapport qui aborde les conséquences dangereuses de la crise financière sur le monde du travail et met en lumière quelques-uns des défis stratégiques qui nous attendent et nous propose des solutions durables pour la reprise.

Sur cette note, nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude à l'OIT pour le soutien qu'elle nous a apporté en vue de procéder à une évaluation rapide des effets de la crise économique mondiale sur l'Ouganda. Un rapport publié en novembre 2009 présente les grandes priorités politiques pour les gouvernements s'agissant de la crise du marché du travail dans le pays.

Je suis heureux là aussi d'annoncer que le gouvernement a commencé à donner suite à ces recommandations.

L'Ouganda a vécu l'une des pires expériences dans le domaine du VIH/sida mais grâce à une grande volonté politique, et à un engagement résolu à l'éducation publique et à la fourniture d'informations de prévention utiles, notre pays est parvenu à faire baisser la prévalence de 18 pour cent, au début des années quatre-vingt-dix, à environ 5 pour cent aujourd'hui.

Bien que la situation semble stagner à ce stade, nous sommes heureux de partager avec cette assemblée notre modeste réussite, d'expliquer comment elle a été possible et nous aimerions encourager tous les pays à se rendre compte que c'est possible pour eux aussi.

Chaque année, nous continuons à enregistrer environ 110 000 nouveaux cas d'infection. Environ 50 pour cent des femmes enceintes n'ont toujours pas accès aux médicaments antirétroviraux pour réduire le risque de transmission de la mère à l'enfant du VIH/sida. Et pourtant, dans le monde moderne, cette transmission du VIH/sida est en train de devenir un vestige du passé.

Je suis heureux d'annoncer, toutefois, que le gouvernement a, une fois de plus, renforcé sa campagne afin de changer les mentalités de notre population et de mettre à la disposition des personnes vivant avec le VIH/sida des traitements antirétroviraux, grâce au soutien du PEPFAR de l'ONUSIDA, ainsi que d'autres organismes.

C'est pourquoi, nous attendons la recommandation de la Commission sur le VIH/sida et le monde du travail, comme une nouvelle possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires auprès des employeurs pour lutter contre le VIH/sida.

Je voudrais maintenant parler du chômage des jeunes. S'attaquer au problème du chômage des jeunes constitue une priorité de l'agenda national. Le problème du chômage et les efforts pour y remédier continueront d'être affectés par le taux de croissance positif de la population active que l'on estime à 3,6 pour cent.

C'est pourquoi, il faut maintenant que l'économie de l'Ouganda crée environ 390 000 nouveaux emplois chaque année pour absorber ces nouveaux venus sur le marché. Afin de faire face au problème du chômage, notre gouvernement est en train de mettre la touche finale à une politique nationale de l'emploi dont l'idée maîtresse est de créer plus d'emplois, et des emplois de meilleure qualité.

Le développement des compétences est un moyen efficace, qui est perçu comme un programme essentiel dans la recherche d'une productivité accrue, de meilleurs revenus et d'un meilleur accès aux possibilités d'emploi.

D'autres mesures mises en place par le gouvernement visent à faciliter ces avancées parmi lesquelles l'accès universel à l'enseignement primaire et secondaire, la formation professionnelle, l'apprentissage pour acquérir des compétences et le potentiel des jeunes dans la création d'emplois indépendants.

En outre, le gouvernement a noté que la disponibilité des informations relatives au marché du travail, de manière régulière et en temps voulu, est l'un des outils nécessaires pour réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois. Nous sommes optimistes et pensons que ces mesures stratégiques permettront d'offrir de nouvelles occasions d'emploi aux jeunes.

J'en arrive à la fin de mon intervention. Nous notons que le travail décent, conformément à l'Agenda du travail décent pour l'Afrique, a permis à l'Ouganda, grâce à un processus hautement consultatif mené avec ses différents partenaires, de développer un programme de travail décent par pays et nous envisageons maintenant la protection sociale comme une autre voie pour travailler ensemble avec les partenaires tripartites.

Pour conclure, ma délégation se félicite des efforts déployés par l'OIT pour renforcer les capacités du pays et de ses partenaires sociaux afin de faire face aux défis de la mondialisation et du travail décent.

Ma délégation souhaite appuyer le principe de la coopération au niveau régional, du partage des expériences et des approches communes dans nos régions respectives.

Enfin, je tiens à saluer les contributions de l'OIT ainsi que celles d'autres partenaires du développement pour appuyer les efforts de développement de l'Ouganda.

Nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général concernant l'exécution du programme de l'OIT pour les années 2008-09. Nous remercions l'Organisation d'avoir organisé en 2008-09 plusieurs séminaires sur le dialogue social en Egypte auxquels ont participé des dirigeants syndicaux du comité directeur de la Confédération des syndicats de travailleurs égyptiens, des présidents et membres des comités directeurs des syndicats généraux et des dirigeants des comités syndicaux. Nous remercions également à nouveau l'Organisation d'avoir organisé, en avril dernier, un

atelier tripartite sur le dialogue social, la liberté syndicale et le développement.

Nous sommes complètement d'accord avec le Directeur général sur la nécessité de garantir à tous l'enseignement de base gratuit, obligatoire et de qualité, de construire un socle de sécurité sociale et de créer des emplois productifs pour que les familles puissent sortir de la pauvreté et que leurs enfants ne soient pas tenus de travailler notamment dans le secteur agricole où la majorité des enfants travaillent sans rémunération du fait qu'ils sont employés dans des entreprises familiales.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général relatif au suivi des résolutions de 1974 et 1980 au sujet de la condamnation des autorités israéliennes pour discrimination, racisme et violation des libertés et des droits syndicaux en Palestine, au Golan syrien occupé et dans les fermes de Shebaa au Liban; nous affirmons que les pratiques israéliennes englobent la colonisation, la poursuite de la construction de la barrière raciste, les purifications ethniques, les attentats et les arrestations; sans parler du massacre odieux qui s'est déroulé dans les eaux internationales contre la flottille de la liberté qui cherchait à briser le blocus de Gaza.

Nous lançons un appel pour qu'il soit mis un terme à ces pratiques et en particulier, au blocus imposé de Gaza. Nous estimons que cette flottille qui a été attaquée par Israël est une atteinte au droit international. Israël se considère au-dessus de la loi, dépasse les bornes et viole le droit humanitaire international.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux afin que les droits fondamentaux de l'homme soient respectés.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> THAPPER (travailleuse, Suède)*

---

Trouver la bonne route vers la reprise économique est un immense défi pour nous tous. Depuis la grave crise économique qui a touché le monde il y a deux ans, l'OIT s'attache à trouver des solutions équitables pour tous. Le rapport du Directeur général montre que vous avez procédé à une analyse minutieuse de ce qui n'a pas fonctionné et que vous êtes en mesure de formuler des propositions sur ce qu'il conviendrait de faire pour aller de l'avant de manière réaliste. Je vous remercie pour ce rapport.

Nous avons tous un rôle à jouer pour atteindre cet objectif; les gouvernements, les travailleurs, les entreprises et les institutions internationales doivent toutes apporter leur pierre à l'édifice. Nous savons qu'il n'y aura pas de reprise durable sans reprise de l'emploi. Le travail décent et la stabilité sociale sont à cet égard deux facteurs clés de réussite. Nous devons nous concentrer sur l'instauration d'un socle de protection sociale pour les plus vulnérables. Il faut aménager au mieux la transition vers les énergies propres, les investissements verts et des emplois verts. Ce sont là des priorités qui nous concernent tous. Les éléments fondamentaux à mettre en place sont un dialogue social efficace et une négociation collective basée sur le respect mutuel entre employeurs et travailleurs, afin de faire régner la confiance et la coopération dans le monde du travail; il importe également d'assurer une application plus rigoureuse des normes internationales du travail.

Je pense que nous devons renforcer aussi le dialogue au niveau mondial et collaborer entre pays à la recherche de solutions internationales équilibrées à nos problèmes communs. Il n'est pas possible

d'être fort en étant isolé, nous dépendons les uns des autres, sur le plan local comme au niveau mondial.

La lutte contre le chômage est essentielle et, dans votre rapport vous nous montrez que de nombreux pays courent le risque de conserver durablement des taux de chômage très élevés. Une telle situation n'est pas acceptable. En Suède, 10 pour cent des personnes sont au chômage et pour les jeunes le chiffre, véritablement alarmant, s'élève à 25 pour cent. En outre, il y a de nombreuses personnes qui n'ont aucune sécurité de revenu car elles sont exclues du système de chômage. Nous constatons les effets pernicieux de ces politiques et pouvons dès lors nous convaincre que ce n'est pas dans cette direction que nous devons aller. Nous préconisons en revanche des mesures actives et efficaces qui facilitent la création de nouveaux emplois, l'éducation et la formation professionnelle étant bien entendu les deux politiques capitales en la matière, auxquelles il convient donc d'allouer des enveloppes budgétaires plus importantes. Nous constatons également que les plus mal lotis sur le marché du travail sont les jeunes, les femmes et les migrants. Nous ne pouvons pas accepter une société déchirée où les travailleurs ne sont pas assujettis aux mêmes normes. Un tel système ne peut pas assurer la promotion du travail décent et offrir à la société un système efficace de protection sociale.

Les systèmes de protection sociale doivent pourtant être la première sauvegarde pour les travailleurs qui perdent leur emploi. Des indemnités de chômage élevées, un régime d'assurance santé, des pensions de retraite et les allocations familiales sont autant de dispositifs qui assurent la protection des travailleurs en difficulté. Des politiques actives du marché du travail ouvrent la voie à la création de nouveaux emplois qui permettront aux travailleurs de contribuer de nouveau à la croissance économique. Dans son rapport, le Directeur général rappelle que le dialogue social est un outil extrêmement précieux pour gérer la crise et promouvoir la reprise, et je partage entièrement cette affirmation. Face à une crise financière, le dialogue social et le tripartisme jouent un rôle essentiel et permettent notamment de parer au risque que les droits des travailleurs ne soient pas respectés.

La seule solution dans le conflit entre Israël et la Palestine est la construction d'un Etat palestinien viable, démocratique et indépendant qui vive en paix et en sécurité avec Israël. La situation des populations dans les territoires arabes occupés reste extrêmement préoccupante. Les chiffres montrent qu'il y a une toute petite reprise économique en Cis-jordanie alors qu'à Gaza la situation est dramatique, avec un taux de chômage de 40 pour cent, un système éducatif en ruine et l'absence de tout facteur de croissance économique. Le droit légitime du peuple palestinien à avoir un Etat et à assurer son développement social et économique relève de notre responsabilité à tous. Il n'est plus possible de refuser aux Palestiniens le droit à un travail décent, exercé dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.

Les travailleurs suédois continuent à apporter leur soutien et leur solidarité aux travailleurs palestiniens qui sont dans une situation tellement précaire. La réaction du gouvernement israélien face aux initiatives prises pour apporter une aide humanitaire à la population de Gaza est inappropriée et doit être condamnée.

Le gouvernement de Maurice, qui a pris ses fonctions en 2005 a été reconduit à la suite des élections générales qui ont eu lieu le mois dernier. Ces élections ont été qualifiées d'équitables et de libres par tous les observateurs internationaux, ce qui est la preuve d'une démocratie dynamique et mûre.

Dans le cadre de son nouveau mandat, les principes d'unité, d'équité, et de modernité étayeront les réalisations de notre gouvernement.

A propos d'équité, je dirai que le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés nous dépeint une situation plus que préoccupante.

La solidarité de Maurice avec le peuple palestinien est claire et inébranlable. Nous sommes, par conséquent, gravement préoccupés par le raid militaire qui a frappé le convoi d'aide humanitaire vers Gaza dans les eaux internationales et qui a causé des morts et des blessés. Nous condamnons fermement cet acte unilatéral commis par Israël. Nous souhaitons qu'un Etat palestinien souverain et unifié prenne la place qui lui revient dans le concert des nations et que les travailleurs de cet Etat puissent également bénéficier de l'unité, de l'équité et de la modernité.

Le monde du travail a dû s'adapter aux effets des crises financières de 2008 et 2009. Nous sommes maintenant frappés par une autre crise dans la zone euro. Maurice et d'autres petites économies orientées vers l'exportation sont encore une fois les victimes innocentes d'une crise dont elles ne sont pas la cause. Nous souhaitons donc que des mesures immédiates soient prises pour modifier l'architecture financière internationale.

A cet égard, une question doit être posée: Pourquoi l'Afrique n'est-elle qu'une invitée spéciale du système de roulement du G20? Cela ne peut que jeter le doute sur la représentativité et la légitimité du processus. Etant donné que la crise actuelle a une incidence disproportionnée sur l'Afrique et qu'elle aggrave encore les problèmes de développement sur ce continent, nous demandons que l'Afrique soit officiellement associée à tous les futurs sommets du G20.

Maurice a engagé un processus de réformes de grande ampleur au cours des dernières années pour renforcer sa résilience économique. Nous avons ainsi pu disposer d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour adopter un train de mesures visant notamment à préserver l'emploi et à aider les entreprises en difficulté. En même temps, des changements nécessaires ont été apportés à notre législation du travail pour renforcer le système de protection sociale, ce qui a permis d'amortir la perte de revenu découlant de la perte d'emplois.

En tant que nouveau ministre du Travail, je ferai fonds sur ces mesures en mettant davantage l'accent sur la sauvegarde des emplois et la protection des travailleurs.

Maurice se félicite des discussions de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques. Le gouvernement de Maurice accorde depuis 1983 un statut juridique au travail domestique en réglant les salaires et les conditions d'emploi. De plus, notre législation prévoit la liberté d'association, la sécurité sociale, le repos journalier et hebdomadaire, le congé de maternité et des dispositions

contre le licenciement abusif et la violence sur le lieu de travail.

Maurice appuie également la recommandation de l'OIT sur le VIH/sida et le monde du travail. Le gouvernement de Maurice a adopté différentes mesures telle que la loi sur la prévention du VIH/sida et a également adopté un cadre stratégique national multisectoriel pour le VIH/sida 2007-2011. Nous sommes donc certains que les recommandations de l'OIT nous inspireront à cet égard.

Avec l'appui de l'OIT, nous espérons mettre bientôt la dernière main à une politique nationale de l'emploi, qui est ma priorité, et qui reflètera également les résultats des débats au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Pour ce qui est du travail des enfants, Maurice a ratifié deux conventions fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants. Nous avons promulgué la loi sur la protection des enfants et la loi sur le médiateur pour les enfants, ainsi que celle sur les droits au travail qui interdit l'emploi de personnes de moins de 16 ans conformément à la loi sur l'éducation, laquelle prévoit une scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

Loin d'être un prétexte pour l'inertie, la crise économique doit nous forcer à reconfigurer notre politique et à chercher des approches novatrices qui servent la cause de nos peuples et qui favorisent une reprise économique durable, conformément aux principes d'un vaste dialogue social et des programmes par pays de promotion du travail décent. Soyons à la hauteur du défi en pensant aux sages paroles du Directeur général: «Nous ne pouvons nous permettre de prendre le risque d'une reprise économique sans une reprise du travail décent.» Nous comparerons nos impressions l'année prochaine.

---

*Original arabe: M. DAHLAN (employeur, Arabie saoudite)*

---

Le rapport du Directeur général comporte des sujets importants qui méritent toute notre attention et exigent un examen attentif; il s'agit en particulier des parties qui traitent des partenaires sociaux et de la formation de la main-d'œuvre en vue de réaliser les objectifs stratégiques tels que le droit au travail et l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès au travail. Le but est de garantir un travail décent et des revenus décents pour tous; de créer des emplois, de mettre fin à la pauvreté et d'assurer à tous une protection sociale.

L'objectif stratégique concernant la structure tripartite du dialogue social est à mon avis le plus important car il permet à tous les partenaires sociaux de participer à la prise de décision.

Le gouvernement de l'Arabie saoudite a été en mesure de réaliser ces objectifs grâce à une stratégie économique et financière qui lui a permis de surmonter les répercussions de la crise économique et financière mondiale. Des mesures sévères ont été prises pour surmonter ces répercussions qui ont touché un grand nombre d'entreprises.

Je me félicite des efforts déployés par mon gouvernement pour réactiver le marché. Celui-ci a consacré 500 milliards de dollars aux activités de développement afin de créer des possibilités de travail pendant les cinq prochaines années susceptibles de mettre fin aux répercussions de la crise.

Le secteur privé en Arabie saoudite accorde une grande attention à l'amélioration des conditions de travail et au respect des droits des travailleurs et

notamment des travailleurs domestiques; d'autant que le secteur privé dans les pays du Golfe emploie plus de 12 millions de travailleurs étrangers qui transfèrent à peu près 50 millions de dollars à leurs pays respectifs, participant ainsi au financement de différents programmes d'éducation et à l'amélioration des conditions de vie dans ces pays.

Nous espérons que, lors des discussions de la Commission des travailleurs domestiques, des restrictions susceptibles d'empêcher le maintien de ces travailleurs dans la région du Golfe ne soient pas imposées, ce qui nous obligerait à trouver de nouvelles solutions en la matière.

Les efforts déployés par notre Organisation dans l'application des normes internationales et des principes et droits fondamentaux au travail me pousse à demander à tous les participants, à l'OIT et à toutes les organisations internationales d'appliquer les mêmes objectifs en Palestine, au Golan syrien et dans tous les territoires arabes occupés.

Nous appelons la communauté internationale à lever le blocus de Gaza afin de garantir les droits de l'homme dans cette région; nous devons tous œuvrer pour la création d'un Etat palestinien en lui garantissant tous ses droits sur le plan international.

La maladie du sida est un problème qui s'aggrave au niveau international et qui exige que les pays industriels et les pays producteurs de pétrole consacrent une partie de leurs revenus pour accélérer la recherche scientifique et venir à bout de cette maladie qui cause beaucoup de victimes, en Afrique et ailleurs dans le monde.

Nous voudrions lancer un appel en faveur de la cessation de la fabrication d'armes et en particulier d'armes de destruction et demander que l'argent qui y était consacré soit destiné à l'analyse et aux recherches, pour faire la guerre contre le prochain ennemi, à savoir le sida.

---

*Original russe: M. ALIMUKHAMEDOV (gouvernement, Ouzbékistan)*

---

Dans le rapport du Directeur général intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, il est dit qu'une croissance forte, durable et équilibrée accompagnée d'une solide création d'emplois est la seule manière intelligente d'aller de l'avant. Telle doit être la priorité économique mondiale. Ce doit être le point de départ pour assurer la reprise et faire en sorte qu'elle soit riche en emplois.

Les mesures prises par le gouvernement de l'Ouzbékistan dans ce domaine correspondent pleinement à la stratégie et aux principes de l'OIT. Elles assurent avant tout une croissance économique durable. En Ouzbékistan nous sommes parvenus à surmonter les effets de la crise mondiale et à augmenter la croissance de notre PIB de 1,5 pour cent à la suite des mesures prises par la Banque asiatique de développement. Notre PIB devrait ainsi connaître une croissance de 8 à 9 pour cent – l'un des indicateurs les plus élevés dans notre région.

Avant même le Pacte mondial pour l'emploi, élaboré en 2009 par les Etats Membres de l'OIT pour surmonter la crise, le gouvernement de l'Ouzbékistan avait adopté, en 2008 déjà, un train de mesures anticrise notamment pour assurer la reprise de la croissance et celle de l'emploi.

Nous avons renforcé notre secteur financier et bancaire et avons affecté des ressources considérables à la promotion des petites entreprises et microentreprises, ainsi qu'à de grands projets

d'investissement. C'est pourquoi l'Ouzbékistan jouit d'une croissance dynamique de la création d'emplois, cette croissance ayant représenté en 2009 1,4 fois celle enregistrée en 2008. En 2010, conformément aux mesures adoptées par le gouvernement et par le parlement, 950 000 emplois seront créés.

Les principales mesures de création d'emplois pour 2010 sont ciblées comme suit.

Premièrement, aide aux entreprises nationales qui produisent pour l'exportation, modernisation des principales industries et investissements, ce qui devrait créer plus de 56 000 emplois.

Deuxièmement, développement des petites entreprises et microentreprises et de l'agriculture, ce qui devrait aboutir à la création de 600 000 emplois, soit 63 pour cent du total.

Troisièmement, mesures d'incitation au travail à domicile, essentiellement en coopération avec les entreprises de production. Le développement du travail à domicile, notamment de l'artisanat traditionnel et des entreprises familiales, devrait permettre la création de 208 000 emplois.

Quatrièmement, développement d'une infrastructure productive, sociale et de marché et revitalisation des entreprises rentables, ce qui devrait aboutir à la création de 83 000 emplois.

Ainsi, le fait que l'Ouzbékistan soit présenté dans le rapport du Directeur général comme l'un des pays qui ont connu une croissance positive de leur PIB et un faible taux de chômage équivaut à reconnaître que les mesures prises par le gouvernement pour maintenir les emplois existants et en créer de nouveaux répondent aux objectifs de l'OIT.

L'Ouzbékistan a également promulgué une nouvelle loi pour ratifier les conventions (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. Nous avons un plan national d'action dans ce domaine.

Il est indispensable d'établir une distinction entre le travail des enfants, qui est interdit jusqu'à l'âge de 16 ans, et les pires formes de ce travail. En ce qui nous concerne, nous punissons sévèrement toute personne qui fait l'apologie des pires formes du travail des enfants.

Nous tenons à remercier l'OIT de manière générale pour l'assistance qu'elle nous a fournie.

---

*Original arabe: M<sup>me</sup> HAMADY (ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Mauritanie)*

---

Je saisis cette occasion pour adresser mes remerciements à M. Juan Somavia et le féliciter pour la qualité de son rapport et de l'annexe de ce rapport qui traite des conditions de travail difficiles que connaissent les travailleurs palestiniens soumis à l'occupation. Je déclare du haut de cette tribune, au nom du gouvernement de mon pays, que nous condamnons les actes perpétrés par l'Etat sioniste contre le bateau de la paix. Nous exprimons également notre solidarité inconditionnelle avec nos frères en Palestine et notamment à Gaza.

Nous sommes d'accord également avec le Directeur général sur le fait qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts pour réaliser une mondialisation juste en prenant en considération la nécessité de lutter contre la pauvreté et de créer des conditions de vie dignes aux travailleurs, surtout dans les circonstances actuelles de crise financière.

Je voudrais en particulier souligner l'importance de ce rapport qui est consacré à l'un des principaux thèmes de la Déclaration relative aux principes et

droits fondamentaux au travail, à savoir la lutte contre le travail des enfants.

Notre pays a ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Cela s'est traduit par la promulgation des textes nécessaires, tels que le Code du travail et les dispositions d'application de celui-ci.

Il sera procédé cette année à une révision de la convention collective et à la poursuite de l'examen des dispositions du Code du travail.

Par ailleurs, notre ministère a mis l'accent cette année sur le renforcement des capacités de l'inspection du travail. Nous avons ainsi engagé 40 nouveaux inspecteurs du travail et des bâtiments seront construits à l'intention de l'inspection du travail dans les grandes villes pour permettre à celle-ci de bien accomplir ses fonctions de contrôle de l'application de la législation du travail et de garantir la paix sociale.

A noter que le gouvernement mauritanien intègre le dialogue social dans toutes ses stratégies de développement. C'est dans ce contexte que notre ministère examine actuellement la question de créer un conseil national chargé de la négociation collective entre les partenaires sociaux afin de renforcer le dialogue social dans notre pays.

Pour ce qui est des conditions de travail, les autorités publiques poursuivent leurs efforts pour mettre en œuvre le programme électoral du Président de la République, M. Mohamed Weld Abdel Aziz. Ce programme qui avait obtenu la confiance du peuple mauritanien, accorde une importance particulière aux travailleurs et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Cela s'est traduit par le relèvement des salaires du personnel de la fonction publique et la généralisation des primes de transport et de logement; la mise en œuvre d'un plan permettant aux travailleurs d'acquérir des terrains ainsi que des prêts à des conditions favorables afin d'y construire des logements. Notre pays est déterminé à poursuivre ses efforts en vue de promouvoir des conditions décentes aux travailleurs malgré les défis économiques et les crises financières que connaît le monde d'aujourd'hui.

En conclusion je remercie le BIT pour son appui technique constant à notre pays.

---

*Original espagnol: M. DEL RÍO DOÑÉ (travailleur, République dominicaine)*

---

Nous nous félicitons du rapport important présenté par le Directeur général du BIT dans lequel il fait ressortir les aspects fondamentaux de l'action de l'OIT dans le monde, dans sa quête permanente de la paix, qui découle de la justice sociale.

Notre pays, enclavé dans le bassin des Caraïbes, un des nombreux pays en développement, a souffert aussi des graves problèmes qu'a entraînés la crise économique mondiale.

Notre pays et la société dominicaine ne ménageront pas leurs efforts, par le biais du dialogue et de la concertation, pour trouver une solution aux nombreux problèmes qui nous touchent en tant que société.

Les travailleurs dominicains se réjouissent de la baisse de la prévalence du VIH/sida dans notre pays. D'après une étude réalisée par l'ENDESA, cela est dû aux importants efforts réalisés par le Conseil présidentiel pour la lutte contre le sida (COPRESIDA), par le ministère du Travail ainsi que par les principales centrales syndicales (CASC, CNUS et CNTD) qui ont contribué à promouvoir

des politiques de prévention du VIH/sida sur le lieu de travail.

Il y a également eu des progrès significatifs dans l'élimination des pires formes de travail des enfants, en particulier ses pires formes, dans divers secteurs de l'économie. Notre lutte syndicale est permanente pour que soient appliquées notamment les conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 concernant la liberté syndicale et la négociation collective. En effet, dans certains secteurs, la liberté syndicale est entravée.

Nous nous félicitons de la création d'organisations syndicales dans des entreprises où la liberté syndicale était enfreinte. Nous sommes parvenus à d'importants accords avec les employeurs, par exemple BEPENSA du Mexique avec la création du syndicat de la filiale Coca-cola, CASC, entre autres entreprises qui avaient de longue date des difficultés avec les organisations syndicales.

Nous nous félicitons également du fait que le ministère du Travail respecte la législation du travail. Nous déplorons néanmoins que des inspecteurs du travail l'enfreignent.

Il est urgent de réviser notre Code du travail et de le mettre à jour. L'OIT a formulé des recommandations à cet égard et nous espérons, grâce au nouveau Code du travail, qu'elles se traduiront dans les faits afin de préserver les acquis historiques qu'ont obtenus les travailleurs.

Nous continuons de promouvoir la loi n<sup>o</sup> 87-01 qui crée un système de sécurité sociale et constitue un progrès majeur.

La CASC a obtenu que des milliers de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle et leurs familles bénéficient des prestations de sécurité sociale par la création de l'association des services solidaires AMUSSOL-CASC. Il s'agit d'une avancée historique pour les travailleurs et les travailleuses de ce secteur. Nous avons également obtenu la mise en place d'une assurance-vie pour ce secteur et pour les travailleurs les plus défavorisés qui, maintenant, disposent de moyens en cas de décès d'un travailleur ou d'un membre de leur famille.

Les travailleurs, en particulier les membres de la CASC et des organisations qui lui sont affiliées, continueront à lutter afin d'obtenir des changements pour toute la société, en particulier pour les travailleurs syndiqués en milieu urbain et rural, et pour que le peuple, conscient et responsable, s'organise dans sa lutte pour une société juste où l'application des conventions fondamentales de l'OIT et de la législation nationale sera une réalité, l'objectif étant le plein emploi, le travail décent, et que nous puissions vivre comme des êtres humains, des enfants de Dieu.

Nous sommes solidaires de nos frères d'Haïti. La CASC et ses organisations affiliées restent engagées aux côtés de la Confédération des travailleurs haïtiens et de tous les travailleurs de ce pays.

Nous saluons la CSI, la Confédération syndicale des Amériques, ainsi que leurs organisations affiliées, qui ont organisé un Sommet international pour la reconstruction d'Haïti en République dominicaine, sommet qui a été couronné de succès.

Nous saluons également le gouvernement de notre pays, présidé par le Dr. Leonel Fernández Reyna, pour la solidarité dont il a fait preuve dans toutes les instances mondiales auxquelles il a participé, pour la reconstruction d'Haïti.

Enfin, nous demandons la liberté de tous les syndicalistes emprisonnés dans le monde, et en particu-

lier ceux qui se trouvent dans la République sœur de Cuba et qui luttent pour leurs droits fondamentaux. Nous espérons qu'ils retrouveront leur liberté et qu'ils pourront exercer leur droit de liberté syndicale.

---

*Original anglais: M. MENSAH (ministre de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, Ghana)*

---

Le rapport du Directeur général, *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*, donne une bonne vue d'ensemble des activités menées par le Bureau international du Travail pendant l'année écoulée et nous montre les avancées réalisées par celui-ci en direction des objectifs qu'il s'est fixés. Le rapport couvre les activités entreprises pour promouvoir et assurer la mise en œuvre des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, créer des possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents, accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale, renforcer le tripartisme et le dialogue social. Entre autres points, nous notons que, dans tous ces domaines, la coopération des mandants tripartites de l'OIT a eu une importance cruciale.

Permettez-moi de faire quelques remarques concernant différents passages du rapport. Tout d'abord, pour le VIH/sida, nous notons que le Bureau s'emploie à apporter aux mandants tripartites une assistance technique pour qu'ils puissent élaborer des politiques et des programmes relatifs au VIH/sida sur le lieu de travail.

Grâce à l'aide de l'OIT, des pays comme le Ghana sont en train de rédiger une législation sur le VIH/sida et des politiques à appliquer sur le lieu de travail. Nous en sommes reconnaissants au Bureau, mais je voudrais le prier de renforcer son assistance technique dans ce domaine, eu égard aux effets négatifs de cette pandémie sur le lieu de travail.

Une autre partie du rapport que j'aimerais mentionner concerne l'égalité entre hommes et femmes. Sachant que ce sont les femmes qui, de manière générale, ramènent un revenu au foyer dans beaucoup de pays en développement, nous sommes heureux de constater que l'une des stratégies de l'OIT vise à créer des possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents, de travailler dans des conditions stables et de bénéficier d'une couverture de sécurité sociale.

Le gouvernement du Ghana est conscient que l'égalité entre les sexes est nécessaire à la croissance et à la réduction de la pauvreté, et qu'elle est indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. A cet égard, nous sommes d'avis que l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans le plan d'action de l'OIT pour 2010-2015 renforcera les quatre objectifs stratégiques de l'OIT et contribuera également à soutenir les efforts déployés par le gouvernement ghanéen pour intégrer les questions et perspectives concernant l'égalité des sexes dans ses politiques nationales et dans l'ensemble des programmes de développement grâce aux activités de développement des capacités et de sensibilisation.

A cette fin, la place respective des hommes et des femmes dans le développement a été prise en compte dans tous les programmes de développement du Ghana. A cet égard, avec la coopération du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions du système

des Nations Unies, le Ghana met actuellement en œuvre une budgétisation soucieuse de l'égalité entre les sexes. Le gouvernement veille à ce que des ressources suffisantes soient utilisées pour répondre aux besoins en matière d'égalité des sexes et parvenir à un véritable développement global. Bien qu'il reste de nombreux défis à relever, nous ne doutons pas que l'OIT continuera de fournir aide et conseils aux États Membres pour renforcer le cadre légal et institutionnel ainsi que les politiques connexes.

Le rapport du Directeur général fournit des informations détaillées sur la coopération entre le Bureau et d'autres organisations des Nations Unies et témoigne de la participation croissante de l'OIT au processus de réforme des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'intégration du concept de travail décent dans les programmes conjoints des Nations Unies lancés en Afrique. Il est selon nous essentiel de procéder ainsi si l'on veut éviter le double emploi des ressources, renforcer la cohérence et la coordination et permettre à tout le continent de bénéficier de synergies plus fortes en vue de la réalisation des OMD.

C'est avec gratitude que nous notons que des ressources additionnelles ont été mobilisées pour promouvoir le travail décent en Afrique. Cela a permis au Ghana de tirer parti de l'Agenda du travail décent. Parmi les activités menées au Ghana on citera l'organisation d'ateliers de formation pour les petites et moyennes entreprises.

Nous prenons note avec satisfaction de la détermination de l'OIT à soutenir ses États Membres et des efforts qu'elle déploie en ce sens. Nous supposons que le Pacte mondial pour l'emploi bénéficie d'un large soutien mais nous craignons, avec le Directeur général, que la crise financière actuelle ne menace la reprise mondiale. Nous soutenons donc l'appel à une forte volonté collective des gouvernements pour reréguler le système financier mondial afin de garantir une gestion stable des finances publiques qui est indispensable à la reprise de la croissance.

Enfin, la question des travailleurs des territoires arabes occupés continue de susciter l'inquiétude de toute la communauté internationale.

Je souhaite conclure mon intervention en priant les États Membres de renouveler leur engagement en faveur de l'OIT et de sa structure tripartite unique en son genre.

---

*M. MOBUTU NZANGA (vice-Premier ministre, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, République démocratique du Congo)*

---

Je viens vous apporter le message d'un Congo qui célèbre son cinquantenaire à la fin de ce mois et qui, dans le cadre des priorités de la République, a fourni de gros efforts en vue d'assainir la situation socio-économique et s'est engagé résolument à renforcer la flexibilité du marché du travail, à travers notamment des mesures prises pour améliorer le climat des affaires favorable aux investissements, lequel génère déjà la confiance et impulse une dynamique susceptible de créer des emplois et d'assurer la redistribution des revenus.

C'est vous dire que le gouvernement de la République démocratique du Congo veille rigoureusement à l'application de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail. L'objectif du gouvernement est d'arriver à maîtriser et à réduire sensiblement le taux du chômage. C'est ainsi qu'il encourage la structuration des divers in-

tervenants du service public de l'emploi et des services privés de placement pour mettre en place un système d'information sur le marché du travail.

En effet, l'année 2010 a été déclarée «Année du social» en République démocratique du Congo. Les questions de l'emploi et de la protection sociale occupent une place prépondérante, à telle enseigne que le ministère de l'Emploi, ayant également dans ses attributions la prévoyance sociale, a été élevé au plus haut niveau du gouvernement et est animé par un vice-Premier ministre.

En levant cette option, le gouvernement déploie des efforts par diverses réformes en cours pour concrétiser sa ferme détermination à faciliter l'accès à un emploi décent en améliorant les conditions de vie et de travail des masses laborieuses et paysannes. Ainsi, la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est pour moi un outil de progrès social durable, et l'examen de son système de suivi au cours de cette session permettra certainement notre Organisation de mieux comprendre la situation et les besoins des Membres et de répondre de manière plus efficace en utilisant l'ensemble des moyens à sa disposition, notamment l'action normative, la coopération technique et la recherche.

En ce qui concerne le Pacte mondial pour l'emploi de 2009, la République démocratique du Congo considère qu'il est aussi un outil important pour la relance des activités économiques et de création de nouvelles opportunités d'emploi. Dans ce cadre, notre pays a bénéficié de l'appui de l'Organisation internationale du Travail en recevant trois missions multidisciplinaires afférentes au processus de la formulation de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle, au réforme et l'extension de la protection sociale, le renforcement du dialogue social et des normes internationales du travail.

L'adoption définitive de la convention, complétée par une recommandation sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, permettra à mon pays de renforcer les mesures législatives et réglementaires.

Le rapport du Directeur général du BIT sur l'abolition du travail des enfants montre à suffisance l'intérêt que notre Organisation accorde à cette catégorie de la population. Pour mon pays, l'abolition définitive des pires formes de travail des enfants préoccupe fortement le gouvernement. Des mesures ont été prises afin d'y parvenir. Mais, lors de la dernière session de la Conférence, la Commission de l'application des normes avait présenté des conclusions intéressantes en faveur de la République démocratique du Congo. Elle a fait appel aux Etats de l'OIT afin d'aider mon pays à mettre fin au recrutement des enfants soldats. C'est pourquoi je réitère la demande de l'OIT adressée aux Etats Membres d'apporter une assistance au gouvernement de la République démocratique du Congo en faveur de la formation professionnelle et de la réforme de la protection sociale.

Concernant la lutte contre le VIH/sida en milieu de travail, il sied de rappeler que la République démocratique du Congo a mis en place une politique nationale de lutte contre le VIH/sida basée sur l'approche multisectorielle et dont le plan stratégique 2010-2014 a retenu le monde du travail comme l'un des secteurs prioritaires de la réponse nationale en vue de contribuer à la croissance nationale et à la réduction de la pauvreté. En effet, plu-

sieurs actions ont été entreprises par les acteurs du monde du travail qui ont pris conscience de la menace et des conséquences néfastes du VIH/sida sur la productivité des entreprises.

Il s'agit notamment de la création en 2001 du Comité interentreprises de lutte contre le sida, de l'intégration en 2005 de la lutte contre le VIH/sida dans la convention collective interprofessionnelle nationale du travail et de l'organisation en octobre 2009, avec l'appui du BIT et d'autres partenaires, du premier Forum national de mobilisation du monde du travail contre le VIH/sida.

Pour soutenir cet élan pris par les acteurs du monde du travail, une loi portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des personnes affectées a été promulguée le 14 juillet 2008. Cette loi met l'accent sur la lutte contre le sida en milieu professionnel.

Cette loi nationale a permis de cibler les secteurs clés de la réponse nationale au VIH/sida lors de l'adoption du plan stratégique national de lutte contre le sida. Conséquemment, la République démocratique du Congo a présidé en septembre 2009 la réunion organisée au Malawi, à Blantyre, visant la mise en place d'un forum de secteur privé contre le VIH/sida au sein des pays membres de la SADC.

Pour cette raison, la République démocratique du Congo salue l'opportunité de l'adoption d'une norme internationale sur le VIH/sida et le monde du travail au cours de cette session de notre Conférence, et en appelle à une mobilisation plus accrue des ressources et une coopération plus étendue avec l'OIT et d'autres partenaires au développement.

Je souhaite rappeler enfin que le gouvernement de mon pays est fermement convaincu du pouvoir du dialogue social dans la recherche des solutions à apporter aux différentes questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

Le gouvernement de la République démocratique du Congo remercie l'OIT, les partenaires au développement et les pays amis des efforts qu'ils ont déployés pour l'aider dans différents domaines, dont celui de l'emploi.

---

*Original anglais: M. TARTAGLIA (travailleur, Italie)*

---

Cette Conférence se déroule à l'heure où nous sommes encore au cœur de la pire crise économique que le monde ait jamais connue.

Comme l'attestent bon nombre de rapports du BIT, les déséquilibres mondiaux sont parmi les principaux facteurs qui sous-tendent cette crise tels que la répartition inégale des richesses et une économie mondiale mise à mal. La crise financière qui est le fruit d'un long processus qui a rendu l'économie tributaire du monde de la finance n'a fait qu'aggraver les problèmes économiques et sociaux au Nord comme au Sud.

Les pays en développement connaissent une énorme pénurie d'emplois décents étant donné que la croissance économique ne génère plus d'emplois décents. La crise du travail décent s'accompagne d'une hausse du coût de la vie et des effets de la crise alimentaire mondiale, qui mène à des situations de pauvreté endémique. Les pays industrialisés ne sont pas épargnés non plus. En Europe, ces 20 dernières années, la modération salariale – en dépit de l'augmentation de l'inflation et de la productivité – et les politiques budgétaires fondées sur la fiscalité du travail ont réduit le pouvoir d'achat des travailleurs.



Pratiquement tous les pays connaissent des conditions de l'emploi caractérisées par l'insécurité, d'où une relation de cause à effet entre les relations de travail et la déréglementation des marchés du travail. La spéculation sur les marchés financiers a offert de meilleures possibilités de profit à court terme, que les prêts aux entreprises qui souhaitent innover, conquérir de nouveaux marchés ou créer des emplois décents. D'énormes fractures apparaissent entre le secteur financier et l'économie réelle, entre pays pauvres et riches, entre des dirigeants d'entreprise excessivement rémunérés et des travailleurs sous-payés. Les inégalités entre hommes et femmes restent considérables. La crise a aussi une dimension écologique. Les ressources de la planète ne résisteront pas au modèle de consommation des pays industrialisés.

Les travailleurs migrants, en particulier les femmes, sont les premières victimes de la crise, et souffrent de plus en plus d'une nouvelle forme de discrimination. Ils se retrouvent souvent dans un statut illégal du fait de lois répressives – voire xénophobes – et sont loin de bénéficier de l'égalité de traitement, même dans les rares cas où les lois ne sont pas discriminatoires.

La crise montre bien que les politiques néolibérales adoptées ces 30 dernières années, qui ont fait la promotion de la déréglementation et de la libération des marchés ainsi que de la privatisation des services publics, ne sont pas tenables. Un grand nombre de gouvernements ont pris des mesures extraordinaires pour gérer cette crise, en se concentrant sur la stabilisation des marchés financiers. Mais, même si quelques progrès ont été réalisés sur ce front, nous sommes très loin d'avoir pris les décisions communes nécessaires. Le secteur financier n'est toujours pas réglementé et l'objectif essentiel qui était de mettre un terme à la spéculation et de se concentrer sur l'économie réelle n'a pas été atteint.

L'attaque spéculative lancée contre la Grèce et de façon plus générale, contre l'euro montre que les institutions financières renflouées par les contribuables continuent d'exploiter l'économie réelle et d'accumuler d'énormes recettes au détriment de la majorité des gens. L'Union européenne elle-même, au lieu de donner un exemple positif de développement axé sur les droits et le bien-être, n'a pas su insuffler un élan suffisant à la plupart de ses politiques sociales et de l'emploi. Il ne suffit pas d'injecter de l'argent dans l'économie. Nous devons changer ses principes, pour faire en sorte qu'elle génère la justice sociale, le développement pour tous, l'équité, la stabilité et la prospérité à long terme. Les recommandations de l'OIT sur la nécessité d'étendre les indemnités de chômage et d'offrir l'accès à des formations complémentaires à tous – notamment aux plus vulnérables – n'ont pas été suivies par la majeure partie des gouvernements.

L'Agenda du travail décent doit être placé au cœur du nouveau système de gouvernance de l'économie mondiale qui n'existe toujours pas. L'OIT a un rôle vital à jouer en appelant les gouvernements et les autres institutions internationales à mettre en œuvre de manière efficace la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, et le Pacte mondial pour l'emploi. Au sein d'un nouveau monde multipolaire, l'État doit retrouver la place qui est la sienne et assumer son rôle. Il doit assurer la création d'un nouveau système économique qui soit responsable sur le plan social et sur le plan de l'environnement.

L'intervention de l'Etat doit être le principal garant de la cohésion sociale.

Il faut fixer des règles justes pour un commerce mondial qui appuie des plans de développement nationaux et empêche les inégalités de se creuser, c'est essentiel. La priorité doit être donnée à la création d'emplois décents. Il faut que les salaires réels correspondent aux gains de productivité, il faut respecter les droits des travailleurs de créer des syndicats libres et de négocier collectivement sur la redistribution des bénéfices. La réglementation des marchés financiers s'impose de toute urgence en créant une nouvelle taxe sur les transactions financières internationales, comme le préconisent le mouvement syndical ainsi qu'un nombre croissant de gouvernements.

Le nouveau système économique doit générer une croissance verte et assurer la survie de notre planète car la protection de l'environnement offre d'énormes possibilités de création d'emplois. Des investissements publics dans l'infrastructure, les transports publics et les énergies renouvelables sont nécessaires. Nous espérons que la cohérence de tous les mandants pourra faire jouer à l'OIT un rôle de premier plan dans une stratégie visant à surmonter cette crise mondiale, en affirmant que la paix est essentielle ainsi que l'égalité des droits des travailleurs et le travail décent, et ce dans l'objectif de parvenir à une mondialisation équitable.

---

M<sup>me</sup> DIALLO (*ministre d'Etat chargée de la Fonction publique, de la Réforme administrative, du Travail et de l'Emploi, Guinée*)

---

Mon pays, en cette période difficile mais combien exaltante, mesure à sa juste valeur l'appui inconditionnel apporté à la Guinée par le Directeur général du BIT et toute son équipe pluridisciplinaire. Le peuple de Guinée et tous les acteurs de la transition reconnaissent votre engagement constant à leur juste cause. Ils vous saluent et vous remercient très profondément.

La Guinée remercie aussi chaleureusement l'ensemble des pays mandants tripartites de l'OIT pour leur soutien sans faille après les événements douloureux que nous avons vécus ces dernières années.

Votre détermination en ces instants difficiles pour notre peuple a été un levain qui nous a permis de transcender les obstacles pour nous engager résolument vers le changement tant réclamé. Nous nous acheminons aujourd'hui irréversiblement vers des élections que nous voulons libres, démocratiques, crédibles et transparentes, le 27 juin 2010.

Permettez-moi, à cet instant précis chargé d'intense émotion et de douleur pour moi, de saluer la mémoire des illustres combattants de la liberté qui ont permis par leur sacrifice de tous les instants de leur vie d'aller vers le changement en Guinée.

Pour la première fois dans cette enceinte, ils seront absents, nos regrettés camarades Dr Ibrahima Fofana, Hadja Magbé Bangoura, les jeunes journalistes Aboubacar Camara et Lamba Mansaré resteront à jamais dans nos cœurs et dans nos mémoires. Ils resteront à jamais des symboles de la lutte pour la justice sociale et la démocratie en Guinée et en Afrique.

La Guinée entière vous remercie pour tous les témoignages de sympathie et de compassion, et j'en profite pour saluer la mémoire de tous nos camarades disparus, de notre continent et d'ailleurs.

Mon pays salue du haut de cette tribune les efforts du Directeur général du BIT et de ses collaborateurs

de terrain pour aider la Guinée à se doter d'un programme de travail décent. La mise en œuvre de celui-ci sera un facteur déterminant de consolidation de la paix sociale durement éprouvée ces dernières années en Guinée.

Sachez qu'au XIII<sup>e</sup> siècle déjà, des Africains, à travers la Charte de Kurukan Fuga, ont cherché à réguler la société avec 44 articles de loi pour donner une nouvelle base législative et institutionnelle à une société ébranlée par les guerres et les dissensions, pour restaurer la justice et la paix dans la cité.

La lutte contre le VIH/sida dans le milieu du travail est une question fondamentale, et mon pays salue l'engagement de notre Organisation d'aboutir à une norme prenant en compte l'ensemble des préoccupations relatives à la lutte contre le sida. La question de la responsabilité sociale des entreprises est une piste que nous explorons avec beaucoup d'entreprises qui se sentent de plus en plus concernées avec le projet sida-entreprise.

La question du travail décent pour les travailleurs domestiques, souvent du secteur informel, est plus que pertinente pour nos Etats.

En ce qui concerne la discussion générale sur l'objectif stratégique de l'emploi, ma délégation s'honore de l'initiative heureuse du Directeur général du BIT pour la tenue d'une réunion de haut niveau sur cette question majeure et appuie, sans réserve, le rapport du Directeur général.

En matière d'économie informelle, de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes en particulier, cette question est largement prise en compte dans la politique du gouvernement de transition.

La ministre en charge de l'emploi jeune, du secteur informel et des microfinances était présente à l'ouverture de cette session et vous remercie de l'appui qu'elle a obtenu.

Mon gouvernement voudrait réitérer ici la volonté de la Guinée de continuer à mettre en œuvre la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, dont notre pays a ratifié la quasi-totalité des instruments.

Par ailleurs, l'urgence d'une politique de protection sociale des fonctionnaires et agents publics, la lutte pour l'abolition du travail des enfants, la formation professionnelle rapide des jeunes urbanisés, des jeunes ruraux, des jeunes volontaires des zones frontalières, des enfants des rues, constituent pour nous des défis à relever de manière pressante au point de constituer une priorité dans la définition d'une politique globale de protection sociale élargie à toute la population.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais souligner l'importance et l'impact positif de la contribution du BIT à travers son programme de promotion du dialogue social en Afrique pour la Guinée, surtout dans le monde du travail, notamment dans les zones minières de la Guinée.

Mon pays souhaite rendre un hommage mérité à notre Organisation, et particulièrement à son Directeur général.

---

*Original anglais: M. NGATJIZEKO (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Namibie)*

---

Cette session de la Conférence internationale du Travail présente un intérêt tout particulier car elle traite des sujets qui ont été retenus comme prioritaires pour notre pays. La Namibie, comme beaucoup d'autres pays africains, enregistre un niveau de chômage intolérable, en particulier parmi les jeunes. C'est la raison pour laquelle l'OIT a choisi le sujet

de l'emploi pour la première discussion de suivi de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable pour 2008. Nous avons ainsi l'occasion non seulement d'échanger des expériences, mais également de revoir, d'améliorer et de renforcer les stratégies nationales visant à assurer une croissance riche en emplois.

Lors de l'inauguration de son deuxième mandat, le 21 mars dernier, notre Président a donné pour consigne au nouveau Conseil des ministres de faire tout le nécessaire pour renforcer les initiatives destinées à réduire la pauvreté et le chômage. Une équipe ministérielle spéciale s'attache, sous l'impulsion du Premier ministre, à créer le maximum d'emplois à court terme et à coordonner les politiques économiques et sociales du pays en les axant sur la création d'emplois.

Mon ministère a établi deux projets de loi destinés à soutenir les initiatives nationales de création d'emplois. La loi sur les services de l'emploi prévoit notamment la mise en place d'un service national de l'emploi et d'un système intégré d'information sur l'emploi, qui assurera le lien entre les employeurs et les demandeurs d'emploi et permettra également de suivre l'évolution des besoins du marché du travail. La seconde loi vise à établir une commission tripartite qui sera chargée de coordonner et d'optimiser les stratégies de création d'emplois de la Namibie.

Tout le monde sait que notre pays est très touché par le VIH/sida, le taux de prévalence y ayant atteint 17,9 pour cent. Malgré les énormes efforts déployés pour lutter contre la maladie, force est de constater que de nombreux pays, dont le notre, n'accordent pas le degré de priorité voulu aux stratégies de prévention, de traitement et de soutien qui permettraient d'assurer la protection de tous les travailleurs sur leur lieu de travail, formel ou informel. Je tiens par conséquent à assurer à la Conférence que le gouvernement de la Namibie appuiera l'adoption d'une recommandation autonome sur le VIH/sida et le monde du travail lorsqu'elle sera présentée en plénière à la fin de la semaine prochaine.

Les travailleurs domestiques représentent environ 10 pour cent de la population active de notre pays et comptent parmi les travailleurs les moins payés, les plus vulnérables et les plus marginalisés. La première discussion de cette session a lieu à un moment où le gouvernement namibien a décidé de créer une commission sur les salaires qui sera chargée d'effectuer une enquête sur les conditions d'emploi des travailleurs domestiques et de formuler à l'intention du ministère compétent des recommandations concernant l'éventuel établissement en faveur des travailleurs domestiques d'un salaire minimum et de normes minimales en matière d'emploi. La Namibie a retenu de nombreux enseignements de l'expérience des autres pays Membres au cours de cette session et attend avec le plus grand intérêt l'adoption d'une convention et d'une recommandation novatrices sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, qui viendra clore le processus engagé depuis deux ans.

Le rapport global du Directeur général du BIT présenté au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes fondamentaux et les droits fondamentaux au travail porte sur la nécessité d'accélérer la lutte contre le travail des enfants et envoie un message urgent à tous les Etats Membres. Je tiens à exprimer la reconnaissance de mon pays pour le soutien dont il a bénéficié dans le cadre du pro-

gramme d'élimination du travail des enfants de l'IPEC et à confirmer la ferme détermination de la République de Namibie à éliminer le travail des enfants, en particulier sous ses pires formes, d'ici à 2016.

Avant de terminer, je tiens à évoquer un problème de gouvernance de l'Organisation qui a pour effet de limiter sa capacité à répondre aux besoins des mandants et entraîne une inégalité, au sein de l'OIT et parmi les Etats Membres. Ce problème est celui du déséquilibre dans la composition du Conseil d'administration. Les Etats-Unis ont reconnu qu'il était nécessaire d'assurer une représentation géographique plus équitable dans les structures de gouvernance; je suis quant à moi convaincu que l'OIT doit, dans la famille des Nations Unies, montrer l'exemple d'une organisation représentative, transparente et responsable, animée par l'esprit de la justice sociale qu'elle a tant à cœur de promouvoir. Selon moi, mais c'est aussi l'avis d'autres Etats Membres africains, la réforme envisagée, outre l'intérêt qu'elle présenterait pour l'Afrique, permettrait également d'assurer une gouvernance équilibrée, dans et entre toutes les régions. Cela permettrait également de supprimer les sièges non électifs, qui font que les pays développés ont plus de poids au sein des instances décisionnelles du Conseil d'administration et pour la procédure d'amendement à la Constitution.

Lors de la session de la Conférence en 2009, le mouvement des pays non-alignés, lors d'une réunion spéciale, a réaffirmé son soutien pour la ratification de l'amendement constitutionnel de l'OIT de 1986. En octobre 2009, lors d'une réunion des ministres du Travail de l'Union africaine, ils ont réaffirmé la nécessité de promouvoir l'adoption de l'instrument de 1986. Le Conseil d'administration vient de décider de relancer la campagne de ratification. C'est pourquoi j'appelle tous les Etats Membres qui n'ont pas encore ratifié l'instrument d'amendement à la Constitution de 1986, notamment les pays qui occupent des sièges non électifs au sein du Conseil d'administration, à ratifier cet instrument afin de démocratiser notre organe directeur et d'aligner la gouvernance de l'OIT sur les valeurs qu'elle prône si activement dans les programmes exécutés à l'extérieur.

---

*Original portugais: M. MAZOIO (travailleur, Mozambique)*

---

Le rapport du Directeur général expose clairement les activités réalisées dans le contexte général des objectifs de l'OIT. Il donne en outre une vision claire des défis que le monde doit relever pour promouvoir des relations professionnelles plus justes, basées sur un dialogue social équilibré, libre, démocratique et équitable.

Le rapport du Directeur général analyse clairement les piliers du travail décent, fondé sur le développement d'un emploi sûr, permanent et assorti de droits, un emploi où les droits fondamentaux des travailleurs sont respectés, où des politiques salariales justes, de meilleures conditions de travail, la protection sociale et le libre exercice du syndicalisme sont la norme.

Le mouvement syndical mozambicain s'est engagé de façon responsable dans la mise en place des piliers du travail décent, en renforçant ses structures sur les lieux de travail et en en créant de nouvelles dans les nouvelles entreprises, et en tâchant de conquérir des espaces de négociation collective en vue

d'établir des instruments de réglementation des relations collectives de travail.

L'approche que nous avons initiée de l'emploi décent pour les travailleurs domestiques traduit l'engagement de cette organisation à l'égard du développement de relations de travail plus justes pour toutes les catégories de travailleurs. Dans notre pays, le mouvement syndical est fortement engagé dans la syndicalisation des travailleurs domestiques, dans une perspective de promotion et de défense de leurs intérêts légitimes. L'adoption prévue de normes internationales pour ce secteur sera, à n'en pas douter, un grand pas en avant dans la voie de la promotion du travail décent pour ces travailleurs.

L'ouverture au dialogue des partenaires sociaux du Mozambique dans le cadre de la Commission consultative du travail, la création de forums provinciaux de consultations tripartites et de structures indépendantes pour la médiation, la conciliation et l'arbitrage dans le cadre de conflits du travail au Mozambique, contribuent à la stabilité des relations professionnelles.

Nous avons encore devant nous des défis importants à relever pour arriver à traduire dans la réalité le travail décent et pour surmonter les difficultés d'une économie de marché fondée sur le profit et la concurrence, sans bien souvent qu'une attention suffisante soit portée à la dimension sociale et humaine.

Nous sommes bien conscients en tant que mouvement syndical de notre fragilité tant sur le plan des connaissances que de la capacité d'intervention. Dans ce contexte, le mouvement syndical mozambicain fait tout pour se renforcer, pour être plus présent et plus actif dans la lutte pour la défense des travailleurs.

Il me semble très important ici de souligner combien l'assistance technique de l'OIT est utile pour la formation des syndicalistes, afin qu'ils participent efficacement à la négociation collective, au lancement d'initiatives en faveur de l'emploi, pour rendre réelle l'égalité des droits au travail des hommes et des femmes et assurer le développement du dialogue social.

L'OTM-CS encourage l'OIT à collaborer à nos côtés, à nous aider dans le cadre de son programme d'action au Mozambique pour créer et appliquer des programmes concrets de promotion d'un emploi décent.

Nous ne pouvons manquer d'évoquer la pertinence de la lutte contre le VIH/sida dans les communautés en général et sur les lieux de travail en particulier. Le VIH/sida est devenu un véritable fléau dans le monde entier et en particulier dans les pays en développement, dont le Mozambique.

Le sida constitue une menace réelle qui a déjà un impact négatif sur les économies les plus fragiles en aggravant la pauvreté. L'approche de cette pandémie adoptée par l'OIT montre clairement que tous les partenaires sociaux, dans le monde entier, doivent plus que jamais affronter sérieusement ce problème.

Nous, syndicalistes du Mozambique, sommes conscients de cette responsabilité, nous essayons sans jamais fléchir d'introduire des programmes d'éducation en essayant de limiter les nouveaux cas d'infection, de lutter contre la discrimination et la stigmatisation des personnes atteintes du VIH ou du sida. Nous sommes également conscients du fait que seule une action coordonnée de tous les partenaires sociaux à tous les niveaux, aux plans national

et international, peut nous conduire à la victoire face à ce que l'on appelle désormais la maladie du siècle.

Je voudrais à nouveau féliciter le Directeur général pour son rapport et exprimer notre souhait qu'il soit approuvé et transformé en un instrument d'orientation et de travail. Nous souhaitons plein succès à l'OIT dans l'exécution des programmes en cours pour des relations de travail plus justes.

---

*Original farsi: M. YARAHMADIAN (travailleur, République islamique d'Iran)*

---

La Conférence nous donne l'occasion de coopérer et d'engager entre travailleurs, employeurs et gouvernements du monde entier une réflexion sur la manière de protéger nos idéaux communs ainsi que le tripartisme et la justice sociale.

Malgré les efforts de l'OIT et des travailleurs du monde entier pour instaurer une mondialisation responsable et équitable, force est de constater que la crise financière et économique mondiale constitue à cet égard un obstacle de taille, qui fait que les travailleurs ont les plus grandes difficultés à assumer leurs responsabilités sociales. L'inertie des institutions financières internationales lorsqu'il s'agit de réformer leur stratégie de base a entraîné une situation intenable, en particulier dans les pays en développement.

Les tendances à la formation d'oligopoles en matière d'accès aux connaissances et à la technologie, les inégalités sur les marchés, l'incapacité des pays en développement à rembourser leur dette ont suscité la création de marchés informels et privé les relations financières internationales de tout cadre régulateur. Dans de telles circonstances, on voit mal comment les communautés de travailleurs du monde entier pourraient conserver leur dynamisme, au moment même où leurs partenaires sociaux s'exonèrent de leurs responsabilités.

Le travail des enfants est la déplorable excroissance de la pauvreté et de l'incurie des planificateurs de l'économie, au plan national comme au niveau international. A la souffrance des quelques 800 millions de travailleurs qui vivent dans la pauvreté au XXI<sup>e</sup> siècle s'ajoute le sort tragique des 250 millions d'enfants qui travaillent dans des conditions inacceptables. Le travail de l'enfant est une plaie hideuse sur le visage de la civilisation humaine. Les travailleurs de la République islamique d'Iran soutiennent les objectifs, les recommandations et les stratégies de l'OIT et demandent par conséquent aux gouvernements de s'acquitter de leurs obligations, et notamment de promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs et de collaborer avec les représentants de ces derniers. Nous sommes par ailleurs convaincus que le renforcement des associations des travailleurs de l'économie informelle permettrait d'atténuer l'exploitation et les nouvelles formes d'esclavage.

Malgré les recommandations de la Conférence de 2006 concernant la promotion de la formation professionnelle comme mesure préventive contre le travail des enfants, les résultats des gouvernements dans ce domaine sont hélas dérisoires. Pour améliorer la possibilité de mobilisation et de participation des travailleurs à la lutte contre le travail des enfants, je propose la mise en place de mécanismes tripartites qui seront chargés d'élaborer des programmes de formation professionnelle et de réorienter la coopération technique de l'OIT vers des objectifs plus concrets.

Les travailleurs ne pourront être assurés des résultats de leurs efforts que s'ils participent eux-mêmes à l'élaboration de stratégies avec leurs partenaires sociaux. Les modes de décision et les réformes des structures globales devraient par ailleurs reposer sur l'exercice de la justice universelle et non, sous prétexte de mondialisation, sur les intérêts de certains milieux capitalistes.

Mettre fin à la discrimination, construire la paix, améliorer les indicateurs socio-économiques, promouvoir la justice sociale, favoriser une croissance fondée sur l'emploi, tels sont les piliers du travail de l'OIT. Des milliers de travailleurs palestiniens, musulmans ou chrétiens, vivent dans des conditions absolument déplorables dues aux politiques racistes du régime sioniste et luttent pour défendre leurs droits les plus fondamentaux. C'est vers vous que se tourne aujourd'hui le regard plein d'angoisse des enfants palestiniens, c'est à vous qu'ils font appel de leurs petites mains nues, à vous et à tous les travailleurs épris de justice, partout dans le monde et au sein de l'Organisation.

Dans les territoires occupés, le régime sioniste ne respecte aucune des règles, des normes et des obligations internationales. L'OIT et le mouvement des travailleurs du monde doivent donc se demander comment établir des politiques et des plans fondés sur l'amour de la justice pour lutter contre l'apartheid sioniste et préserver une nation de l'anéantissement. Je veux croire que nous saurons nous montrer à la hauteur du problème.

---

*M. AGUIAR KINT (ministre du Travail et de la Fonction publique, Bénin)*

---

Mon propos s'intéressera particulièrement à ce mal qui répand la terreur depuis le siècle dernier. Vous y pensez tous: le VIH/sida.

En effet, au Bénin, depuis trois ans, la prévalence du VIH/sida a évolué de 0,36 pour cent il y a une vingtaine d'années pour se stabiliser aujourd'hui autour de 2 pour cent. Cette séroprévalence, qui fait du Bénin un pays à faible taux de prévalence, constitue cependant un réel problème de santé publique et, partant, un frein au développement. En effet, 84 pour cent des personnes infectées ou atteintes par le sida sont comprises dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans, autrement dit une tranche qui correspond à une large frange de la population active.

Face aux effets dévastateurs du VIH/sida, la République du Bénin, depuis la première déclaration de l'épidémie, a saisi le taureau par les cornes, d'une part en mettant des sites sentinelles pour la surveillance et, d'autre part, en adoptant un cadre stratégique national de lutte contre le VIH/sida au profit de la population en général.

Au demeurant, l'impact négatif de l'épidémie sur le monde du travail et sur le développement socio-économique a été à l'origine d'une large mobilisation des pouvoirs publics et des partenaires sociaux afin d'en limiter les conséquences dommageables sur le développement durable et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

A cet égard, différentes actions ont été entreprises, bien avant l'adoption du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail de juin 2001. Aussi évoquerai-je volontiers quelques-unes de ces actions.

Face à l'évolution rapide de la séroprévalence, le programme national de lutte contre le sida et la Direction de la santé au travail avaient mené une enquête transversale sur la prévalence du VIH/sida et

de l'hépatite B dans plusieurs secteurs de l'activité économique. Mais, pour des raisons de non-respect de la procédure, particulièrement en ce qui concerne le consentement préalable des enquêtés, les résultats n'ont pas été publiés.

Néanmoins, au regard des tendances enregistrées lors du sondage, des actions de sensibilisation avaient été organisées en direction de plusieurs entreprises. Par ailleurs, des unités focales de lutte contre le VIH/sida ont été installées au niveau de toutes les administrations – ministères, institutions et autres entreprises – avec le programme plurisectoriel de lutte contre le sida comme principal partenaire financier. Mais, suite à la suspension de ce programme, les actions en direction des travailleurs des structures susmentionnées ont été quelque peu bloquées.

Deuxième axe d'action: est l'adoption du deuxième plan stratégique national qui a suppléé aux insuffisances du premier plan en faisant de la lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles dans le monde du travail l'un de ses sept objectifs – et c'est l'objectif numéro 3 en milieu de travail – avec comme résultat attendu la réduction de 25 pour cent de l'impact des IST et du VIH/sida dans le monde du travail.

Par ailleurs, le projet OIT/sida de 2003 à 2007, sur financement du département américain du Travail, a permis d'atteindre des résultats appréciables, tels que la formation d'inspecteurs du travail et la formation de membres du patronat, la signature de la Déclaration nationale tripartite sur la lutte contre le VIH/sida en milieu de travail, le ciblage et l'encadrement d'entreprises en matière de riposte au VIH/sida dans le monde du travail.

Troisième axe d'action et de résultat, l'adoption par l'Assemblée nationale et la promulgation en avril 2006 d'une loi portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/sida en République du Bénin.

Quant au ministère du Travail et de la Fonction publique, il s'est investi dans différentes actions pour pouvoir contribuer à faire reculer le VIH/sida sur le lieu de travail.

Face aux effets dévastateurs du VIH/sida, de nombreuses autres actions sont également envisagées dans le cadre de la poursuite de la riposte au VIH/sida dans le monde du travail, telles que l'extension de la formation aussi bien aux travailleurs qu'aux membres des institutions, la vulgarisation du document-cadre de lutte contre les IST et le VIH/sida et la poursuite de la formation des inspecteurs du travail.

L'unique moyen de réduire et d'éteindre progressivement l'impact du VIH/sida, c'est forcément de maintenir le cap de la lutte déterminée contre cette pandémie. Mon pays, le Bénin, est favorable à l'idée de la définition des normes internationales dans le cadre d'une convention. La discussion ayant été ouverte depuis l'année dernière, nous souhaitons qu'elle aboutisse à la prise d'actes concrets.

---

*Original anglais: M. AUNG (employeur, Myanmar)*

Je voudrais, tout d'abord, présenter brièvement notre organisation, l'Union des fédérations des chambres de commerce et d'industrie du Myanmar (UMFCCI). Il s'agit de la principale ONG nationale. Cinquante-huit associations y sont affiliées. Elle compte environ 19 700 membres; notamment des personnels d'entreprises locales et étrangères et des coopératives.

L'UMFCCI joue un rôle vital entre l'Etat et le secteur privé. Elle joue un rôle de passerelle entre ceux-ci. L'UMFCCI assume donc la responsabilité première de développer le secteur privé d'une part et d'organiser le secteur des affaires d'autre part pour participer au développement économique national conformément à la politique de l'Etat. En outre, l'UMFCCI s'efforce en permanence de garantir les intérêts commerciaux du secteur privé et contribue à trouver des moyens de développer ce secteur et de le guider vers l'ère de la mondialisation.

L'UMFCCI accorde toujours une grande attention aux intérêts des travailleurs. Nous sommes au courant d'un certain nombre de plaintes concernant le travail forcé au Myanmar. L'un des rapports de l'OIT souligne le principe selon lequel les dirigeants d'entreprise doivent lutter contre le travail forcé et la traite. En fait, le travail forcé n'existe pas dans les entreprises de notre secteur privé. Les employeurs travaillent selon les termes du contrat convenu dans différents domaines d'activité.

Compte tenu du contexte religieux et culturel dominant, la plupart des employeurs traitent leurs travailleurs avec compassion et hospitalité. Ils ne les traitent pas seulement comme des serviteurs rémunérés, mais ils les aident de différentes manières à faire face aux besoins de leur famille sur le plan social et en matière de santé et d'éducation. Il faut donc dire que la relation entre employeurs et travailleurs est généralement harmonieuse.

L'UMFCCI, en tant qu'organisation de premier plan du secteur privé, assume la responsabilité de la lutte contre le travail forcé. Nous coopérons activement avec le ministère du Travail pour résoudre tous les aspects du travail forcé. Dans un système économique orienté vers le marché, le secteur privé contribue pour plus de 90 pour cent au PIB et à la plus grande partie de l'emploi. Le secteur commercial joue également un rôle essentiel dans l'économie du Myanmar, depuis l'adoption d'un système orienté vers le marché. Après l'imposition des sanctions économiques contre le Myanmar, tous les secteurs touchant au commerce ont été affectés et accusent un ralentissement général. L'industrie du vêtement, du bois, de la pêche, le tourisme et l'hôtellerie, ainsi que les apports de l'investissement étranger direct ont été particulièrement touchés. Une série d'industries orientées vers l'exportation ont été fermées et des milliers d'employés ont perdu leur emploi du fait de ces sanctions. De plus, les investissements étrangers directs orientés vers l'emploi dans l'industrie manufacturière sont devenus extrêmement rares, toujours à cause de ces sanctions. Cela a donc des répercussions négatives énormes sur la population active actuelle ainsi que sur la main-d'œuvre potentielle. Ces mesures causent des préjudices graves aux gens ordinaires innocents, au niveau local. Monsieur le Président, pour le bien de notre peuple qui a connu de grandes difficultés, je souhaiterais terminer en demandant, par votre entremise, que les sanctions à l'encontre du Myanmar soient levées. Nous vous assurons également que l'UMFCCI coopérera avec l'OIT et les autres organisations internationales compétentes à la lutte contre le travail forcé et contre la traite au Myanmar.

*(M. de Robien prend place au fauteuil présidentiel.)*

Avant de traiter les deux principaux points qui figurent à l'ordre du jour de cette session, à savoir le travail décent pour les travailleurs domestiques et le VIH/sida dans le monde du travail, je vais vous présenter la situation de l'emploi aux Maldives.

Le gouvernement des Maldives a, à plusieurs reprises, souligné son engagement résolu de promouvoir et d'appuyer la vision de l'OIT quant à la promotion de l'Agenda du travail décent, tant dans la législation que dans la pratique. Pour notre Président, M. Mohamed Nasheed, qui a toujours défendu la démocratie et les droits de l'homme, le fait que les Maldives deviennent Membre à part entière de l'OIT était une priorité, ce qui s'est produit moins d'un an après sa prise de fonctions.

Les Maldives n'ont pas encore ratifié les conventions de l'OIT, mais nous prenons des mesures pour incorporer les huit conventions fondamentales dans notre législation nationale. Un atelier tripartite s'est tenu à Malé, la capitale, en collaboration avec le ministère des Ressources humaines, de la Jeunesse et des Sports et le bureau de l'OIT à Colombo, en vue de la mise en œuvre des huit conventions fondamentales. A la fin de l'atelier, le spécialiste des normes internationales du travail a observé qu'il n'y avait pas d'obstacles juridiques à la ratification par les Maldives de ces conventions. Au cours de l'atelier, le ministre des Ressources humaines a réitéré l'engagement du gouvernement de ratifier dès que possible ces conventions.

Le nombre de salariés aux Maldives est estimé à environ 120 000 personnes. Le chômage et le sous-emploi touchent surtout les jeunes et les femmes. Si l'on prend en compte les écarts entre les sexes, on s'aperçoit que le taux de chômage des femmes est considérablement plus élevé (24 pour cent) que celui des hommes (8 pour cent). Cet écart est dû en partie au manque de débouchés pour les femmes, ainsi qu'au tabou qui les empêche de travailler loin de leur domicile.

Chaque année, un grand nombre de diplômés de l'enseignement secondaire restent sans emploi ou sous-employés. Cela peut être dû à leur préférence pour un travail de bureau, ou au fait que les postes disponibles ne correspondent pas à leurs capacités.

L'économie des Maldives dépend fortement de la main-d'œuvre étrangère. Plus d'un tiers de la main-d'œuvre des Maldives est constitué de travailleurs migrants. A présent, les Maldives ont une main-d'œuvre migrante de 100 000 personnes alors que sa population n'est que de 320 000 personnes. Un grand nombre de travailleurs migrants domestiques aux Maldives viennent d'Inde, du Sri Lanka, du Bangladesh, du Népal et d'autres pays voisins.

La Constitution des Maldives prévoit le droit au travail, le droit de créer des syndicats, le droit de grève, et interdit le travail forcé et la discrimination. La loi sur l'emploi prévoit une semaine de travail de 48 heures, des congés annuels et d'autres congés conformes aux normes internationales, et permet la fixation d'un salaire minimum. La loi sur l'emploi protège tous les travailleurs, qu'ils soient locaux ou étrangers. Elle prévoit et garantit des droits minimums pour tous, y compris les travailleurs migrants. Cependant, on s'aperçoit que, en ce qui concerne les travailleurs domestiques, cette loi n'est que très peu appliquée. Pour remédier à cette situation, l'autorité pour les relations professionnelles, qui a la responsabilité de maintenir les normes du

travail et de réglementer en la matière, a été renforcée.

D'autres programmes axés sur les employeurs et les travailleurs domestiques sont en cours pour notamment sensibiliser les gens aux droits statutaires minimums.

Le nombre de cas de personnes infectées par le VIH est très faible aux Maldives, mais une étude de l'ONU suggère que le nombre réel de cas est sans doute beaucoup plus élevé. La loi sur l'emploi ne dit rien sur les droits des travailleurs séropositifs.

Avant de conclure, j'aimerais dire que nos pensées accompagnent nos frères et sœurs de Palestine et les autres communautés opprimées dans le monde.

J'espère que cette session de la Conférence et les délibérations qui s'y déroulent souligneront le potentiel d'action dans les domaines importants sur lesquels nous nous penchons et feront la lumière sur les problèmes complexes dont nous traitons pour améliorer, au bout du compte, la situation de l'humanité tout entière.

*Original anglais: M. MAIPAKAL (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Papouasie-Nouvelle-Guinée)*

Je me sens extrêmement humble en cette occasion importante, alors que je dois présenter la réponse de mon pays au rapport du Directeur général sur les efforts de relance prévus dans le Pacte mondial pour l'emploi et au Rapport global qui invite à combattre résolument, et à éliminer, le travail des enfants à l'échelle mondiale.

Mon gouvernement et les citoyens de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont une fois encore joint leurs voix pour saluer ces rapports, et j'ai le plaisir de m'exprimer en leur nom devant la Conférence de l'OIT.

Le Directeur général et le Conseil d'administration du BIT ont à nouveau donné la preuve de leur efficacité et de leur compétence en présentant des rapports qui sont de véritables sources d'inspiration, fournissent des indications concrètes sur le monde du travail en vue de faire du travail décent une réalité, et nous mettent inévitablement au défi d'atteindre cet objectif.

Il y a un an, l'Organisation a pris en main les mécanismes de relance, alors que le monde était frappé de plein fouet par la crise financière, en proposant le Pacte mondial pour l'emploi. Nous nous sommes joints à ce Pacte, plus par précaution puisque notre économie était relativement stable et en croissance.

A l'échelle sous-régionale, nous avons dû, dans le Pacifique, renforcer les mesures préventives, tout comme notre engagement auprès de nos alliés et partenaires économiques du monde entier qui ont été durement frappés par la crise.

C'est ce que nous avons fait à Port Vila (Vanuatu) en février 2010. Les responsables politiques ont traduit cet élan collectif par la déclaration de Port Vila, aux termes de laquelle nous considérons que la crise financière mondiale est une menace pour des économies petites et vulnérables comme les nôtres.

Nous n'avions pas l'intention de perdre de vue l'Agenda du travail décent. Nous avons d'ailleurs adopté le Plan d'action du Pacifique pour le travail décent afin de renforcer, à l'échelle régionale, nos programmes de promotion du travail décent respectifs et redire ainsi notre volonté de répondre aux appels lancés par le Directeur général pour sortir de

la crise grâce au travail décent, productif et valorisant.

Notre programme national de promotion du travail décent souligne l'importance d'une législation du travail adaptée et efficace offrant des garanties aux employeurs comme aux travailleurs de manière à assurer la prospérité grâce au travail décent et à la croissance. Voilà pourquoi nous avons fait savoir au BIT que nous voulions améliorer notre législation du travail, mettre l'accent sur l'emploi, la formation professionnelle et le développement des ressources humaines et permettre au tripartisme de s'épanouir, car c'est là le meilleur moyen de faire face à la crise mondiale, si elle devait toucher notre économie.

Pour témoigner de son engagement aux côtés de l'OIT, mon gouvernement a adopté, il y a deux semaines, par l'intermédiaire du Conseil exécutif national, la politique relative au travail décent, qui marque le lancement du programme de promotion du travail décent, approuvé par toutes les parties prenantes, et lui fait une place dans les programmes de développement national à long terme.

Nous avons une fois encore choisi de prendre les devants en incitant les acteurs internationaux qui participent au développement de notre économie – notamment dans les domaines de l'infrastructure, de l'exploitation et de l'exportation de matières premières – à prêter attention aux effets de la crise mondiale et à se conformer aux stratégies visant à améliorer et renforcer l'emploi au niveau national.

Les avantages financiers retirés de l'essor économique que nous connaissons depuis 2002 se traduisent peu à peu par une extension des infrastructures sociales et physiques, dans l'objectif de créer davantage d'emplois dans notre pays. La Papouasie-Nouvelle-Guinée considère qu'il s'agit d'un élément positif. Malgré la crise économique, les investissements étrangers sont toujours plus nombreux dans notre pays.

Avec une économie qui est à présent solide et reconnue à échelle mondiale, la Papouasie-Nouvelle-Guinée va connaître de nombreuses mutations. Ces mutations, qui seront progressives, sont susceptibles de menacer, à divers égards, les droits fondamentaux de la population. Il nous revient donc, en tant que gouvernement en place, de veiller à l'équilibre entre prospérité économique et dignité humaine.

Mon gouvernement souscrit sans réserve au rapport du Directeur général et approuve l'accent mis, de manière éloquente, sur l'intensification de la lutte contre le travail des enfants. Nous devons maintenant reconnaître que le travail des enfants est un problème qui prend de l'ampleur en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Nous faisons face à cette réalité et à ce problème à travers une approche intersectorielle. La politique du gouvernement et la révision de la législation pertinente – avec par exemple l'adoption de la loi Lukautim Pikinini – témoignent de notre engagement à protéger les droits fondamentaux des enfants.

La ratification et l'application par mon gouvernement de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la mise en œuvre du programme de l'OIT-IPEC sur le travail des enfants, en partenariats avec la Communauté européenne, prouvent également sa volonté de protéger les enfants.

Notre gouvernement travaille sur le long terme avec l'élaboration du programme Vision 2050 qui sera mis en œuvre au cours des quarante années à

venir. Il faut savoir que ce programme s'inspire à 90 pour cent de l'Agenda du travail décent de l'OIT.

En tant que pays, nous avons besoin du leadership de l'OIT et nous l'assurons de notre attachement à la réalisation de ses objectifs et programmes. Tel est notre engagement, à l'heure où nous discutons des questions abordées lors de ces deux semaines de Conférence.

Sur ces remarques, je tiens à dire que mes meilleurs vœux vous accompagnent dans ces travaux et délibérations qui doivent contribuer au bien de l'humanité entière.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> MPARIWA (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Zimbabwe)*

---

Je suis convaincue que l'expérience que nous avons acquise dans les divers domaines du travail et de l'emploi orientera utilement l'examen des grandes questions débattues au cours de cette session.

Le gouvernement du Zimbabwe se félicite du rapport du Directeur général qui offre un précieux point de repère, qu'il s'agisse d'engager une réflexion sur ce que l'Organisation est parvenue à accomplir dans ces temps difficiles ou d'élaborer une vision globale qui puisse guider nos pas à l'avenir.

Le rapport met en lumière plusieurs mesures adoptées par de nombreux pays pour faire face à la crise économique. La notion de viabilité à long terme des interventions y est particulièrement bien mise en évidence. Les mesures budgétaires adoptées par certains se sont révélées efficaces et méritent d'être relevées. Il est toutefois peu probable que de telles mesures répondent à cet impératif de viabilité à long terme si elles ne s'ancrent pas dans des politiques macroéconomiques axées sur l'emploi.

Les plans de relance d'ordre financier ne peuvent constituer une solution durable, et leur accorder trop de crédit ne peut que déclencher tôt ou tard une catastrophe. Mon gouvernement constate avec satisfaction que le rapport mentionne bien que le processus de reprise, tel qu'il est structuré aujourd'hui, repose sur des bases bien fragiles.

Aujourd'hui nous avons besoin plus que jamais d'un programme axé sur la reprise et la croissance. Il est capital, au moment où nous nous attachons à établir des perspectives à long terme, de veiller soigneusement à éviter que ne se réunissent les conditions d'une nouvelle crise mondiale, encore plus grave que la précédente. Une reprise fondée sur l'emploi, telle est la voie à suivre, et c'est tout le mérite du rapport que de nous le rappeler. Il est exact qu'il ne saurait y avoir de stabilité sociale sans emplois. L'emploi est le moteur de la reprise.

Je me félicite également de ce que le rapport insiste sur la nécessité d'une croissance riche en emplois, mais d'emplois de qualité. Il est en effet capital de ne jamais oublier que notre principal objectif majeur est le travail décent, ainsi que le progrès économique et social. Une reprise et une croissance durables passent donc nécessairement par une prise en compte équilibrée des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation.

Les questions relatives à la reprise et à la croissance figurent parmi les priorités du gouvernement du Zimbabwe. L'économie de notre pays, qui est dans une phase de transition, a enregistré une très forte croissance qui est vraisemblablement appelée à se poursuivre. C'est dans ce contexte que mon

gouvernement peut faire pleinement siennes les idées-forces du rapport.

Le gouvernement et les partenaires sociaux de mon pays sont parvenus à négocier la mise en place d'une politique générale de l'emploi qui va permettre de rétablir la stabilité socio-économique et de mettre en place les conditions d'un développement rapide. J'ai le grand plaisir d'informer la Conférence que cette politique générale a été adoptée par le Conseil des ministres le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Grâce au rapport du Directeur général, aux conclusions de la discussion récurrente sur l'emploi et celles de la Commission de l'application des normes à propos de l'étude d'ensemble sur l'emploi, mon gouvernement et les partenaires sociaux disposeront de toutes les orientations nécessaires en vue de l'adoption du plan de travail de mon gouvernement.

Parallèlement à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, nous allons faire le nécessaire pour assurer une reprise vigoureuse de l'industrie, moyennant l'adoption de politiques macroéconomiques axées sur l'emploi. Notre gouvernement s'inspire par ailleurs des idées exprimées dans le rapport à propos des programmes de travaux publics, de l'emploi rural, et notamment de la nécessité d'accorder une grande importance au soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), qui créent beaucoup d'emplois. Pour les économies en développement, l'économie rurale et les PME sont des voies d'accès privilégiées pour améliorer les stratégies en faveur de l'emploi et de la croissance.

L'économie mondiale est sans doute sur la voie de la reprise, et il devrait être possible d'atteindre de nouveau les niveaux enregistrés avant la crise; cependant, pour des pays comme le mien, le défi de la croissance n'a jamais cessé de se poser, avant comme après la crise, et c'est la raison pour laquelle nous nous attachons à privilégier les domaines dans lesquels nous pensons pouvoir apporter une contribution significative.

Mon gouvernement se félicite de pouvoir engager une collaboration plus étroite avec les partenaires sociaux, le Bureau et les institutions multilatérales pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et le redressement de l'économie.

---

*Original arabe: M. SAED (travailleur, Palestine)*

Notre situation dans les territoires palestiniens arabes occupés et celle de nos travailleurs est le fruit de l'occupation israélienne et de sa machine de guerre.

Nos travailleurs connaissent toutes sortes de mesures arbitraires perpétrées à leur encontre par les forces d'occupation israélienne. Il suffit pour cela de noter la présence de 615 barrages militaires tout le long des territoires palestiniens qui perturbent le déplacement des travailleurs et des autres citoyens et entravent l'économie, le transport de marchandises et tous les aspects de la vie qui devient de plus en plus difficile. Quant à la barrière de séparation raciste, elle nous a privés de 20 pour cent des territoires palestiniens, a séparé les familles en divisant les villages, de même que les élèves de leurs écoles, les agriculteurs de leurs terres et les malades de leurs hôpitaux. En outre elle a été à l'origine de l'augmentation du chômage qui représente plus de 15 pour cent, entraînant une hausse du même ordre du taux de pauvreté. La poursuite de la politique de vol des terres et de la colonisation non seulement représente une entrave à toutes négociations de paix

mais encourage aussi la perpétration de crimes de la part des colons contre le peuple palestinien avec la protection de l'armée israélienne. Le blocus imposé sur la bande de Gaza a des conséquences désastreuses sur notre peuple et nos travailleurs à Gaza.

Malheureusement cette politique suivie par le gouvernement israélien a des conséquences désastreuses et a placé plus d'un million et demi de Palestiniens dans une prison à ciel ouvert depuis plus de dix ans. Des manifestations de protestation ont été organisées contre les crimes de l'occupation à Gaza dont la dernière en date est celle de la flottille de la paix qui reflète une solidarité internationale en vue de lever le blocus.

Je ne vais pas m'étendre sur les crimes qui ont été commis par les forces israéliennes contre les occupants de la flottille de la paix. Mais permettez-moi ici de présenter mes plus sincères condoléances, au nom des travailleurs de Palestine, au peuple de Turquie et aux peuples du monde pour les martyrs qui sont tombés dans cette flottille. Nous voudrions également demander à ce que la décision de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies suive son cours et qu'une enquête internationale soit organisée en Palestine.

Al-Qods, ville de paix et des religions, est notre capitale. Pourtant, depuis plus de dix ans et du fait du blocus imposé par les autorités israéliennes, elle n'a plus qu'une seule couleur, celle de l'occupation.

Malgré tous ces défis, nous sommes décidés à continuer la lutte nationale sous toutes ses formes pour nous opposer à la destruction de notre économie nationale, à la barrière de séparation et à la colonisation, en vue de réaliser notre objectif majeur, à savoir l'édification de notre Etat indépendant.

Enfin, je voudrais remercier les membres de la mission de haut niveau pour avoir décrit fidèlement la réalité de la vie quotidienne des Palestiniens.

---

*Original anglais: M. YUSON (représentant, Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois)*

Demain, la Coupe du monde 2010 va commencer en Afrique du Sud. Avant le début des jeux, l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois souhaite porter à votre attention la question des conséquences des grands événements sportifs, et en particulier pour l'économie des pays hôtes et les droits des travailleurs.

Les gouvernements organisent de grands événements sportifs en disant qu'ils sont la panacée pour la croissance économique et le réaménagement urbain. Cependant, ces événements ont également des conséquences directes sur la promotion de l'Agenda du travail décent. Le sport, et la Coupe du monde de la FIFA en particulier, sont plus qu'un simple jeu. Il s'agit d'une entreprise mondialisée qui est viable sur le plan commercial. La FIFA espère tirer 3,3 milliards de dollars de profits de la Coupe du monde, mais les travailleurs n'en profiteront pas. La plupart de ceux qui travaillent sur les sites d'infrastructures ont été engagés dans le cadre de contrats à court terme, en général trois mois sans aucun avantage, avec un salaire de misère de moins de 300 dollars des Etats-Unis par mois.

Etant donné l'énorme concentration des travaux, avec toutes sortes d'accords passés avec des sous-traitants, les conditions minimales d'emploi, telles qu'elles sont consacrées par la législation sud-africaine, n'ont pas été respectées. Il n'y a eu aucune application réelle et effective des normes minimales par les employeurs, le gouvernement ou la



FIFA. L'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois et la FIFA avaient signé un mémorandum d'accord permettant aux syndicats de participer à des inspections conjointes du travail sur les sites des travaux. Pourtant, toute participation directe à des inspections tripartites a été refusée aux syndicats.

Dans le stade Green Point du Cap, les syndicats n'ont même pas pu inspecter le stade de la Coupe du monde sans être menacés de représailles de la part de la FIFA. Mon organisation reconnaît que l'impact économique et social de ces jeux n'est pas uniquement la responsabilité de la FIFA mais ce qui est sûr, c'est que de par leur dimension et le court terme qui les caractérisent, ces grands événements, qui génèrent des profits considérables, sont un phénomène économique qui ne peut pas rester sans contrôle et échapper à toute réglementation.

Nous tenons à souligner que la FIFA a mis à mal les principes les plus élémentaires du travail décent selon l'OIT, et qu'il faut lui donner un carton jaune. La lutte pour le travail décent continue. Concernant la Coupe du monde de 2014 au Brésil, si la FIFA ne prend pas de sérieuses mesures pour améliorer les conditions faites aux travailleurs et promouvoir les normes internationales du travail dans l'attribution des marchés, nous leur donnerons un carton rouge.

Enfin, nous proposons que l'OIT mène une enquête et élabore des propositions claires sur la manière d'améliorer l'Agenda du travail décent, en particulier en ce qui concerne les grands événements sportifs comme ceux organisés par la FIFA.

Pour terminer, j'aborderai quelques autres points.

Au Cambodge, depuis 2005, trois plaintes ont été déposées contre le gouvernement et nous attendons toujours la réponse. En Corée du Sud, le gouvernement a récemment déclaré que les conducteurs de camions-bennes ne peuvent plus adhérer à des syndicats. Au Panama, le gouvernement viole de manière systématique les droits syndicaux.

L'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois a déposé une plainte auprès du Comité de la liberté syndicale. Malheureusement, les dossiers n'avancent pas parce que les gouvernements ne répondent pas. Pour cela, nous donnons également un carton jaune aux gouvernements de la Corée du Sud, du Cambodge et du Panama car ils ont violé la liberté syndicale. Lenteur de justice vaut déni de justice.

---

*Original arabe: M. AL-AJMI (travailleur, Koweït)*

L'Etat du Koweït a fait beaucoup de progrès dans l'application des normes internationales du travail et de la justice sociale. Il a déjà ratifié 19 conventions internationales du travail, dont sept conventions fondamentales. La législation koweïtienne garantit le droit au travail, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'interdiction du travail des enfants, la liberté syndicale et le droit d'association, ainsi que beaucoup d'autres questions prévues dans les normes internationales du travail.

Cependant, la législation ne s'est pas encore conformée entièrement avec les objectifs de l'Organisation internationale du Travail et nos propres objectifs en matière de justice sociale. Le nouveau Code du travail, promulgué au début de cette année ne comble qu'une partie, bien qu'importante, des lacunes. Bien que le code en question prévoit les conditions nécessaires à l'abolition du régime du garant en vigueur dans l'Etat du Koweït, ce régime est toujours appliqué et aucune mesure pratique n'a été prise en vue de sa

suppression. Nous voudrions indiquer à ce propos que la Fédération des travailleurs du Koweït, qui regroupe tous les syndicats du Koweït, demande instamment la suppression du régime du garant qui déséquilibre les relations du travail entre les partenaires sociaux.

La deuxième lacune concerne les travailleurs domestiques qui ont été exclus de l'application du nouveau code. Les droits de ces travailleurs sont souvent ignorés et nous estimons que le fait de les soumettre à la législation en vigueur ou de promulguer des textes spéciaux qui régissent leurs relations avec leurs employeurs, pourrait contribuer à lever une grande partie des injustices dont ils font l'objet.

Par ailleurs, le Conseil koweïtien de la Nation a adopté récemment une loi portant organisation des programmes et processus de privatisation; cette loi menace les intérêts économiques et sociaux des travailleurs et de la majorité écrasante du peuple koweïtien et s'oppose catégoriquement aux intérêts de l'économie nationale. Cette loi a rencontré une opposition syndicale, populaire et parlementaire importante, comme l'atteste son adoption à une faible majorité.

Dès la promulgation de la loi, le gouvernement a lancé une vaste campagne de menaces à l'encontre des libertés syndicales et démocratiques. En effet, le Conseil des ministres a édicté la décision n° 625 prévoyant une riposte face aux mouvements syndicaux et ouvriers. Un comité à caractère militaire a été constitué conformément à ses dispositions. Il est présidé par le ministère de l'Intérieur et se compose de membres appartenant au ministère de la Défense, à la garde nationale, au ministère du Travail et aux administrations publiques concernées. Il est chargé de réprimer les grèves et les sit-in afin de prévenir toute explosion de l'opposition populaire et ouvrière à cette loi. La décision susvisée ne présage rien de bon pour l'avenir de la paix sociale entre les partenaires sociaux.

Lorsque le mouvement syndical a appelé à un rassemblement sous l'emblème «non à la répression des libertés», pour protester contre la violation des droits et libertés syndicaux et démocratiques, nous avons été surpris de voir arriver 50 voitures de police et 200 membres de la police et des unités spéciales et encercler le siège de la Fédération des travailleurs du Koweït.

Nous considérons que les sit-in et les grèves font partie des droits et libertés syndicaux garantis par la Constitution et la législation en vigueur ainsi que par les conventions internationales ratifiées par l'Etat du Koweït. La constitution du comité susvisé est considérée comme un acte militaire répressif contre ces droits et libertés, menaçant la paix sociale. C'est pour cela que nous avons présenté une plainte urgente devant le Bureau international du Travail, lui demandant d'organiser une enquête sur la question et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le gouvernement de violer les droits et libertés syndicaux.

Nous nous employons, en collaboration avec l'OIT et les partenaires sociaux, à supprimer les lacunes présentes dans notre législation du travail pour réaliser la justice sociale et empêcher toute violation des droits et libertés syndicaux. Nous espérons que le gouvernement répondra à notre attente, grâce aux bons offices du BIT afin de réaliser la justice sociale pour tous.

Cela fait très longtemps que le monde du travail n'avait pas connu des moments aussi difficiles et menaçants.

L'OIT a été la tribune idoine pour le Sommet mondial de l'an dernier, au cours duquel nous avons entendu les interventions et points de vue dissemblables de représentants de pays importants. Nous avons constaté qu'il fallait une stratégie pour que les travailleurs cessent d'être encore les victimes des crises multiples qui secouent le monde. Le fruit de ces discussions a été le Pacte mondial pour l'emploi.

Ces derniers mois, on a annoncé en fanfare dans la presse une reprise. Or la réalité est toute autre. Selon le BIT, 34 millions de travailleurs supplémentaires ont perdu leur emploi en 2009, ce qui fait 212 millions de chômeurs dans le monde, et on s'attend à ce que les pays développés et l'Union européenne enregistrent un accroissement de 3 millions de chômeurs, tandis que 50 pour cent des travailleurs seront en situation d'emploi vulnérable.

Dans l'Union européenne, il y a des coupes claires dans les dépenses publiques. L'âge de départ à la retraite est repoussé, les salaires baissent, le chômage augmente, sans parler d'autres mesures calamiteuses qui rendront de plus en plus difficile la vie des travailleurs et de leurs familles.

Il est vraiment inquiétant qu'à cette session de la Conférence, où l'une des questions importantes qui sont examinées est le travail des enfants, le BIT informe que 218 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent dans des conditions d'esclavage, dans des activités dangereuses ou humiliantes, comme soldats ou prostituées par exemple.

Tenant compte de cette terrible réalité mondiale, les travailleurs cubains pensent qu'il ne s'agit pas d'une situation purement conjoncturelle, mais d'un problème systémique – c'est beaucoup plus grave. Il touche le système dominant dans le monde qui, depuis des années, montre qu'il n'est pas viable. En effet, il ne se fonde pas sur la recherche de solutions équitables et d'une justice distributive mais sur l'égoïsme et l'enrichissement individuel, un système qui condamne l'humanité à de multiples crises et à l'injustice.

A Cuba, il est vrai que nous sommes confrontés à de fortes contraintes, en raison de la crise mais aussi de la guerre économique brutale à laquelle nous sommes soumis depuis près de cinquante ans, qui s'accompagne de campagnes médiatiques qui ne sont que mensonges. Mais nous avons réussi à maintenir un système d'éducation universelle et gratuite. Il ne manque ni une école ni un instituteur, pas même dans les endroits les plus reculés, ce qui a été salué par l'UNESCO et par d'autres organisations prestigieuses.

En même temps, nous luttons contre la crise et nous vivons un processus de modernisation de notre modèle économique, au moyen d'un dialogue social permanent auquel participent les syndicats, le gouvernement et les employeurs. Y participent aussi, grâce aux amples mécanismes participatifs qui ont été créés, l'immense majorité des travailleurs, les prémisses étant qu'il ne faut laisser aucun travailleur sans protection, ni lui ni sa famille.

Nous continuons d'apporter notre solidarité aux autres peuples dans le besoin, dans les lieux les plus éloignés. Non pas en donnant nos excédents, parce

que nous n'avons rien en trop, mais en partageant le peu que nous avons.

Nous le réaffirmons, nous croyons toujours fermement en les nobles idéaux de l'OIT, et nous continuerons d'agir de façon constructive au sein de l'Organisation.

La CTC, les syndicats cubains, réaffirment une solidarité permanente à l'endroit du peuple palestinien. Nous condamnons les agressions continuelles dont il est victime, la dernière étant l'arraisonnement des bateaux qui se dirigeaient vers Gaza pour apporter une aide humanitaire.

---

*Original anglais: M. SHELTON DEVENDRA (travailleur, Sri Lanka)*

---

Pour commencer, je voudrais parler de la situation dans mon pays. Il y a maintenant un an que la guerre contre le terrorisme a pris fin et pendant cette période sombre, notre pays a dû faire face aux défis énormes que constituent les réfugiés civils touchés par la guerre, et même si la majorité de ces victimes innocentes du conflit ont été réinstallées et relogées, il reste encore beaucoup à faire pour ramener ces régions à la normale.

Toutefois, le plus grand défi auquel est confronté notre gouvernement consiste à trouver une solution efficace et durable aux plaintes des communautés minoritaires. Même si la responsabilité principale en la matière revient au gouvernement, la société civile doit néanmoins jouer un rôle essentiel. En tant qu'organisations puissantes de la société civile qui représentent des millions de travailleurs et de syndicats à Sri Lanka, les syndicats ont toujours eu pour position qu'une solution politique du conflit, qui serait le fruit d'un dialogue sérieux avec toutes les parties prenantes et serait fondée sur le respect des droits humains fondamentaux de tous les citoyens, s'impose de toute urgence si l'on veut parvenir à une paix durable permettant de réaliser le développement dans notre pays. L'ordre du jour de cette Conférence contient cette année différentes questions qui préoccupent particulièrement notre pays et les travailleurs de Sri Lanka et mon avis, le débat sur le travail décent pour les travailleurs domestiques occupe une place très importante parmi celles-ci.

Pour l'heure, les travailleurs domestiques ne sont pas encore couverts par la législation du travail dans notre pays et le fait que la majorité des travailleurs domestiques soient des migrants internes les rend d'autant plus vulnérables. D'autre part, Sri Lanka est un pays exportateur de main-d'œuvre et, aujourd'hui, plus de 1,6 million de travailleurs sont employés dans de nombreux pays du Moyen-Orient, et parmi ceux-ci, l'on estime à près d'un million ceux qui sont des travailleurs domestiques. Le manque de qualifications et l'absence de formation préalable à l'émigration, l'exploitation par les bureaux de placement, les mauvais traitements et les abus sexuels font de ce groupe de travailleurs les plus vulnérables dans le monde du travail.

En 2008, les syndicats ont participé à une réunion tripartite visant à élaborer une politique nationale de migration pour notre pays, avec l'appui de l'OIT. Cependant, la mise en œuvre de cette politique n'a pas encore pris son élan. Nous espérons donc que les discussions permettront de parvenir à une convention et à une recommandation qui préciseront les obligations et qui fourniront des directives, à la fois aux pays exportateurs et aux pays d'accueil.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le deuxième débat sur le VIH/sida et le monde du travail. Bien que Sri Lanka soit considéré comme un pays à faible prévalence, les syndicats ont joué un rôle actif en travaillant en étroite collaboration avec le bureau de l'OIT, à Colombo, sur un certain nombre d'initiatives visant à élaborer des mesures de prévention et de prise en charge de la maladie. Pour commencer, une politique syndicale conjointe sur la prévention et la lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail a été élaborée avec la participation massive des syndicats à Sri Lanka. Nous sommes en ce moment associés à un processus de consultation tripartite visant à élaborer une politique nationale sur le VIH/sida dans le monde du travail et nous espérons que notre expérience nous permettra de contribuer utilement aux discussions ici.

A chaque Conférence au cours des années passées, nous avons attiré l'attention de cette assemblée sur l'échec de notre gouvernement à mettre en application, en droit comme en fait, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Conventions qui sont les fondations mêmes de notre Organisation. Il faut cependant admettre que si le ministère du Travail a consacré beaucoup d'efforts en la matière, le gouvernement semble ne pas démontrer de toute la volonté politique qui serait nécessaire pour donner corps à ces deux conventions essentielles qui ont été ratifiées, il y a de nombreuses années.

En conclusion, il convient d'indiquer ici que lorsque j'ai pris la parole à cette Conférence en 2006, j'ai dû faire référence au débat en cours sur les relations professionnelles. A la suite de l'adoption de la recommandation concernant cette question, les syndicats ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une loi rendant illégaux certains types de contrats de sous-traitance, et je suis heureux d'informer cette assemblée qu'après trois ans de débats intenses avec les partenaires sociaux, nous sommes enfin parvenus à un accord tripartite sur un projet de loi qui, nous l'espérons, sera présenté au Parlement cette année. Si la loi est adoptée, cela constituera une victoire historique pour des dizaines de milliers de travailleurs sous contrats de sous-traitance, actuellement employés dans des conditions précaires dans notre pays.

---

*Original anglais: M. PETRIASHVILI (travailleur, Géorgie)*

Des décennies de déréglementation ont encouragé la spéculation sur le marché libre, et la mauvaise application des méthodes néolibérales a plongé le monde dans une profonde récession économique.

Trente-quatre millions de personnes ont perdu leur emploi, tandis que 64 millions de personnes sont passées en dessous du seuil de pauvreté. La fin d'une situation tellement insupportable n'est pas en vue. Au contraire, la crise économique devient de plus en plus grave et la quête visant à mettre fin à la pauvreté dans le monde reste vague. L'humanité se trouve face à d'énormes défis et il est évident que la situation économique est instable.

Il est donc naturel que la crise économique ait également touché douloureusement la Géorgie. Les expériences néolibérales, le fondamentalisme de marché, l'exploitation de l'ensemble du pays et de sa population, l'économie en tant que laboratoire d'expérimentation de la part des grandes institutions financières internationales, l'abolition des méca-

nismes de réglementation étatique dans le domaine du travail, de la santé et de la sécurité au travail, l'ignorance du dialogue social tripartite reconnu au niveau international, des conventions de l'OIT, de la négociation collective, ont fait que les citoyens géorgiens voient le côté obscur de la mondialisation et l'irresponsabilité, caractérisée par l'idéologie néolibérale, des gouvernements envers leurs problèmes.

La mise en place de la commission tripartite pour le partenariat social peut être considérée comme le seul point positif des quatre dernières années. Elle a été le résultat d'un travail cohérent et infatigable de l'OIT, de la CSI-CRP et des membres de notre mouvement.

Cependant, la Confédération des syndicats géorgiens (GTUC) va considérer cela comme un succès au moment où les mêmes commissions, le dialogue et les relations en général avec le gouvernement et les employeurs apportent des changements positifs à la vie de ses membres. Nos membres, et en général les autres travailleurs, n'ont pas encore bénéficié des travaux de cette commission, et cela est imputable au gouvernement qui a promis à de nombreuses reprises de modifier la législation du travail. Or, malgré ces promesses, le Code du travail discriminatoire est encore en vigueur.

La liberté syndicale n'est toujours pas garantie, les dirigeants syndicaux et les militants sont toujours soumis à une oppression constante, à des intimidations et à des menaces, tandis que la négociation collective et la sécurité au travail demeurent ignorées.

Il sera impossible, non seulement à la Géorgie mais au monde entier, de sortir de cette crise si le gouvernement ne partage pas ses responsabilités avec tous les groupes sociaux concernés, s'il n'assure pas leur intégration complète dans les processus décisionnels et s'il ne leur permet pas de participer à l'élaboration des réformes et des lois, ce qui signifie un véritable dialogue social orienté vers la protection des droits de chaque individu.

A la suite de la récente agression militaire de la Russie qui a mis 20 pour cent du pays sous occupation, cela est vital pour la Géorgie. Les provocations permanentes de la part des occupants visant à détruire l'économie du pays et sa souveraineté n'ont pas reçu jusqu'à présent une réaction suffisante et adéquate de la part du monde civilisé.

Le taux élevé de chômage et les problèmes sociaux ainsi que les menaces externes mettent aussi en danger la Géorgie. La seule recette pour venir à bout de ces problèmes et prendre un nouveau départ pour le développement du pays est la promotion de véritables changements démocratiques, le renforcement de la société civile et la recherche d'un accord civil. Cela ne pourra pas avoir lieu sans la volonté du gouvernement de partager la responsabilité de la prise de décisions avec tous les groupes sociaux pertinents, sans des syndicats forts et sans faire de la justice sociale et de la paix des sujets prioritaires.

Que ce soit en Géorgie ou ailleurs dans le monde, tout ce qui a été dit plus haut ne sera pas réalisé tant que les syndicats seront perçus comme un problème et non comme une partie de la solution.

---

*Original anglais: M. KALNPEL (employeur, Vanuatu)*

Le Vanuatu attache une grande importance au tripartisme et au dialogue social, auquel il recourt systématiquement pour résoudre les difficultés aux-

quelles il est parfois confronté. Nous nous félicitons de la collaboration que nous menons avec le bureau de l'OIT pour les pays insulaires du Pacifique en vue de remédier à la difficile situation de notre marché de l'emploi.

Le secteur privé de notre pays est de petite taille par rapport à celui de nombreux pays présents à cette Conférence. La plupart des principaux employeurs viennent d'Australie, de Nouvelle-Zélande ou de la Nouvelle-Calédonie et emploient de la main-d'œuvre locale.

Les principaux moteurs de notre économie sont le tourisme et la construction, suivis par le secteur de la distribution et les petites industries manufacturières. Outre la fourniture de services aux membres du secteur privé, la Chambre du commerce et de l'industrie du Vanuatu consacre une grande partie de ses ressources à essayer d'ouvrir de nouveaux marchés dans notre région et à promouvoir les échanges commerciaux entre les pays de la région Pacifique. Il s'agit là d'un aspect important des activités que nous menons pour soutenir les efforts du gouvernement visant à favoriser une croissance économique tirée par le secteur privé.

Les derniers chiffres de la croissance du Vanuatu ont de quoi impressionner. En 2009, malgré la crise, notre pays a affiché une croissance de 4 pour cent. Nous avons également de belles perspectives de croissance pour 2010, malgré une légère baisse du taux prévu (3,5 pour cent).

En tant que responsable de l'institution qui représente les employeurs privés, il importe que je me demande si cette croissance impressionnante s'accompagne d'une création d'emplois pour la population et, si tel est le cas, si la qualité des emplois en question répond effectivement aux impératifs du travail décent. S'agit-il d'emplois durables? La croissance économique améliore-t-elle vraiment le niveau de vie du citoyen du Vanuatu? A toutes ces questions, je crains malheureusement de devoir répondre par la négative.

Le Vanuatu est en effet confronté à un grave problème de chômage des jeunes et de sous-emploi. Le nombre de jeunes exclus prématurément du système de l'enseignement est désespérément élevé; sans connaissances élémentaires et sans compétences techniques, il est peu probable que ces jeunes puissent jamais être employés dans le secteur privé formel.

Le fait est que notre secteur privé n'est tout simplement pas en mesure d'embaucher tous les jeunes qui, chaque année, achèvent leur scolarité. Les jeunes de zones rurales quittent leurs îles pour essayer de gagner leur vie dans les villes. Là, sans emploi et sans ressources, ils risquent alors de céder à de mauvaises influences, de sombrer dans la drogue ou la délinquance. Ceux qui ont la chance de pouvoir entrer dans une école de formation professionnelle trouvent également difficilement à s'employer lorsqu'ils ont leur diplôme en main. Nos établissements d'enseignement professionnel ne délivrent pas de formation qualifiante de base. Les employeurs qui aimeraient recruter du personnel qualifié ou semi-qualifié se plaignent quant à eux de devoir reprendre dès le début la formation des élèves issus de ces écoles.

Nous avons également beaucoup à faire pour coordonner l'offre et la demande de travail, assurer l'essor du secteur privé et favoriser la création de nouvelles petites, moyennes ou microentreprises.

La Chambre du commerce et de l'industrie est prête à jouer son rôle, et nous invitons le gouvernement de Vanuatu à jouer le sien et notamment à élaborer des politiques actives du marché du travail destinées à promouvoir l'emploi et le travail décent au Vanuatu. Les employeurs du pays approuvent à cet effet la Déclaration de Port Vila et le plan d'action de la région Pacifique en faveur du travail décent, qui ont été adoptés en février 2010 lors d'une réunion de haut niveau avec les mandants tripartites. Ce faisant, les employeurs du Vanuatu approuvent le Pacte mondial pour l'emploi et lui apportent leur soutien.

Nous invitons notre gouvernement à adopter et à mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir la création d'emplois à l'échelon local. Nous invitons nos collègues du Conseil des syndicats du Vanuatu à soutenir les efforts que nous déployons pour aider nos membres. Nous invitons ces derniers, à savoir les employeurs du Vanuatu, à garantir la qualité des emplois qu'ils créent.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> KANYOKA (représentante, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes)*

---

Il y a des millions de domestiques dans le monde, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Mais ils n'ont jamais été reconnus comme travailleurs dans le monde du travail, avec les droits que d'autres catégories de travailleurs ont.

Le rôle de ce secteur dans le développement économique et social ne saurait être sous-estimé. Comme nous, travailleurs domestiques, le disons, nous sommes comme l'huile dans les rouages. C'est notre travail chez les gens qui permet aux autres d'aller travailler et d'être économiquement actifs. Et pourtant notre contribution sociale et économique immense n'a pas été reconnue jusqu'à présent. Peu de gouvernements disposent de statistiques qui mesurent notre véritable valeur. Pourtant, nous nous occupons de vos enfants, de vos malades et de vos aînés. Nous cuisinons pour vous afin que vous restiez en bonne santé et nous veillons sur votre foyer lorsque vous êtes absents.

Tout au long de ces deux semaines à la session de la Conférence, nous avons progressé. Il y a maintenant une proposition de convention accompagnée d'une recommandation qui reconnaît que les travailleurs domestiques sont des travailleurs et ont des droits. Bien sûr, beaucoup de détails sont en cours de négociation mais nous sommes très heureux que des bases aient été jetées. Le droit des travailleurs domestiques d'avoir un emploi décent a été gagné, au moins pour le moment.

Nous voudrions remercier la vice-présidente travailleuse de la Commission des travailleurs domestiques, M<sup>me</sup> Halima Yacob et ses collègues qui n'ont pas épargné leurs efforts en faveur des droits des travailleurs domestiques.

En ces temps de crise économique, certains gouvernements, y compris dans de pays riches, craignent de prendre d'avantage d'engagements. Ils estiment ne pas avoir les ressources nécessaires, notamment pour assurer la sécurité sociale, des prestations de maternité, la santé et la sécurité au travail et pour réglementer les activités des agences de l'emploi. Pourtant, il s'agit de droits fondamentaux et de questions du travail.

Je viens d'un pays très pauvre, la République-Unie de Tanzanie, qui a vraiment décidé de

s'engager et des mesures ont été prises pour que le travail décent soit à la portée des travailleurs domestiques.

Le gouvernement, bien qu'il soit pauvre, a reconnu les travailleurs domestiques dans la loi de 2004 sur les relations professionnelles. Ils bénéficient d'un salaire minimum, de la liberté d'association et de la négociation collective. Et maintenant, les travailleurs domestiques commencent à être couverts par le système de sécurité sociale.

L'un des plus graves problèmes en République-Unie de Tanzanie, c'est la pauvreté dans les zones rurales. Les familles n'avaient guère d'autre solution que d'envoyer leurs enfants travailler en tant que domestiques dans les villes et les villages, voire à l'étranger. Nous savons que la traite dont ces enfants ont été victimes les a conduits jusqu'au Royaume-Uni et en Arabie saoudite. Mais, dès 1996, le gouvernement s'est engagé à éradiquer autant que possible le travail des enfants, y compris le travail domestique. Il a considéré que cette action était essentielle dans son programme de réduction de la pauvreté. Il a adopté une approche intégrée qui fait intervenir tous les ministères clés – entre autres, éducation, agriculture, finances, femmes, questions d'égalité, développement communautaire, planification, santé, autorités locales. Nous avons été soutenus par le Programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants.

Plus de 7 000 enfants ont ainsi pu être sauvés et rendus à leur famille. Ils ont pu retourner à l'école ou ont été formés afin d'acquérir de nouvelles capacités. Dans le même temps, nous avons fait participer les communautés rurales à la planification de leur développement socio-économique.

Les activités à ce titre étaient notamment les suivantes: coopératives de production agricole, formation pour devenir entrepreneur, systèmes d'épargne et de crédit. Cet exemple montre comment, en promouvant le développement durable en zone rurale, on peut faire reculer le travail des enfants et rendre plus prospères les communautés. Cet exemple qui vient de mon pays montre aussi comment l'imagination et l'engagement, et surtout celui des gouvernements, peuvent vraiment contribuer à résoudre des problèmes qui, à première vue, semblent très difficiles à surmonter.

A cette session de la Conférence, nous avons entendu des travailleurs domestiques du monde entier. Certains sont venus en tant qu'observateurs mais d'autres ont participé pleinement aux discussions en tant que délégués. Le travail décent pour les travailleurs domestiques est une manière efficace de réduire la pauvreté, d'accroître la qualité du travail qui est fourni à des millions de ménages. Ainsi, soyez certains que nous reviendrons l'année prochaine.

---

*Original anglais: M. YIMER (employeur, Ethiopie)*

---

La politique sociale est un outil essentiel pour résoudre les problèmes socio-économiques des Etats. Si les questions sociales ne sont pas dûment prises en compte, l'avenir du monde sera sombre. La Fédération éthiopienne des employeurs estime que la création d'emplois se fait par l'investissement en Ethiopie. Aucun pays ne peut prétendre résoudre un problème socio-économique sans se doter des instruments politiques appropriés.

C'est pourquoi nous travaillons conjointement avec le gouvernement, la Fédération des travailleurs, d'autres partenaires sociaux ainsi qu'avec

l'OIT pour résoudre les problèmes sociaux. La République démocratique fédérale d'Ethiopie a notamment prévu de mettre un terme à la pauvreté grâce à une croissance économique soutenue et accélérée. Ce programme constitue la base d'un programme national de promotion du travail décent. Il vise essentiellement à stimuler le développement économique et social. La fédération qui en est signataire, contribue fortement à sa mise en œuvre.

Nous l'avons dit, notre objectif est d'offrir un travail décent aux jeunes Ethiopiens au chômage. Les organisations de petites et moyennes entreprises sont placées sous notre égide. Ces entreprises créent davantage d'emplois. Notre fédération se charge également, et c'est là un point important, d'organiser les femmes au sein de diverses associations d'entrepreneurs; jusqu'alors, les femmes étaient marginalisées dans notre société.

Une autre question urgente doit être examinée: celle du VIH/sida. La Fédération, en collaboration avec les partenaires sociaux et les différentes parties prenantes, tente de limiter la prévalence du VIH/sida dans notre pays et notamment sur le lieu de travail. Nous participons activement à cette lutte à différents niveaux. Un travail de sensibilisation a été engagé depuis longtemps, tant auprès des employés qu'auprès des employeurs.

La fédération s'attache également à assurer aux chômeurs une formation professionnelle appropriée, susceptible de répondre aux besoins du marché du travail. La sécurité et la santé des travailleurs font partie des priorités des employeurs et de la fédération.

Il y a une autre question importante qui nécessite toute notre attention: le réchauffement climatique. L'OIT a déjà exprimé ses préoccupations en la matière et nous avons participé récemment à une formation consacrée aux emplois verts. Notre fédération estime que nous devons poursuivre notre action dans ce sens et unir tous nos efforts pour sauver la planète. L'utilisation rationnelle des ressources nous permettra d'assurer la sécurité alimentaire et d'offrir des perspectives aux chercheurs d'emplois.

Comme vous le savez tous, la paix et la sécurité d'un pays garantissent la croissance et la prospérité. Aussi l'exercice de la démocratie permet-il de résoudre les problèmes politiques, sociaux et économiques. Les sociétés civiles jouent en cela un rôle majeur dans le processus démocratique. Voilà pourquoi la Fédération éthiopienne des employeurs, ainsi qu'onze autres associations de la société civile, ont formé une coalition dont l'objectif premier était de surveiller l'organisation des quatrièmes élections en Ethiopie. La Fédération a donc dirigé cette coalition et plus de 40 000 observateurs ont été déployés dans le pays.

Il ressort du rapport préliminaire de la coalition que ces élections ont été libres, justes, pacifiques, démocratiques et participatives. Dans l'ensemble, les principes de la démocratie ont été respectés, si l'on excepte quelques points qui pourront être améliorés à l'avenir. En qualité de Président de la Fédération éthiopienne des employeurs et de la coalition des sociétés civiles éthiopiennes pour l'observation des élections, je suis fier de vous informer de la validité de ces élections. Ce type d'observation électorale à l'échelle locale est une démarche relativement peu répandue qui pourrait servir de modèle dans la vie politique africaine.

Le processus démocratique joue un rôle essentiel dans la croissance économique, qui est d'environ 11

pour cent en Ethiopie. Une telle croissance serait impossible sans la participation pleine et entière des investisseurs locaux et étrangers. En d'autres termes, les employeurs, et notamment le secteur privé, sont le moteur de la croissance et du développement. Le gouvernement éthiopien en a pris conscience et a créé un environnement favorable aux investissements, dans le respect des principes de l'économie de marché. Le développement du pays au cours des dernières années est le fruit de ces efforts.

Nous souhaitons, pour terminer, remercier l'OIT pour son indéfectible soutien. Nous espérons que cette aide se poursuivra à l'avenir.

---

*Original anglais: M.HARRIS (représentant, Internationale de l'éducation)*

---

Aurons-nous une génération perdue? Allons nous permettre aux spéculateurs, pour des gains à court terme, de refuser une éducation de qualité à nos enfants, la formation professionnelle nécessaire aux jeunes? Alors que la crise financière se poursuit, voilà le choix politique difficile auquel sont maintenant confrontés les pays.

Comme l'a dit le Directeur général du BIT dans son discours d'ouverture de la session de la Conférence, il y a quelques semaines les pays du G20, le FMI et l'Union Européenne se sont mis d'accord pour dire qu'une relance coordonnée en vue d'une reprise durable devrait se poursuivre en 2010, et pour prévoir des stratégies crédibles de sortie de la crise en 2011. Mais maintenant, les spéculateurs qui ont causé la crise il y a deux ans, misent encore contre des nations entières, augmentent les coûts des emprunts et forcent à procéder à des réductions massives dans les services publics, et en particulier dans l'éducation et la formation.

Mes collègues à l'Internationale de l'éducation et d'autres syndicats mondiaux se rendent souvent à des réunions où ils entendent toutes sortes de théories. Mais j'aimerais vous parler aujourd'hui de la réalité des communautés locales de beaucoup de pays, où des personnes ordinaires se battent sans cesse non seulement pour avoir une vie décente maintenant, mais aussi pour offrir un avenir décent à leurs enfants.

Nous savons tous que l'éducation et la formation sont des facteurs clés de la reprise durable et du travail décent. Pourtant les pressions du marché provoquées par une soif intarissable de gains à court terme met en danger cet investissement important et nécessaire, l'investissement public.

L'Internationale de l'éducation soutient le rôle de l'OIT en tant qu'institution où gouvernements, employeurs et travailleurs peuvent œuvrer ensemble à la reprise de l'économie réelle. Nous soutenons le rôle de l'OIT au G20. Nous soutenons les recommandations des ministres du travail et de l'emploi du G20 au sommet de Toronto dans deux semaines. Ils exhortent l'OIT à continuer d'agir avec ses mandats en vue d'une stratégie axée sur l'acquisition de compétences et sur la formation, sur la base de l'apprentissage tout au long de la vie et d'une éducation générale. Notre forum intersectoriel qui s'est tenu en mars allait dans ce sens. Cela étant, l'OIT doit passer d'une simple analyse à des propositions pratiques.

Nous devons répondre au besoin de compter plus de professeurs qualifiés. L'Internationale de l'éducation est disposée à œuvrer avec l'OIT, l'OCDE, l'UNESCO et la Banque mondiale pour

passer de l'analyse à une stratégie, et pour appliquer cette stratégie.

Jusqu'à il y a quelques semaines, le Directeur général du FMI était d'accord pour dire avec l'OIT qu'il ne pouvait pas y avoir de reprise sans une reprise de l'emploi.

Pourtant, aujourd'hui, le FMI reprend sa vieille habitude de préconiser des restrictions budgétaires au détriment de la cohésion sociale, comme le font les ministres des Finances du G20. Il est temps maintenant pour les ministres du travail qui viennent à cette session de la Conférence d'être plus résolu, et d'insister sur le fait que le secteur financier doit être au service de l'économie réelle, et non l'inverse.

Les licenciements de professeurs ont commencé dans de nombreux pays. Plusieurs centaines de milliers de licenciements supplémentaires sont attendus en Europe et aux Etats-Unis avant la fin de l'année. Tous ces licenciements signifient qu'une éducation de qualité est refusée à plusieurs millions d'enfants et de jeunes.

Les syndicats mondiaux, la campagne globale pour l'éducation et les membres du Forum économique mondial, y compris des grandes entreprises des technologies de l'information, demandent au G20 de prendre deux décisions clés à Toronto et ensuite: réunir une commission ministérielle pour chercher à combler les écarts financiers, afin de réaliser l'objectif de l'éducation pour tous et, deuxièmement, soutenir la création d'un partenariat pour la formation des enseignants et le développement professionnel.

Nous demandons à l'OIT d'appuyer ces propositions. En même temps, l'OIT reste l'institution vers laquelle nous nous tournons pour défendre les droits de l'homme et les droits syndicaux. Nous sommes préoccupés par le fait que le consensus sur le rôle normatif fondamental de l'OIT s'effrite, lentement mais sûrement.

Comment le groupe des employeurs peut-il justifier son insistance, par exemple, pour supprimer la Colombie de la liste des cas examinés par la Commission de l'application des normes? Alors que 14 enseignants syndicalistes ont été tués cette année sur 30 syndicalistes. C'est scandaleux.

Comment l'Iran peut-il justifier l'exécution récente d'un professeur sur la base d'accusations fausses?

Nous continuons donc notre lutte pour le plein respect des droits syndicaux en Ethiopie, en République de Corée, en Géorgie et dans de nombreux autres pays, par exemple les cas de la Turquie et du Guatemala dont l'OIT a été saisie. Nous avons l'impression que l'OIT est en train d'assouplir sa position sur des questions normatives, soumise qu'elle est à des pressions de diverses sortes, et nous demandons davantage de fermeté.

L'Internationale de l'éducation, qui compte 30 millions de membres, continuera d'agir en étroite collaboration avec l'OIT dans le cadre de programmes.

De par leur vocation, les enseignants sont présents dans toutes les communautés locales. Nous pouvons jouer un rôle important, nous avons beaucoup d'expérience en matière d'éducation contre le VIH/sida, et en ce qui concerne des questions qui sont visées dans la recommandation sur le VIH/sida dans le monde du travail.

Demain, nous nous exprimerons sur le travail des enfants. Nous avons parlé de la situation des ensei-

gnants. Un travail utile a été fait en ce qui concerne un guide de bonnes pratiques sur la gestion des ressources humaines à l'usage du corps enseignant.

Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec les autres syndicats internationaux, gouvernements et employeurs sur des stratégies de formation dans tous les secteurs. Nous avons besoin de plus d'enseignants qualifiés qui contribueront à faciliter le passage du système d'éducation à la vie active, et au-delà des frontières.

L'étude que le BIT prévoit sur les travailleurs de l'enseignement primaire sera aussi importante pour l'ensemble de la société en termes de croissance et d'équité.

Ainsi, l'OIT démontre sa valeur ajoutée et c'est donc d'autant plus important que les ministres du travail et l'OIT restent fermes et continuent à insister sur des politiques visant à investir dans les personnes, car c'est la manière de construire un avenir durable.

---

Le PRÉSIDENT (M. de ROBIEN)

---

Je vous remercie toutes et tous de vos contributions, avec une mention tout à fait particulière pour la délégation du Cameroun, qui est présente avec une constance et une attention qu'il convient de souligner.

*(La séance est levée à 19 h 20.)*

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Troisième séance</i>	
Présentation du rapport de la Présidente du Conseil d'administration.....	1
Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion .....	2
 <i>Quatrième séance</i>	
Rapport de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion ( <i>suite</i> ).....	14